

# Rapport Financier

## 2021



**Crédit Agricole Charente-Périgord**  
**Direction du Pilotage et des risques**

Laurent Martin, Directeur général  
du Crédit Agricole Charente-Périgord



# Sommaire

## RAPPORT FINANCIER 2021

<b>1-RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de la Caisse régionale</li><li>• Informations Economiques, sociales et environnementales - Déclaration de performance extra-financière</li><li>• Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) CRCP</li><li>• Examen de la situation financière et du résultat</li><li>• Facteurs de risques et informations prudentielles</li></ul>	
<b>2- COMPTES CONSOLIDÉS</b> .....	<b>145</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cadre général</li><li>• États Financiers consolidés</li><li>• Notes annexes aux états financiers</li><li>• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</li></ul>	
<b>3- COMPTES INDIVIDUELS</b> .....	<b>317</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comptes annuels</li><li>• Notes annexes aux comptes annuels</li><li>• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</li></ul>	
<b>4- INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>395</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</li><li>• Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale</li></ul>	







# 1. Rapport de gestion

---

## EXERCICE 2021

- Présentation de la Caisse régionale ..... p.6
- Informations Economiques, sociales et environnementales  
- Déclaration de performance extra-financière ..... p.9
- Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) CRCP ..... p.50
- Examen de la situation financière et du résultat ..... p.58
- Facteurs de risques et informations prudentielles ..... p.76

## 1. Présentation de la Caisse régionale Charente-Périgord

### Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction Au 31 décembre 2021

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **Président**

M. Benoit FAYOL

##### **1er Vice-Président**

M. François RABY

##### **2ème Vice-Président**

Mme Christine BORELLA

##### **3ème Vice-Président**

M. Bertrand FRADIN

##### **Membres du Bureau**

M. Stéphane DUPUY

M. Thierry FOURCAUD

M. Alain LAGARDE

Mme Anne MAZIERE

##### **Administrateurs**

Mme Valérie BODIN

Mme Sylvie DEJOS

Mme Véronique DIAZ

Mr Philippe DUPONTEIL

Mme Paula FREMONT

Mme Linda GRANGER

Mr Joël LAJONIE

M. Alain LARUE

M. Stéphane MOREAU

Mme Anne ROGER

#### **COMITE DE DIRECTION**

##### **Directeur général**

Laurent MARTIN

##### **Directeur général adjoint**

Jean-Louis HOUEL

##### **Direction Industrielle et du SAV Clients**

Pierre-Jacques LEMERLE

##### **Direction de la Distribution et des Assurances**

Joël QUAINO

##### **Direction de la Transformation et des Ressources Humaines**

Jean Michel BAYLAUCQ

##### **Direction du Pilotage et des Risques**

Pascale BOHN

##### **Direction du Marketing du Territoire et de la Qualité**

Stéphanie DUCASSE, Bruno FLORENT

##### **Direction des Entreprises et des Engagements**

Antoine MORNAUD

## La présence de la Caisse régionale Charente-Périgord sur son territoire



## Chiffres clés de la Caisse régionale Charente-Périgord

### L'Activité Commerciale 2021

Encours Collecte 14 460M€ fin 2021

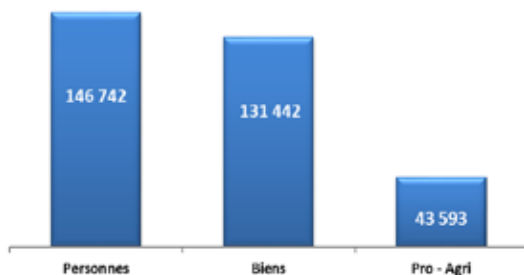


Encours Crédit 8 966M€ \* fin 2021

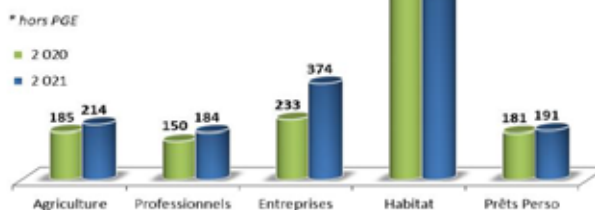


\* y.c Créances rattachées et accessoires

Portefeuille Assurances Biens et Personnes fin 2021  
327 621 contrats

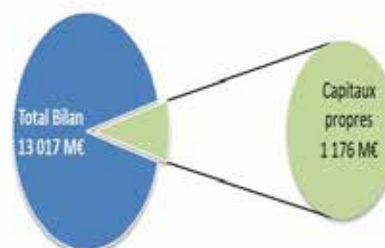
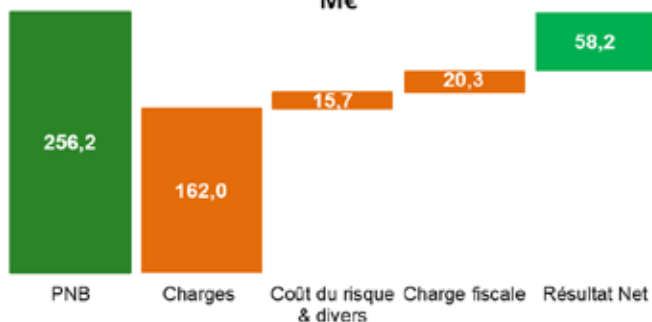


Les réalisations Crédit Moyen Terme  
1 917 M€ en 2021\* (M€)



### Les Résultats Financiers 2021 (Comptes individuels)

Compte de Résultat 2021  
M€



## 2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Exercice clos le 31 décembre 2021

### COMPRENDRE LE GROUPE CREDIT AGRICOLE ET SES ENGAGEMENTS

#### Son modèle de gouvernance

La Caisse régionale Charente-Périgord est une société coopérative à capital variable. Le capital est souscrit par les Caisses locales, sociétés coopératives à capital variable, dont le capital est détenu par des clients, les sociétaires, sous la forme de parts sociales nominatives. Le Crédit Agricole est régi par un statut coopératif et animé par des valeurs mutualistes.

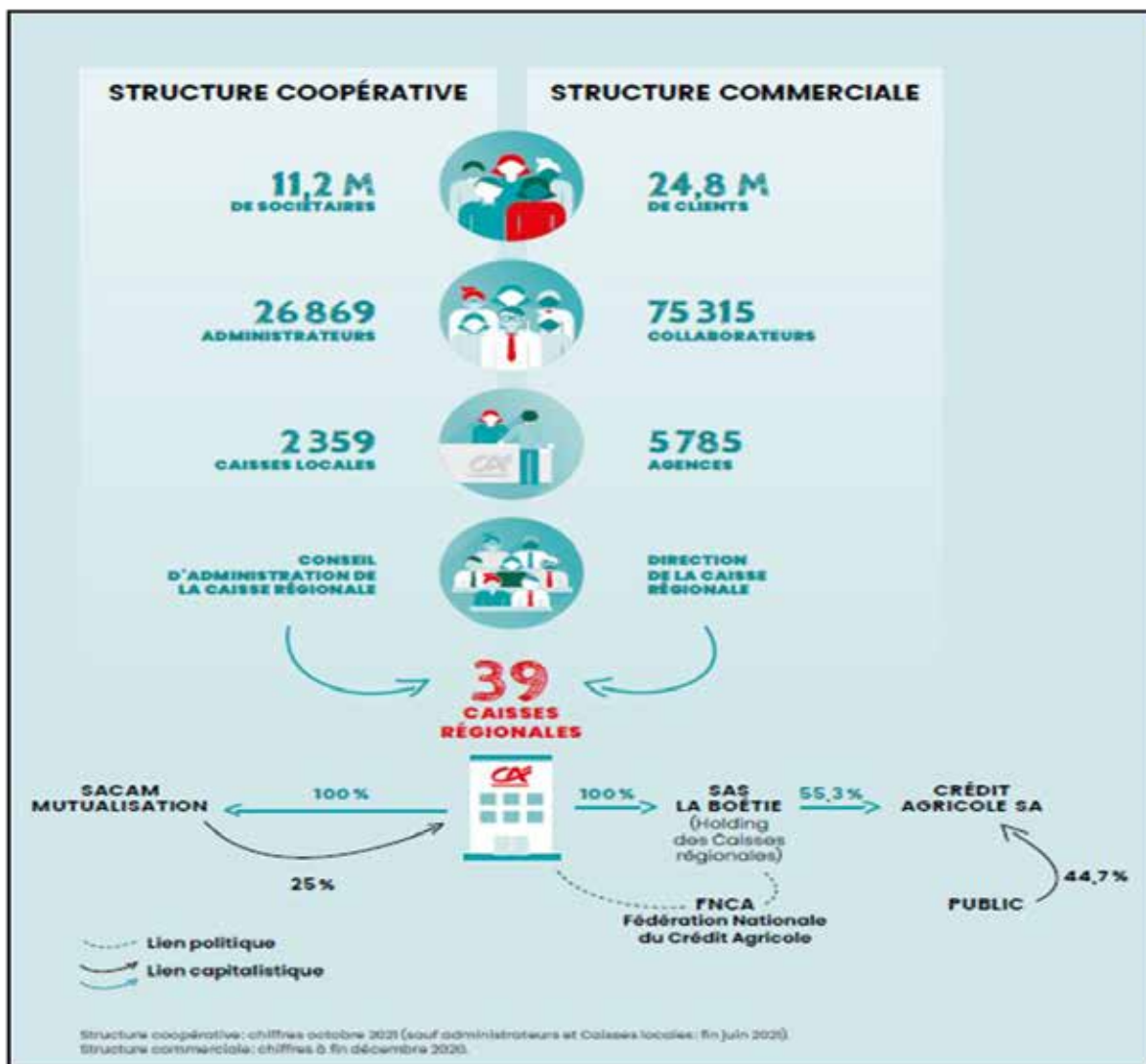



Schéma extrait du Pacte sociétal et territorial des Caisses régionales 2021.


# Responsabilité, proximité, solidarité

**Né de l'entraide et animé par ces valeurs,**  
le Crédit Agricole repose, depuis 1885, sur des fondamentaux  
qui réunissent le même objectif d'utilité au territoire.




**NOTRE IDENTITÉ  
COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE**

Illustrée par notre gouvernance équilibrée,  
qui favorise la proximité d'actions.




**NOTRE MODÈLE  
DE DÉVELOPPEMENT**

Centré sur la recherche de performance  
dans la durée et garant de notre implication  
durable dans l'économie des régions.




**NOTRE VISION  
À LONG TERME**

Gage de durabilité et de confiance  
pour nos clients.




**NOTRE MAILLAGE  
TERRITORIAL**

Une prise de décision en local,  
au plus proche de nos clients.



**NOTRE PROXIMITÉ  
RELATIONNELLE**

En accompagnant tous les clients  
dans la durée et avec loyauté.



**NOTRE SOUTIEN À L'INNOVATION  
ET À L'ENTREPRENEURIAT**

En créant des liens sur les territoires  
et en accompagnant les transitions  
économiques et sociétales.

Le modèle du Crédit Agricole repose sur des valeurs de proximité, responsabilité et solidarité particulièrement adaptées aux défis sociétaux contemporains. Solide et reconnu, il fait des Caisses régionales les banques coopératives et mutualistes du XXIe siècle.

Leurs administrateurs et collaborateurs démontrent chaque jour leur utilité dans leur manière de s'engager pour mieux accompagner les clients et soutenir le développement des territoires. Ils valorisent également ses atouts auprès de la population à travers des initiatives variées, mettant notamment l'accent sur le partage, la coconstruction et l'importance accordée au long terme.





# Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société

Notre raison d'être est le socle de notre identité. Elle guide le projet du Groupe et les ambitions des Caisses régionales à dix ans.

**Le projet du Groupe repose sur trois piliers stratégiques.**

## PROJET CLIENT



### EXCELLENCE RELATIONNELLE

Être la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises.

## PROJET HUMAIN



### RESPONSABILITÉ EN PROXIMITÉ

Intensifier la responsabilité individuelle en proximité dans un cadre de confiance renforcé.

## PROJET SOCIÉTAL



### ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Poursuivre notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et faire de la finance verte une des clés de croissance du Groupe.

## LA BANQUE RÉGIONALE DE PLEIN EXERCICE



S'appuyant sur leur modèle, réaffirmé et partagé, de 39 banques régionales, alliant autonomie et communauté de destin, **les Caisses régionales inscrivent leur action dans une perspective de long terme en fixant leurs ambitions à dix ans.**

Celles-ci se mesurent grâce à cinq indicateurs.

## CINQ INDICATEURS STRATÉGIQUES

### INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT (IRC)



Être la banque la plus recommandée par les particuliers, les entrepreneurs, les agriculteurs et les entreprises.

### INDICE D'ENGAGEMENT ET DE RECOMMANDATION (IER)



Être l'employeur préféré dans les services financiers.

### INDICE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL (IES)



Être reconnu comme un acteur mobilisé sur les enjeux sociétaux dans nos territoires.

### CONQUÊTE NETTE CLIENTS PARTICULIERS



Être le 1<sup>er</sup> en conquête et satisfaire de nouveaux clients particuliers.

### SOLIDITÉ FINANCIÈRE



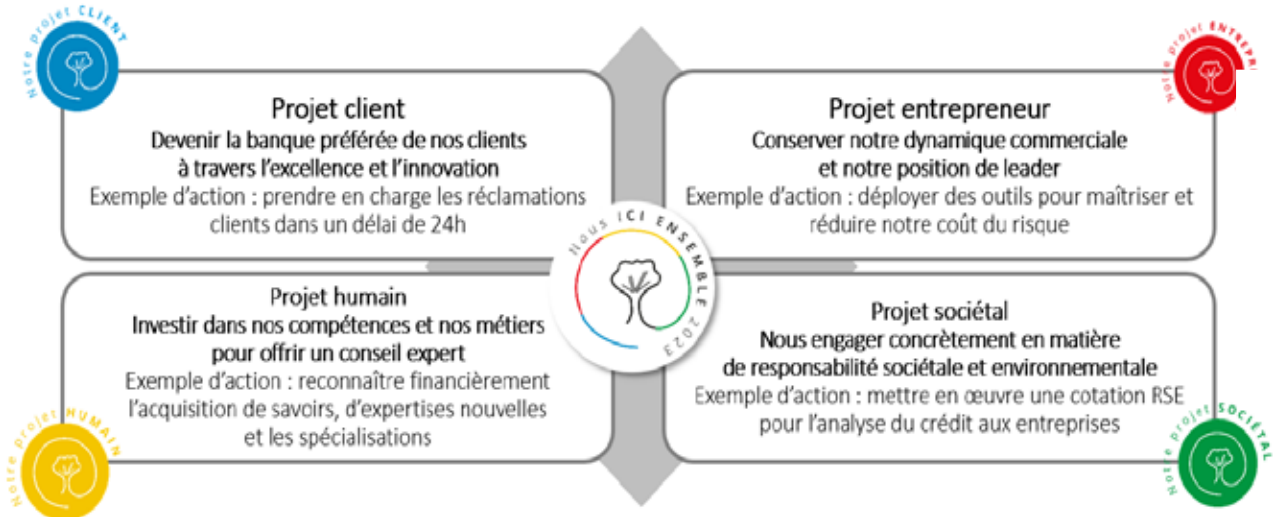
Couvrir l'ensemble des exigences réglementaires en fonds propres.

## CHARENTE-PÉRIGORD, UNE CAISSE RÉGIONALE ENGAGÉE

### Le Projet d'entreprise de Charente-Périgord : Nous, ici, ensemble 2023 !

Le Crédit Agricole Charente-Périgord a engagé une grande consultation des salariés et des administrateurs de la Caisse régionale au printemps et à l'été 2019 pour construire son Projet d'entreprise 2020-2023.

Ce projet d'entreprise lancé en janvier 2020 s'appuie sur 4 projets :



Les projets 3 et 4 et leurs actions inhérentes ont été intégrés en totalité à la politique RSE 2020-2023 : « Pour incarner une entreprise humaine et relever les défis qui nous attendent, nous devons anticiper les compétences et les métiers de demain, transformer nos méthodes de travail et de management et nous unir autour des valeurs fortes que sont la diversité et la solidarité. Par ailleurs, nous devons réinventer notre utilité pour nos clients et nos territoires en nous appuyant sur nos valeurs de proximité et de responsabilité. Nous devons être une entreprise économiquement et socialement responsable qui accompagne tous ses clients dans les transitions à venir. »

Extrait du discours de Laurent Martin, Directeur général du Crédit Agricole Charente-Périgord lors du lancement du Projet d'Entreprise le 31/01/2020.

**Nous, ici, ensemble 2023 !** est un projet qui s'inscrit naturellement dans la raison d'être du groupe évoquée précédemment : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et du territoire ».

**9 engagements sociétaux ont été pris envers les clients.** Le schéma ci-joint présente ces engagements et leur niveau d'atteinte au 31/12/2021. Ces engagements sont régulièrement suivis pour s'assurer de leur bonne tenue in fine.



## NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

La Caisse régionale Charente-Périgord, banque au premier service du Groupe Crédit Agricole, accompagne ses clients dans la réussite de leurs projets de vie et contribue au développement socio-économique de son territoire.

Elle s'appuie sur son modèle de banque coopérative qui repose sur un principe de vote démocratique : une personne = une voix. Sans actionnaire, les intérêts de la société et de l'environnement sont guidés au quotidien par nos valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.

### NOS MISSIONS NOS VALEURS



#### CAPITAL HUMAIN

- 285 ETP
- 645 administrateurs au service du territoire et de ses acteurs.



#### NOTRE PRÉSENCE TERRITORIALE

**Maillage territorial :**

- 95 Agences
- 1 agence digitale
- 2 Agences Conseil Habitat
- 3 Centres d'Affaires Entreprises
- 1 Banque Privée
- 1 Banque d'Affaires
- 205 Points Verts
- 147 Automates bancaires
- 49 Caisseries locales
- 3 Points Passerelle
- 1 banque des flux et des paiements
- 2 sièges (Soyaux et Bergerac)


**Maillage digital :**

Site Internet, Web TV, Facebook, Applications Mobiles (Ma Banque, Ma Carte, Paylib), Conseiller virtuel, Bouton Vert



#### NOTRE CAPITAL FINANCIER

- 1,83 Md€ de fonds propres
- 0,96 Md€ de capital social



#### FILIALES GROUPE CA

- CA Assurances
- PREDICA et PACIFICA
- CA Technologies et Services
- CA Payment Services
  - Amundi
  - CA Immobilier
  - CA Leasing & Factoring
  - CA CB
  - CA Consumer Finance



#### FILIALES DE CACP

- Charente-Périgord Cognac Partage
- Charente-Périgord Énergies Vertes
- Charente-Périgord Expansion
- Charente-Périgord Immobilier

### NOTRE CRÉATION DE VALEUR

**Être le partenaire nos clients.**  
Banque universelle de proximité, nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation.

**Banque de la relation client**  
nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée.

Pres de 441 000 clients dont 60 % sont sociétaires



**Répartition de nos parts de marché crédit :**

- 43,5 % en Habitat
- 71,39 % en Agriculture
- 43 % en Professionnel
- 45 % en Entreprises

#### NOS DOMAINES D'ACTIVITÉ CLÉS

**Nos produits et services**

<b>Assurances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De biens</li> <li>• De personnes</li> <li>• Prévoyance</li> </ul>	<b>Banque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épargne</li> <li>• Crédits</li> <li>• Banque au quotidien</li> <li>• Financements spécialisés</li> </ul>	<b>Immobilier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion immobilière</li> <li>• Aménagement foncier</li> </ul>
--	---	--

**Un modèle de distribution permettant une relation à la fois 100 % humaine et 100 % digitale.**  
Banque de proximité multicanale qui permet à nos clients, à tout moment, de choisir le mode de contact (physique ou à distance) qui leur convient le mieux.



## NOS RÉSULTATS



### CAPITAL HUMAIN

- **103** nouveaux embauchés en CDI en 2021
- **7,95 %** de la masse salariale consacrée à la formation
- **5,89 %** de salariés handicapés
- **48 %** des cadres sont des femmes



### CAPITAL FINANCIER

- **256 MC** de PNB
- **58 MC** de Résultat
- **60 MC** d'Achats
- **Plus de 8 milliards d'€** d'encours crédit
- **Plus de 14 milliards d'€** d'encours épargne
- **294 MC** d'encours Livret sociétaire
- **Plus de 321 000** contrats d'assurance



### MECENAT / SPONSORING / PARTENARIATS EN 2021

- **50** projets de la Fondation Agir pour **503 000 €**
- **552** projets « Coups de pouce » des Caisses locales pour **410 000 €**
- **277 000 €** versés à des partenariats sportifs et culturels



### SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

- **13 MC** investis dans **34 entreprises de la région** depuis 2010 par notre filiale Charente-Périgord Expansion
- **Plus de 109 MC** d'encours de financement pour la production d'énergie renouvelable
- **93 %** de satisfaction suite à un sinistre assurance
- **Plus de 16 000** arbres plantés sur le territoire pour réintroduire la haie et l'arbre en milieu agricole.



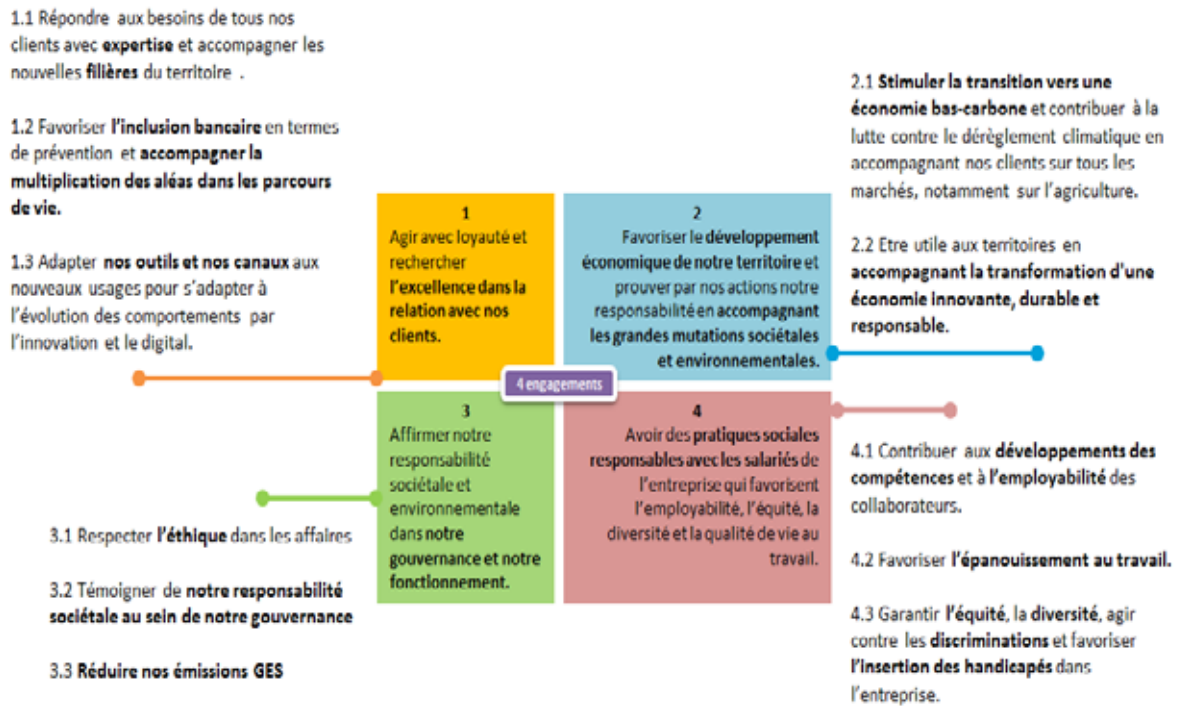
## NOS FORCES

- Nous sommes **une entreprise fondée en 1885**, solide financièrement avec **85,44 % des résultats conservés au service de l'économie** des territoires.
- Notre **gouvernance**, qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires.
  - Nous plaçons **les femmes et les hommes au cœur** de nos finalités.
  - Notre **vision à long terme**.
  - Notre **proximité relationnelle**.
- Notre **implication** au plus près des territoires pour faire vivre et grandir les **projets locaux** (décisions locales, investissements dans des projets locaux, etc.).
- Notre **soutien à l'innovation**, en créant des **liens sur les territoires** et en **accompagnant les transitions économiques et sociétales**.

## LA POLITIQUE RSE DU CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD

4 engagements, 11 enjeux

Le schéma ci-dessous présente les 4 engagements et les 11 enjeux de la politique RSE du Crédit Agricole Charente-Périgord qui guide ses actions et son engagement sociétal, social et environnemental.



### Nos enjeux RSE

La Caisse régionale Charente-Périgord a choisi de retenir 5 volets obligatoires et réglementaires qui sont :

- Le Social,
- L'Environnemental, l'Economie circulaire et le Changement climatique
- Les Droits Humains, les Conditions de travail des salariés, la Lutte contre la discrimination, le Handicap
- La Lutte contre la corruption
- La Gouvernance

Les volets de lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, durable et équitable ne sont pas intégrés dans la DPEF de la Caisse régionale Charente-Périgord. Ce sont des informations non pertinentes au regard de l'activité de la Caisse régionale Charente-Périgord et de son modèle d'affaires.

Les enjeux RSE de la Caisse régionale Charente-Périgord ont été identifiés à partir de la matrice de matérialité élaborée par le Groupe Crédit Agricole en 2018, de notre modèle d'affaire, du PMT Groupe lancé en juin 2019. Ils ont été confrontés aux dires d'experts internes suite à la consultation des salariés et des administrateurs au moment de l'élaboration du Projet d'entreprise *Nous, ici, ensemble*. La cotation des risques réalisée en 2020 (voir les pages suivantes) a permis d'affiner quelque peu cette matrice de matérialité des enjeux.

Légende : Matrice de matérialité des enjeux de CACP

Engagements RSE →	1 Agir avec loyauté et rechercher l'excellence dans la relation avec nos clients.	2 Favoriser le développement économique de notre territoire et prouver par nos actions notre responsabilité en accompagnant les grandes mutations sociales et environnementales.	3 Affirmer notre responsabilité sociale et environnementale dans notre gouvernance et notre fonctionnement.	4 Avoir des pratiques sociales responsables avec les salariés de l'entreprise qui favorisent l'employabilité, l'équité, la diversité et la qualité de vie au travail.
Thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes externes et internes ayant un impact sur les activités CACP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser une relation durable avec le client (information, conseil, gestion de la relation)</li> <li>• Respecter l'éthique dans les affaires</li> <li>• Protéger les données personnelles des clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement économique du territoire</li> <li>• Accompagner et soutenir le développement d'une Agriculture responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir le surendettement</li> <li>• Garantir la transparence et enrichir la Gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le développement et l'employabilité des collaborateurs</li> </ul>
Autres thèmes prioritaires identifiés par la Caisse régionale CACP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre les produits et services accessibles à nos clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les risques ESG et le climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser les organisations</li> <li>• Renforcer la prise en compte des critères ESG dans nos produits et nos services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'équité et promouvoir la mixité</li> <li>• Favoriser la QVT et le bien-être au travail</li> </ul>
Autre sujets d'importances identifiés (complémentaires)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer une économie Bas Carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire notre empreinte carbone</li> <li>• Développer des achats responsables</li> <li>• Inclure l'ESG dans nos contrôles internes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir le dialogue social</li> </ul>

## Cartographie des Risques RSE

### Les risques extra-financiers majeurs

Un groupe de travail national a réalisé un inventaire de 72 risques susceptibles d'être portés par les Caisses régionales. Les risques identifiés à dire d'experts en interne ont été confrontés à ces travaux pour établir une cartographie des risques portés par la Caisse régionale Charente-Périgord. Une liste réduite à 32 risques avait été identifiée en 2019.

En 2020, la Caisse régionale Charente-Périgord a mis en place un réseau de référents RSE composé des « managers de manager » et d'une administratrice de la Caisse régionale Charente-Périgord. L'une des missions de ce réseau a été de coter chacun des 32 risques. Une hiérarchisation a ensuite été élaborée pour apprécier 3 types d'impact par risque :

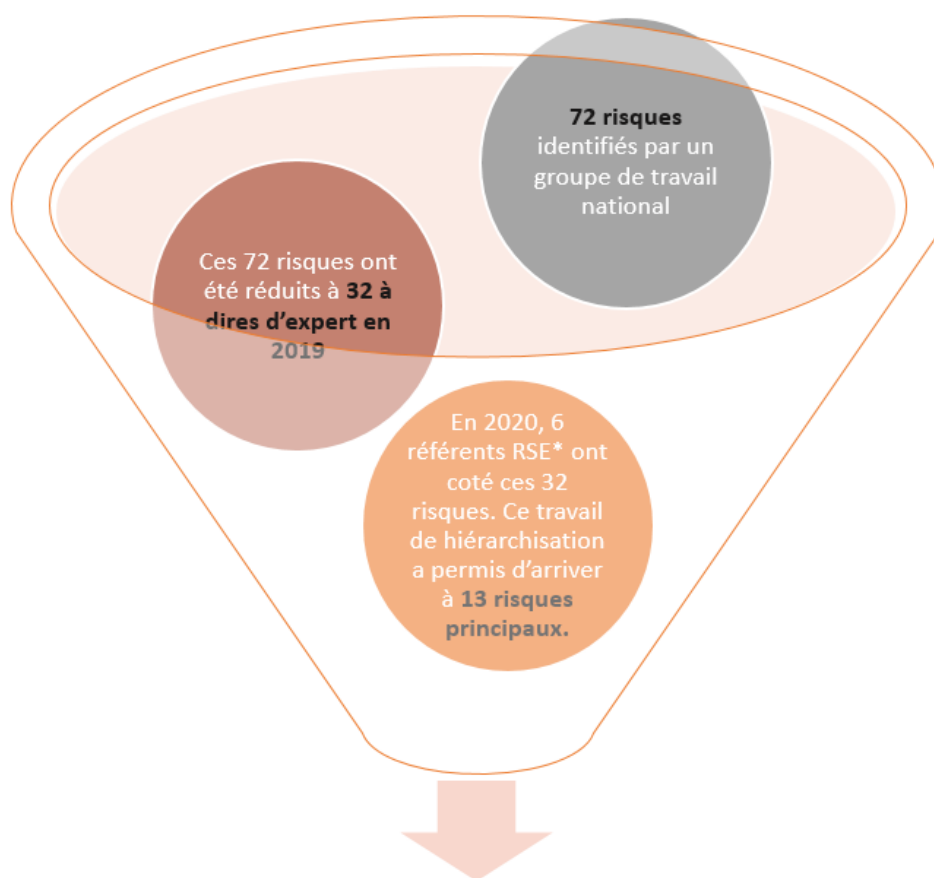
- Impact d'image ou de réputation
- Impact sur l'activité
- Impact de sanction

Ces 3 impacts ont été eux-mêmes évalués selon la gravité et la probabilité d'occurrence.

In fine, **ce sont 13 risques « forts » (dont le score est supérieur à 25) qui sont repris dans les tableaux ci-joint.** Ce travail de cotation/hiérarchisation s'inscrit dans une volonté de clarté et de lisibilité de la part de la Caisse régionale Charente-Périgord.



Le schéma suivant explique le process de validation des risques extra-financiers.



Ces risques ont été appréciés selon 3 impacts : image/réputation, activités, sanctions. Ils ont été multipliés par un ratio mesurant leur gravité et leur probabilité d'occurrence. Ces 13 risques sont ceux qui présentent un score supérieur à 25.

*\*Six référents RSE experts ont composé ce groupe. Les métiers du réseau, des engagements, de la communication, de la RH, de la conformité et des risques sont représentés.*

En 2021, le Groupe Crédit Agricole a retravaillé son Projet sociétale et sa stratégie RSE au moyen d'une grande consultation des parties prenantes. Les enjeux et les risques extra-financiers ont été actualisés pour construire **un nouveau Projet sociétal officialisé le 1<sup>er</sup> décembre 2021**. Il en sera fait référence à plusieurs reprises dans cette DPEF pour apporter une vision prospective aux engagements RSE de la Caisse régionale Charente-Périgord. Cependant, les risques extra financiers de la Caisse régionale Charente-Périgord présentés dans ce document n'ont pas été actualisés en 2021. La Caisse régionale Charente-Périgord réactualisera à son tour sa stratégie sociétale et l'ensemble de son analyse extra-financière en 2022. Cette stratégie RSE sera l'acte fondateur du prochain Projet d'Entreprise dont les travaux de construction démarreront en 2022.

Légende : cartographie des risques à ne pas répondre aux enjeux RSE pour Charente-Périgord

4 Engagements RSE	11 enjeux RSE	13 RISQUES RSE Description du risque	Nature du risque pour CACP	Résultat de la cotation
1 Agir avec loyauté et rechercher l'excellence dans la relation avec nos clients.	1.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et accompagner les nouvelles filières du territoire	Inadaptation du produit/service aux besoins du client / Défaut de conseil / Litiges sur la performance des activités de conseil	Risque commercial Risque d'image / réputation	31
	1.2 Favoriser l'inclusion bancaire en termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie	Déficit de politique inclusive de l'entité à l'égard des clientèles fragiles ou des populations défavorisées	Risque d'image / réputation Risque réglementaire	31
		Non accompagnement des exploitations en difficultés présentant un risque d'image	Risque de non-conformité Risque de contrepartie	42
	1.3 Adapter nos outils et nos canaux aux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital	NS		
2 Favoriser le développement économique de notre territoire et prouver par nos actions notre responsabilité en accompagnant les grandes mutations sociétales et environnementales.	2.1 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture	Non accompagnement dans les enjeux de transition agricole	Risque commercial Risque d'image et de réputation Inadéquation entre les attentes et les offres proposées Risque climatique Risque d'image / réputation	30
	2.2 Etre utile aux territoires en accompagnant la transformation d'une économie innovante, durable et responsable.	Manque de soutien à l'économie du département et à ses agents économiques	Risque commercial Risque d'image / réputation Risque climatique	31
3 Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale dans notre gouvernance et notre fonctionnement.	3.1 Respecter l'éthique dans les affaires	Pratiques déloyales : corruption, gestion des conflits d'intérêts		57
		Pratique contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la CR, (loyauté, corruption, non respect intentionnel des procédures)	Risque juridique Risque commercial Non adéquation des moyens Risque de non-conformité Risque d'image / réputation	41
		Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information		48
	3.2 Témoigner de notre responsabilité sociétale au sein de notre gouvernance	Non respect des délais de paiement	Non maîtrise des coûts opérationnels Risque d'image /réputation Risque juridique	26
	3.3 Réduire nos émissions GES et consommer de façon responsable	NS		
4 Avoir des pratiques sociales responsables avec les salariés de l'entreprise qui favorisent l'employabilité, l'équité, la diversité et la qualité de vie au travail.	4.1 Contribuer aux développements des compétences et à l'employabilité des collaborateurs	NS		
	4.2 Favoriser l'épanouissement au travail	Non respect de la réglementation en matière de santé et sécurité sur le lieu de travail	Risque commercial Risque d'image / réputation Risque financier Perte d'attractivité	27
	4.3 Garantir l'équité, la diversité, agir contre les discriminations et favoriser l'insertion des handicapés dans l'entreprise	Discrimination ou harcèlement du candidat à l'embauche ou du salarié		29
		Inégalités de traitement en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes	Risque d'image / réputation Risque réglementaire Manque de diversité Perte d'attractivité	27
	Non respect des obligations légales en matière de traitement du Handicap		26	

## Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale Charente-Périgord se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. L'année 2021 a surtout été marquée par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. Le Groupe s'est ainsi engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 – un engagement venant qualifier et renforcer l'objectif de limitation du réchauffement planétaire d'ici la fin du siècle formulé par l'Accord de Paris : non plus 2 °C (ou bien en deçà), mais 1,5 °C maximum. 100 % des portefeuilles du Groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation et d'atteinte de la neutralité en 2050.

**Amundi** a poursuivi en 2021 ses engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climate lancé en janvier 2021 et conçu pour financer une transition énergétique socialement acceptable, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs.

Investisseur institutionnel majeur de la transition climatique en France, **Crédit Agricole Assurances** a poursuivi en 2021 ses investissements dans les énergies renouvelables notamment au travers de son partenariat avec Engie. Crédit Agricole Assurances s'engage notamment à doubler ses investissements dans les énergies renouvelables entre 2020 et 2025.

## Risques associés à la biodiversité

Si le risque lié à l'intégration de la biodiversité dans les investissements de la Caisse régionale Charente-Périgord ne ressort pas comme majeur de l'analyse de matérialité, il est quand même important et doit être adressé.

Face aux risques liés aux pertes de biodiversité, les réglementations internationales et nationales évoluent et se multiplient vers une prise de responsabilité des acteurs financiers dans leur impact sur la biodiversité. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity à venir, le Crédit Agricole travaille avec des programmes de recherche pour mieux appréhender les risques et impacts de sa dégradation, mais aussi pour mieux comprendre comment participer à sa restauration.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les sociétés. En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint l'initiative *"Finance for Biodiversity Pledge"*.

## Nouvelle réglementation SFDR

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe Crédit Agricole a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

### L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

- **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
- **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

**La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**

- **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).
- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

**Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs. La [politique Durabilité](#) répondant à la réglementation SFDR est consultable sur le site Internet de la Caisse régionale Charente-Périgord.

## Synthèse des indicateurs RSE 2021

Les indicateurs sont détaillés engagement par engagement dans les pages qui suivent.

Engagements	Enjeux	N° Ind.	Définition des indicateurs publiés dans la DPEF	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Evol. 2020/2021	Objectifs
1 Agir avec loyauté et rechercher l'excellence dans la relation avec nos clients.	1.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et accompagner les nouvelles filières du territoire	1	Taux de l'IRC Stratégique	+4	+5	7	+2	+12
	1.2 Favoriser l'inclusion bancaire en termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie	2	Part de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles	27,50%	29%	17,6%	- 12 pts	30%
		3	Montant des aides Charente-Périgord Solidarités accordées	108 000 €	260 239 €	447 400 €	+72%	-
		4	Nombre de bénéficiaires Passerelle en cours d'accompagnement (dont micro-crédit)	387	344	381	+ 11%	-
		5	Micro-crédit personnel : Montant des dossiers réalisés de microcrédits personnels (éligibles au FGS)	152 138 €	100 686 €	200 460 €	+99%	-
	1.3 Adapter nos outils et nos canaux aux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital	6	Taux d'utilisateurs actifs de la banque en ligne	43,14%	46,19%	50,25%	+4 pts	-
2 Favoriser le développement économique de notre territoire et prouver par nos actions notre responsabilité en accompagnant les grandes mutations sociétales et environnementales.	2.1 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture	7	Réalisations financement des Energies renouvelables (ENR)	14 358 606 €	20 662 385 €	38 137 268 €	+85%	-
		8	Taux d'entreprise clientes qui sont interrogées sur leur politique ESG (sensibilisation ESG des entreprises) et qui présente un scoring ESG	-	-	75,38%	-	60% pour 2021 / 80% pour 2022
	2.2 Etre utile aux territoires en accompagnant la transformation d'une économie innovante, durable et responsable.	9	Montant des dépenses de mécénat (hors coup de pouce)	678 000 €	419 000€	780 138 €	+86%	-
		10	Indice d'engagement sociétal (IES) - Mesure la perception de notre utilité sur le territoire par nos clients et les non clients	-	-	6,3/10	-	-
3 Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale dans notre gouvernance et notre fonctionnement.	3.1 Respecter l'éthique dans les affaires	11	Nombre de réclamations en lien avec l'éthique dans les affaires	8	7	1	- 86%	0
	3.2 Témoigner de notre responsabilité sociétale au sein de notre gouvernance	12	Délai moyen de paiement Fournisseurs	27 jours	29 jours	29 jours	Iso	- de 30 jours
		13	Part de clients sociétaires	49,63%	49,75%	50,18%	Iso	50%
	3.3 Réduire nos émissions GES et consommer de façon responsable	14	Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels	1 045 teqCO2	911 teqCO2	923 teqCO2	-12% entre 2019 et 2021	- 5%/an
		15	Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels divisées par le nb d'ETP	788 kgCO2	721 kg CO2	718 Kg CO2	-9 entre 2019 et 2021	- 5 %/an
		16	Kilométrage parcouru par les salariés au titre de leurs déplacements professionnels dans les véhicules du parc de la CR	932 861 km	726071 km	688 924 km	-26% entre 2019 et 2021	- 5 %/an
		17	Kilométrage parcouru par les salariés au titre de leurs déplacements professionnels dans leurs véhicules personnels	2 031 444 km	858 963 km	1 192 223	-41% entre 2019 et 2021	- 5 %/an
4 Avoir des pratiques sociales responsables avec les salariés de l'entreprise qui favorisent l'employabilité, l'équité, la diversité et la qualité de vie au travail.	4.1 Contribuer aux développements des compétences et à l'employabilité des collaborateurs	18	Effectif total au 31/12	1 355	1 294	1 320	+2%	-
		19	ETP fin d'année (au 31/12)	1 325 ETP	1263,77 ETP	1285,29 ETP	+1,7%	-
		20	Taux de la masse salariale consacré à la formation	7,51%	5,86%	7,95%	+ 0,44 depuis 2019	-
		21	Nombre d'heures de formation ramené à l'ETP	44 heures	31 heures	51 heures	+ 16% depuis 2019	-
	4.2 Favoriser l'épanouissement au travail	22	Nombre de salariés promus au sens du bilan social ramené aux salariés CDI	109	114	138	+ 21%	-
		23	Indice de confiance salariés (ICS) résultant de la dernière enquête de satisfaction	-	7,5/10	-	-	-
	4.3 Garantir l'équité, la diversité, agir contre les discriminations et favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise	24	Taux de femmes siégeant au Conseil d'administration CR	39%	44%	44%	Iso	40%
		25	Part de femmes administratrice CL	36%	37%	38%	+ 1pt	-
		26	Taux de salariés en situation de handicap	4,86%	5,89%	sera connu en avril	-	6%
		27	Taux de femmes manager	27,27%	29,87%	34,15%	+ 4 pts	40%
		28	Part des femmes dans le Comité de Direction	25%	14%	22%	+ 6 pts	40%
		29	Moyenne du revenu annuel brut théorique par sexe	H 40 559€ F 36 921€	H 41 014€ F 37 427€	H 41 321€ F 37 827€	H : + 0,75% F : + 1,07%	-
		30	Index d'égalité professionnelle calculé sur 5 indicateurs (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018)	89/100	87/100	92/100	+ 5 pts	100/100

## L'indicateur GREEN ASSET RATIO

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- a) L'atténuation du changement climatique
- b) L'adaptation au changement climatique
- c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- d) La transition vers une économie circulaire
- e) La prévention et la réduction de la pollution
- f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties. L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

**Pour le reporting 2021, le Crédit Agricole Charente-Périgord publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.**



**Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :**

- **Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux**
- **Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux**
- **Respectent certaines garanties sociales minimales**
- **Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)**

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.



Par ailleurs le Crédit Agricole Charente-Périgord a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le Crédit Agricole Charente-Périgord publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant **d'actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole Charente-Périgord publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

1. Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles		Formule	Ratios réglementaires
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts		<b>ACTIFS ÉLIGIBLES</b> + <b>ACTIFS COUVERTS</b>	42%
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts		<b>ACTIFS NON-ÉLIGIBLES</b> + <b>ACTIFS COUVERTS</b>	25%
2. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires		EXCLUSIONS DU NUMÉRATEUR	Ratios réglementaires
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs		Dérivés / Total actifs	0%
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs		Prêts interbancaires à vue / Total actifs	12%
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs		Trésorerie & eq trésorerie / Total actifs	0%
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs		(Entreprises financières et non financières hors UE & PME UE et non UE) / Total actifs	19%
Part d'autres actifs dans le total d'actifs		Autres actifs / Total actifs	1%
3. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires		EXCLUSIONS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	Ratios réglementaires
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs		Expositions administrations centrales [...] / Total actifs	0%
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs		Trading book / Total actifs	0%

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 62%.

## Engagement 1 : Agir avec loyauté et rechercher l'excellence dans la relation avec nos clients

Engagements	Enjeux	N° Ind.	Définition des indicateurs publiés dans la DPEF	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Evol. 2020/2021	Objectifs
1 Agir avec loyauté et rechercher l'excellence dans la relation avec nos clients.	1.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et accompagner les nouvelles filières du territoire	1	Taux de l'IRC Stratégique	+4	+5	7	+2	+12
	1.2 Favoriser l'inclusion bancaire en termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie	2	Part de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles	27,50%	29%	17,6%	- 12 pts	30%
		3	Montant des aides Charente-Périgord Solidarités accordées	108 000 €	260 239 €	447 400 €	+72%	-
		4	Nombre de bénéficiaires Passerelle en cours d'accompagnement (dont micro-crédit)	387	344	381	+ 11%	-
		5	Micro-crédit personnel : Montant des dossiers réalisés de microcrédits personnels (éligibles au FGS)	152 138 €	100 686 €	200 460 €	+99%	-
	1.3 Adapter nos outils et nos canaux aux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital	6	Taux d'utilisateurs actifs de la banque en ligne	43,14%	46,19%	50,25%	+4 pts	-

### 1.1 Répondre aux besoins de tous nos clients avec expertise et accompagner les nouvelles filières du territoire

Le Crédit Agricole Charente-Périgord accorde une grande attention à la perception de la satisfaction de ses clients. Pour ce faire, il mesure chaque année un **Indice de recommandation client (IRC)** au moyen d'une enquête, adressée à un panel de clients et de non clients. L'objectif étant de savoir s'ils seraient prêts à recommander le Crédit Agricole Charente-Périgord à leurs proches. L'IRC stratégique 2021 s'élève à +7 points, soit 2 points de plus qu'en 2020. **Le score actuel de +7 n'a jamais été atteint, il témoigne d'une dynamique durable depuis 3 ans.** Et la progression est encore plus nette depuis 2014 où l'IRC était alors à -14.

Malgré cette progression, ce résultat est en demie teinte car le taux de détracteurs reste élevé. Charente-Périgord totalise 30 % de clients dits "promoteurs" de la Caisse régionale Charente-Périgord, 23 % de clients "détracteurs" et 47 % de clients "neutres". Cela montre que la mobilisation sur les sujets de qualité client doit être encore renforcée et ce, malgré des travaux déjà engagés sur le traitement des réclamations, la mise en place d'engagements clients dédommagés en cas de non-respect, de plafonnement voire de gel de facturation pour les clientèles fragiles. **Objectif : baisser le taux de clients détracteurs à 10% pour devenir la banque préférée des habitants du territoire.**

La chasse aux irritants est un paramètre clé qui permettra de faire progresser l'IRC. Cela passe par un dispositif d'amélioration continue qui s'appuie sur l'At2i (l'Atelier des idées alimenté par les salariés eux-mêmes et piloté par une équipe dédiée) mais aussi par la réactivité dans le traitement des réclamations, la joignabilité des conseillers, le rôle des middle-offices, l'adoption par tous les collaborateurs de postures relationnelles orientées vers la satisfaction client. Ces items sont, tous, des chantiers de transformation lancés par Charente-Périgord en 2021. Cette démarche de satisfaction client embarque toute l'entreprise.

### 1.2 Favoriser l'inclusion bancaire en termes de prévention et accompagner la multiplication des aléas dans les parcours de vie

A Charente-Périgord, la clientèle fragile avérée représente 9 936 clients dont 17,60% d'entre eux ont souscrit à l'offre spécifique clientèle fragile "Budget protégé" qui les exonère complètement des frais de dysfonctionnement. L'objectif annuel est d'équiper 30% de cette clientèle en offre « Budget Protégé ». Cette année, cet indicateur se trouve fortement dégradé puisque nous perdons 10 points. Une situation qui s'explique par le fait que les critères nationaux de définition d'un client fragile ont été élargis et que le dispositif intègre désormais la famille à la situation de fragilité quand jusqu'alors la personne individuelle était concernée. Un plan d'actions est établi en 2022 pour rattraper l'indicateur et atteindre les 30% de clients fragiles équipés de l'offre spécifique.

Depuis 2020, la Caisse régionale Charente-Périgord démontre ses efforts pour accompagner cette clientèle fragile en appliquant **une exonération de facturation à tous ses clients équipés de l'offre « Budget protégé », y compris les bénéficiaires du RSI/RSA qui y souscrivent.**

En complément des obligations réglementaires de soutien à la clientèle fragile, **il existe un dispositif de soutien aux clients particuliers fragilisés : les Points Passerelle**. Depuis 10 ans, ces structures d'écoute, de médiation et d'accompagnement viennent en aide aux clients confrontés à un événement de vie (divorce, séparation, décès du conjoint, chômage, maladie, etc.) et présentant des difficultés financières, ou des dysfonctionnements bancaires. Ces clients sont appelés « bénéficiaires Passerelle ». Cette structure a été renforcée en 2021 par **la création d'un 3<sup>ème</sup> point Passerelle situé à Lalinde, dans le sud Dordogne**. L'objectif des 4 conseillers Passerelle, secondés par un réseau de 43 bénévoles, est d'aider les requérants à tendre vers une stabilité financière, un regain de confiance et une autonomie pérenne dans la gestion de leur budget. Cela consiste à remettre le client « sur les rails » c'est-à-dire revenir dans le découvert autorisé, à minima, et ne plus avoir de retard de paiement de facture. Les principales actions consistent à les accompagner dans leur démarche auprès des tiers (fournisseurs d'énergie, d'eau...), à négocier des plans d'apurement, à recalculer leurs futurs budgets et ou faire des pauses sur leur remboursement de crédit. Pour ce faire, le dispositif Passerelle noue de **nombreux partenariats au bénéfice des bénéficiaires** : Banque de France, EDF, ENGIE, UDAF, SAFED, ADIL, SOLIHA, Périgord Habitat, MESOLIA et autres bailleurs sociaux, Banque Alimentaire, Restos du cœur, Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, MOSC (Mobilité Sud-Charente) encore MSA de Charente et de Dordogne. Les mairies à travers les CIAS ou CCAS, ainsi que les travailleurs sociaux qui interviennent sur le secteur sont également des **partenaires importants dans la recherche de solutions « extra bancaires »**.

**Un client qui bénéficie d'un micro-crédit personnel est de fait rattaché au portefeuille Passerelle**. En 2021, 59 micro-crédits ont été accordés pour un montant de 202 460€. Si le nombre de projets accompagnés en micro-crédit retrouve son niveau d'avant crise, le montant des micro-crédits accordé augmente significativement. Les micro crédits financent à 95 % des véhicules. Ces derniers sont de plus en plus chers. Le montant moyen des micro-crédits devrait continuer de monter dans les prochaines années...

Depuis 2010, **ce sont 3 105 clients qui ont bénéficié du soutien de ce dispositif**. En 2021, 381 requérants étaient accompagnés par le dispositif Passerelle. Le taux des bénéficiaires qui quittent le dispositif Passerelle avec succès s'élève à 78% depuis sa création.

Parallèlement aux Points Passerelle qui viennent en aide aux clients Particuliers, **le fond de dotations Charente-Périgord Solidarités** soutient les clients agricoles et professionnels qui vivent une situation de maladie ou d'accidents de la vie. Ce dispositif vient en complément des financements bancaires réalisés dans le cadre de l'exercice professionnel. En 2021, au regard de la crise sanitaire ce fond a été renforcé et le montant des aides accordées a été de 447 400€ (+73% par rapport à 2020).

### **1.3 Adapter nos outils et nos canaux aux nouveaux usages pour s'adapter à l'évolution des comportements par l'innovation et le digital**

La Caisse régionale Charente-Périgord se doit d'offrir à ses clients des services et des modes de contact qui leur conviennent. **Relation à distance, en ligne ou en agence, Charente-Périgord s'organise et investit pour proposer une banque 100% digitale et 100% humaine.**

En 2021, le taux d'utilisateurs actifs de la banque en ligne augmente de 4 points (passant de 46% à 50,25%). Cet indicateur montre l'appétence des clients à utiliser une relation adaptée à leur besoin, présente ou digitale. La part des ventes en ligne (totales digitales ou initiées en ligne et achevées en agence) augmente également passant de 25% en 2020 à 29% en 2021.

Des innovations digitales sont lancées chaque année à cet effet. Pour 2021 notons :

- **« Nomadisme commercial »** : le Nomadisme commercial, testé en 2021, permet aux conseillers banque et assurance de « sortir de l'agence » pour aller à la rencontre des clients par le biais de rendez-vous sur leur lieu de travail et de vie avec néanmoins un haut niveau de service. Ces tests ont donné lieu à des travaux spécifiques indispensables et préalables touchant à la sécurisation des accès et des données en situation de mobilité, « hors les murs ».
- **Bot Client « CARO »** : en 2021, la Caisse régionale Charente-Périgord a fait partie des Caisses Pilotes pour préparer le Bot Client CARO déployé en fin d'année. Depuis le portail web du Crédit Agricole Charente-Périgord (NPC), le client peut poser des questions en langage naturel 24 heures sur 24. CARO apporte une réponse et des conseils personnalisés.

S'adapter et innover par le digital, ce fût le cas pour **la tenue des 49 Assemblées générales en 2021 qui se sont déroulées dans un format distanciel sans précédent** pour respecter la période de confinement (février et mars). Les sociétaires ont été invités à voter en ligne et à prendre connaissance de tous les documents statutaires sur une plateforme web.

La crise actuelle démontre que l'efficacité de la Caisse régionale Charente-Périgord réside dans la qualité du lien avec ses clients. Un lien digital en perpétuelle adaptation mais aussi un lien physique qui se renforce. Certains établissements bancaires font le choix de quitter les territoires, **le Crédit Agricole Charente-Périgord, lui, fait le pari inverse et investit localement pour offrir un service physique à ses clients. Illustration en 3 exemples :**

- La majorité des 95 points de vente de la Caisse régionale Charente-Périgord ont été rénovés (et la quasi-totalité des points de vente principaux). En 2021, certains ont été modernisés grâce à des travaux d'aménagement complémentaires (Angoulême Champ de Mars, Bergerac Marché couvert, Trélassac) et d'autres ont été entièrement redessinés (Excideuil, Gardonne, La Coquille et Thenon). **Ces 6 chantiers et l'entretien du parc des agences ont représenté 3,5 M€ d'investissement pour la seule année 2021.** Les travaux ont été effectués dans le cadre du projet P@cte. Lancé en 2016, ce programme visait la rénovation de l'ensemble du parc, en portant un regard différent sur l'esthétique des accueils et les nouveaux modes de consommation. Les travaux se poursuivent en 2022 avec la livraison de 14 agences rénovées, suivies par le dernier lot, prévu pour 2023 (12 points de vente). Les sites de Bergerac et de Soyaux ont été rénovés entre 2018 et 2020. 31M€ ont été investis et ont bénéficié pour 90 % à des entreprises locales.
- **Les permanences conseil, rester dans les territoires désertés par la concurrence**  
Les permanences conseil lancées depuis 2018 affichent de bons résultats. Le pari ? Faire du business sur des territoires que l'on dit en déclin, en repensant le schéma de distribution des points de vente les moins actifs. Dans ces permanences, un seul conseiller accueille les clients sur rendez-vous, qu'ils soient particuliers, agriculteurs, ou professionnels, qu'il s'agisse d'un besoin en assurance ou bancaire. En 2021, 7 nouvelles agences rejoignent les rangs des précédentes permanences à 17 permanences conseil sur le territoire. Des permanences ouvertes du mardi au samedi.
- **Les Relais CA : une réponse bancaire chez les commerçants de proximité**  
Dans la même logique de proximité physique, les 206 Relais CA sont un service de base (retrait d'argent et dépôt de chèques) accessibles aux clients auprès des commerçants situés en milieu rural.

## Engagement 2 : Favoriser le développement économique de notre territoire et prouver par nos actions notre responsabilité en accompagnant les grandes mutations sociétales et environnementales

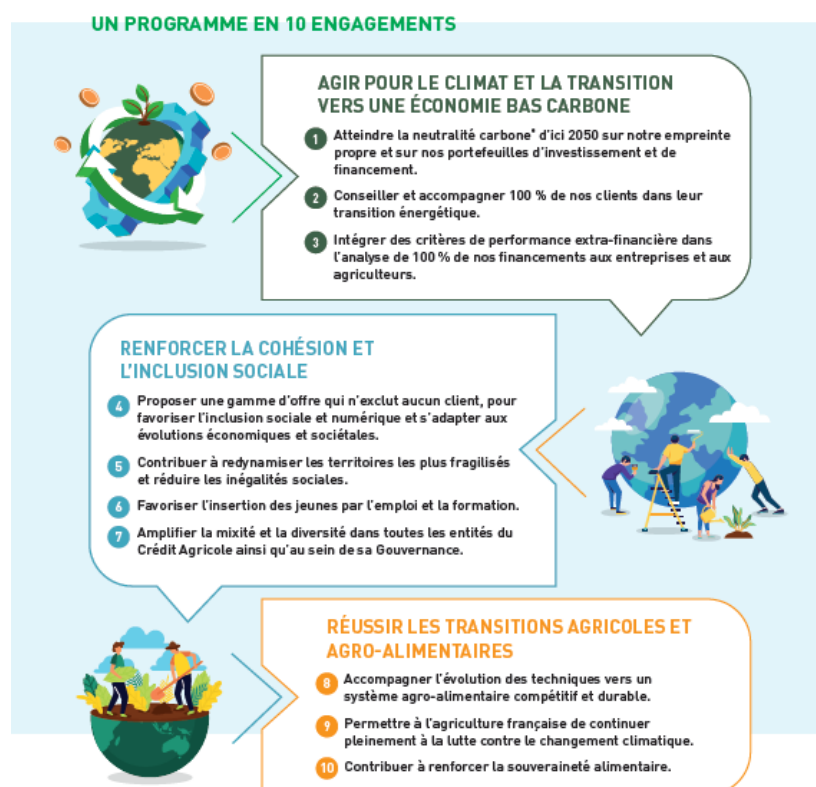
Engagements	Enjeux	N° Ind.	Définition des indicateurs publiés dans la DPEF	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Evol. 2020/2021	Objectifs
2 Favoriser le développement économique de notre territoire et prouver par nos actions notre responsabilité en accompagnant les grandes mutations sociétales et environnementales.	2.1 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture	7	Réalisations financement des Energies renouvelables (ENR)	14 358 606 €	20 662 385 €	38 137 268 €	+85%	-
		8	Taux d'entreprise clientes qui sont interrogées sur leur politique ESG (sensibilisation ESG des entreprises) et qui présente un scoring ESG	-	-	75,38%	-	60% pour 2021 / 80% pour 2022
	2.2 Etre utile aux territoires en accompagnant la transformation d'une économie innovante, durable et responsable.	9	Montant des dépenses de mécénat (hors coup de pouce)	678 000 €	419 000€	780 138 €	+86%	-
		10	Indice d'engagement sociétal (IES) - Mesure la perception de notre utilité sur le territoire par nos clients et les non clients	-	-	6,3/10	-	-

### Projections 2022 et plus...

Devant le constat alarmant du GIEC concernant le dérèglement climatique, les attentes sociétales exacerbées par la crise sanitaire et la pression réglementaire régissant la finance durable, le Groupe Crédit Agricole signe des alliances Net Zero à l'été 2021 et publie un nouveau Projet sociétal en décembre 2021. Résultat d'une grande consultation des dirigeants du Groupe, ce projet s'articule autour de 3 priorités pour les années à venir :

1. Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
2. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
3. Réussir les transitions agricoles et agroalimentaire

Par ces engagements, le Crédit Agricole poursuit son action en faveur d'une économie plus inclusive accélère son implication dans la finance durable et entend bien jouer un rôle de premier plan dans l'accompagnement des transitions.



Ce Projet sociétal porte le Groupe Crédit Agricole à travailler une trajectoire de neutralité Carbone qui devrait être déposée au SBTi courant 2022. Ceci pour tenir le 1<sup>er</sup> engagement de son Projet Sociétal : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La Caisse régionale Charente-Périgord entend s'inscrire pleinement dans ce projet et le décliner sur son territoire ce qui fera de l'année 2022 une année d'amorce vers une transformation profonde. A noter que Laurent Martin, Directeur Général de Charente-Périgord est sponsor de la priorité n°2 : renforcer la cohésion et l'inclusion sociale.

Cette présentation du Projet sociétal Groupe permet de justifier les références prospectives pour 2022 faites dans la partie qui suit.

### 2.1 Stimuler la transition vers une économie bas-carbone et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en accompagnant nos clients sur tous les marchés, notamment sur l'agriculture

Localement, la Caisse régionale Charente-Périgord renforce son positionnement de financeur des transitions.

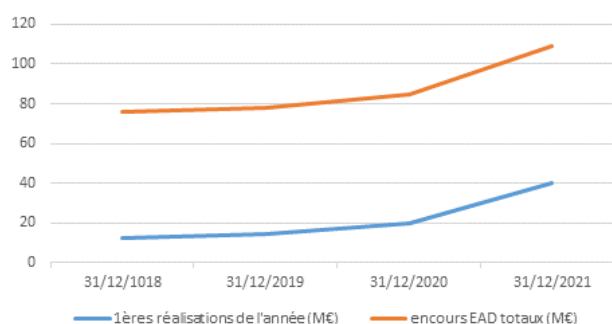
### Une filière Transition énergétique pour soutenir la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Depuis 2018, une filière dédiée à la transition énergétique a pour objectif d'accompagner le financement de la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique...) mais également d'accompagner des projets concourant à l'efficacité énergétique.

En 2021, les réalisations de financement des projets de productions d'énergies renouvelables s'élèvent à **38 M€<sup>1</sup>**. Ce résultat témoigne d'une dynamique croissante de cette filière depuis 4 ans (+85 % par rapport à 2020).

Les encours de crédits sur la filière au 31 décembre 2021 représentent plus de 109 M€<sup>2</sup> (soit une augmentation de près de 30 % sur un an). Ces encours se répartissent de la manière suivante :

- Photovoltaïque : 73 %
- Méthanisation 11 %
- Eolien : 3 %
- Biomasse (y compris bois énergie) : 2 %
- Economies d'énergie, transition énergétique autre : 11 %



**En 2021, nous avons financé des projets équivalents à une production théorique de 63 486 215 équivalents kWh, correspondant à la consommation théorique de 13 309 foyers français en un an.**

Cette dynamique s'explique par la mobilisation de la filière depuis 2 ans car les projets de production d'énergie renouvelable sont des projets au long cours qui peuvent prendre plusieurs mois de réflexion avant de mener à un déblocage de fonds. Par ailleurs, la filière compte plusieurs grands projets parmi lesquels :

- Une collaboration avec la société **Terra Volta** pour le développement d'un portefeuille de 30 toitures (puissance totale 7,1 MWc, 8,6 M€) dont 19 sur le territoire de Charente-Périgord
- Un travail en syndication avec la filiale Energie de Groupe Crédit Agricole Unifergie pour 4 dossiers photovoltaïques :
  - Avec **APEX ENERGIE** pour une centrale en Dordogne à St Jory de Chalais (500 k€) et un portefeuille de toitures
  - Avec **ENOE** (associés à LM Soleil dans Ouest Energie) pour un portefeuille de centrales en toitures (5 M€)
  - Avec **ENGIE** pour une centrale au sol en Dordogne (7 M€)
- Des **projets de méthanisation en injection** portés par des groupes d'agriculteurs représentant des financements de l'ordre de 15 M€

La Filière Transition énergétique a noué un partenariat en 2020 avec la plateforme de financement participatif **ENERFIP** pour proposer des investissements en financement participatif à la clientèle patrimoniale et Banque Privée. Ce partenariat a été actionné à deux reprises en 2021 pour le financement de centrales photovoltaïques, dont celui mené avec ENGIE pour une collecte participative de 690 k€ pour un projet situé sur un ancien site de stockage de déchets non dangereux en Dordogne qui produira plus de 13 GWh (soit 14% de la consommation électrique annuelle de Périgueux). L'autre, également en Dordogne, a permis de récolter 250 k€ pour un projet mené par Apex Energie qui produira l'équivalent de la consommation d'énergie de la commune qui l'accueille.

Au-delà de ces projets emblématiques, la filière Transition énergétique poursuit son **accompagnement auprès** :

- **De la SEM Périgord Energies** et de ses filiales qui développe des projets photovoltaïques sur le territoire de la Dordogne. La filiale Charente-Périgord Expansion est, par ailleurs, au capital de la SEM Périgord

<sup>1</sup> Ce sont les prêts pour lesquels il y a eu une première réalisation (c'est-à-dire un déblocage d'argent) entre le 01/01 et le 31/12. Ils peuvent avoir été accordés en amont, car il y a souvent des délais très longs entre le moment où un prêt est accordé et le moment où l'argent est effectivement débloqué sur les projets d'énergie renouvelable.

<sup>2</sup> Par opposition à l'encours qui reprend les montants de tous les prêts en cours de remboursement au 31/12. Donc en 2021, près de 40 M€ de nouveaux prêts ont démarré leur déblocage et en parallèle, nous notons 109 M€ d'encours totaux sur tous les prêts qui ne sont actuellement pas totalement remboursés par les clients (en amortissement).



Energies depuis 2019. Un pool bancaire avec la Caisse d'Épargne a été mise en œuvre pour accompagner ce développement.

- **Des projets individuels de centrales solaires en toiture < 100 kWc** de plus en plus nombreux
- **Des collectivités publiques, notamment dans le cadre « petites villes de demain »** pour les projets de rénovation énergétiques.

En 2021, la filière Transition énergétique se renforce avec la création d'un outil d'investissement : **la filiale Charente-Périgord Energie Verte**, créée pour accompagner en participation des entreprises ou des projets de production d'énergies renouvelables et de transition énergétique au sens large. Les premiers comités d'investissement auront lieu en 2022.

Les actions portées par la filière Transition énergétique pour accompagner les projets de production d'énergie verte portent leur fruit et affichent des résultats en progression constante. Cet engagement se renforcera dans les prochaines années : le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole en fait une priorité (engagement 2 et 3).

### **Contribuer à l'efficacité énergétique des logements particuliers**

Ces projets sont accompagnés via des **offres de financement « sociétales » destinées à tous les clients**. En 2021, Charente-Périgord a mis en place une offre l'offre Travaux ECO BONUS 0% pour la rénovation énergétique des logements particuliers (principaux, locatifs ou secondaires) qui vient compléter le dispositif national ECOPTZ par une enveloppe de financement à 0% (pour des financements allant de 500€ à 30 000€ sur 96 mois, au-delà de cette durée le taux passe à 0,97%).

Au plan national, l'engagement n°2 du projet Sociétal fixe pour enjeu majeur de conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique.

- Une démarche conseil en Habitat intégrant l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements particuliers est en cours de construction « j'écorénove mon logement » et sera déployée dans les Caisses régionales en 2022.
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs

### **Accompagner la transition environnementale Agri/agro**

Concernant la clientèle agricole une offre spécifique existe (l'offre BIO ou HVE 3) pour soutenir les agriculteurs qui engagent une démarche de conversion ou d'amélioration environnementale certifiée en leur offrant un an d'assurance multirisque agricole. Cette offre sera refondue en 2022, **la Caisse régionale Charente-Périgord se fixant un axe de progrès sur le sujet**. La transition Agri/Agro est l'une des 3 priorités du projet Sociétal Groupe qui lui réserve 3 engagements spécifiques.

Indépendamment de l'accompagnement bancaire et assurantiel, **le Crédit Agricole Charente-Périgord développe des dispositifs parallèles de soutien à la transition agricole**.

- **Terre de saveurs**, du producteur à l'assiette : Promouvoir les producteurs locaux, les produits de saison et permettre à des producteurs de vendre sans intermédiation sont les propositions du site marchand Terre de saveurs. Cette place de marché en ligne portée et animée par la Caisse régionale Charente-Périgord depuis 2018 met en relation des producteurs et des consommateurs désireux de consommer des produits locaux. Les producteurs peuvent valoriser leurs produits ou les vendre en ligne sans commissionnement de la part de Charente-Périgord qui met son maillage et sa notoriété au service du terroir et de la consommation locale. En 2021, 290 producteurs sont référencés sur le site Terre de saveurs et 111 d'entre eux vendent leurs produits en ligne générant un montant de vente de plus de 420 000€
- En 2021, La Caisse régionale Charente-Périgord devient **mécène de la Fondation pour une Agriculture durable en Nouvelle Aquitaine** qui vise à accompagner les initiatives des agriculteurs qui proposent des innovations et des alternatives dans leur mode de production.
- **Un dispositif de soutien à la plantation d'arbres** : nouveauté 2021 !

Charente-Périgord s'est allié en 2021 à l'association **Prom'Haies** pour accompagner ses clients sociétaires agriculteurs dans leur projet de plantation agroforestiers ou de haies bocagères. Le projet consiste à accompagner la réintégration de l'arbre dans l'exploitation agricole pour les co-bénéfices écologiques qu'il apporte. Objectif : contribuer à la plantation de 20 000 arbres sur le territoire en 2021. Ce sont finalement 16 440 plants qui ont été plantés au bénéfice de 46 agriculteurs. L'objectif final n'a pas été atteint car le plan de relance gouvernemental mis en œuvre en cours d'année a proposé un dispositif de soutien plus massif pour les agriculteurs. L'opération de plantation sera reconduite pour 2022.

En complément de ce dispositif, la Caisse régionale Charente-Périgord renouvelle son soutien fond de dotation **Plantons pour l'avenir** à hauteur de 5 000€ par an pendant 3 ans à compter de l'année 2021. Ce fond intervient auprès des acteurs de la filière Bois pour le reboisement des forêts françaises. Un soutien qui a été conforté par l'entrée au capital du Crédit Agricole Charente-Périgord dans un fond sur la filière bois.

Depuis 2019, la Caisse régionale Charente-Périgord s'associe au Crédit Agricole Assurances pour l'opération reboisement en lien avec la start-up **Reforest'Action**. Pour tout contrat d'assurance Prévoyance ouvert, un arbre est planté en milieu forestier. **La contribution du Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à 18 852 arbres dont 8 509 pour l'année 2021.** Ce sont en tout plus de 940 000 arbres qui sont plantés par le Groupe Crédit Agricole.

### **Intégrer les critères ESG dans l'accompagnement de nos clients Entreprise**

En 2021, un **scoring ESG a été intégré à la politique crédits pour les financements aux Entreprises** (Etablissements réalisant un CA de plus de 2,5M€). Ce score sur 30 points est obtenu au moyen d'un questionnaire de 12 à 16 questions évoqué au cours de l'entretien commercial entre le conseiller et le dirigeant de l'entreprise. Cette démarche nationale vise à sensibiliser les dirigeants sur la nécessité d'intégrer les critères ESG à leur plan de développement et à mesurer le niveau de maturité de des entreprises en matière de RSE. Pour l'instant, cette note est informative et n'impacte pas les conditions d'octroi du crédit. Elle permet d'intégrer un volet extra financier à l'analyse financière d'une entreprise porteuse d'un projet de financement. Les Centres d'affaires avaient pour objectif d'aborder ce questionnaire auprès de 60 % de leurs clients en 2021. Cet objectif est dépassé puisque **75,38% des clients ont fait l'objet d'un entretien ESG**. Les résultats révèlent que :

- 12,21% des entreprises ont peu ou pas amorcé de réflexion ESG
- 50,39% d'entre elles y sont sensibles et ont mis en place quelques actions
- 37,40% présentent une démarche avancée avec des objectifs et un plan d'actions sur un ou plusieurs items

Ce questionnaire et ces résultats constituent un état des lieux qui nécessite d'être affiné notamment dans l'affectation de la note qui, pour le moment, résulte d'une interprétation personnelle du conseiller. Il a cependant le mérite d'intégrer l'appréciation extra-financière aux financements des entreprises et de sensibiliser les conseillers à ce nouveau pan de leur métier.

Il s'agira pour 2022, de viser 80 % d'entreprise interrogées et d'analyser les données recueillies pour isoler les besoins d'accompagnement financiers (en référence à l'engagement 3 du nouveau Projet sociétal). Charente-Périgord souhaite également structurer un réseau de partenaires experts sur les sujets de la transition pour les recommander à ses clients, former les conseillers bancaires aux dispositifs de soutien et aux nouvelles réglementations qui vont impacter les entreprises dans les prochaines années comme le décret tertiaire ou le reporting ESG découlant du règlement CSRD.

## **2.2 Etre utile aux territoires en accompagnant une économie innovante, durable et responsable.**

C'est un enjeu fort pour la Caisse régionale Charente-Périgord qui s'attache à favoriser la création d'entreprises et à accompagner activement le tissu entrepreneurial, notamment par le maintien des jeunes sur le territoire.

### **Des offres bancaires à impact sociétal**

La Caisse régionale Charente-Périgord propose **des offres qui se distinguent par leur « impact sociétal supplémentaire »** en ce sens qu'elles ont été pensées pour répondre à un besoin sociétal local :

- **Accompagner la création de petite entreprise individuelle : l'offre Micro entreprise** pour les Particuliers qui créent leur micro entreprise. Elle connaît une progression croissante avec 1 244 nouvelles offres souscrites (+64% par rapport à 2020)
- **Favoriser la création d'entreprise en zone rurale : l'offre Jeunes Pros en zones rurales** qui, en plus de solutions bancaires adaptées, propose une dotation financière pouvant aller jusqu'à 3 000 euros aux jeunes entrepreneurs qui choisissent de s'installer en zone de revitalisation. Cette dotation pouvant leur permettre de réaliser un stage de préparation auprès des chambres consulaires ou d'acheter du matériel informatique. 113 jeunes professionnels en ont bénéficié en 2021 contre 38 en 2020 et plus de 116 000€ ont été dotés dans ce cadre.
- **Détecter un projet local porteur de dynamisme et lui donner un coup de pouce** : c'est l'objet du **prêt développement du territoire** octroyé par les Caisses locales pouvant aller jusqu'à 15 000 € à taux 0 afin de soutenir l'installation des agriculteurs et des professionnels (136 prêts ont été accordés pour 1,4M€ stable en hausse de 15% par rapport à 2020).
- **Aider les parents dont les enfants font des études hors du département en offrant l'assurance logement (limité à 100€/année de scolarité). C'était une nouveauté en 2020 qui avait bénéficié à 533**

étudiants. En 2021, ils ont été 539 soit l'équivalent de 52 466€ « offerts » aux assurés dans le cadre de cette offre.

Accompagner une économie durable, responsable et innovante n'est possible qu'en connaissant bien son territoire et ses pôles de développement. La Caisse régionale Charente-Périgord a mis en place 6 **filières d'expertise pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients** : Séniors, Cognac, Tourisme, Jeunes, international et Energie. En 2022, deux nouvelles filières verront le jour : la filière Professions libérales et la filière Image et jeux vidéo. Cette année a été marquée par une actualité forte pour certaines d'entre elles. Focus sur la mobilisation de filière Jeunes et de la filière Cognac.

### **La filière JEUNES : soutenir l'emploi priorité n°1**

Permettre aux jeunes de choisir et de suivre la formation de leur choix, de trouver un stage ou un emploi, de faire face aux obstacles de la vie, de s'installer sur le territoire ou d'y créer son entreprise ... les enjeux sociétaux pour le territoire sont nombreux. C'est la raison pour laquelle une filière spécifique a été créée pour contribuer au maintien et à l'épanouissement de la jeunesse sur le territoire. De nombreuses actions ont été réalisées par Charente-Périgord :

- Un **plafonnement des frais** d'incident bancaire (jeunes 18-25 ans) à 25€ et la gratuité des frais pour ceux qui sont identifiés comme clients fragiles
- **150 jeunes détectés par les Points Passerelle en urgence** pour leur verser une prime de soutien pouvant aller jusqu'à 500€ (48 112€ ont été versés).
- **Un appel à projet Jeunes** : les jeunes de 16 à 25 ans pouvaient déposer un dossier et demander une bourse de 1 000 à 5 000 € pour financer un projet d'insertion dans la vie active, de création d'entreprise ou de formation. 100 % des demandes reçues ont été accordées soit 88 projets pour un montant de 207 000€ (56 projets de formation, 22 de création d'entreprise et 10 d'emploi).
- **Youzful** une plateforme digitale pour les jeunes / pour les pros du territoire. Les uns déposant et les autres cherchant une offre d'emploi, de stage, d'alternance. En 2021, 1 029 jeunes et 102 professionnels se sont inscrits.
- L'inclusion professionnelle par la découverte du monde de l'entreprise, en 2021, Charente-Périgord a accueilli :
  - **89 stagiaires post bac** (43 en 2019 et 49 en 2020) dont un dispositif d'accueil innovant pour 6 stagiaires de 3<sup>ème</sup> issus de quartiers défavorisés
  - **39 alternants** (22 en 2019, 32 en 2020)
  - **75 jeunes employés pour un mois l'été** (35 en 2019, 45 en 2020)
- **Une collecte solidaire auprès des salariés de produits d'hygiène** (560 kg collectés) remis aux épiceries solidaires des associations étudiantes de Charente et de Dordogne dans le cadre d'une convention animée toute l'année
- La **taxe d'apprentissage** reversée par Charente-Périgord en 2021 s'élève à 408 000€.

L'association CHARENTE HABITAT JEUNES a été soutenue à hauteur de 40 000€ par la Fondation Agir en Charente-Périgord et Crédit Agricole Solidarité et Développement pour l'achat de mobiliers pour une résidence de jeunes travailleurs à Cognac. Cette association a également reçu un don de 32 tablettes et d'ordinateurs pour aider les jeunes à rechercher un emploi.

La mobilisation du Crédit Agricole Charente-Périgord en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes du territoire va se poursuivre en 2022. Fort du succès de l'appel à projet, ce dispositif devient pérenne via **la création d'un Comité Jeunes doté d'un budget annuel de 150 000€**. Un dispositif relié à la gouvernance de Charente-Périgord puisque ce sont les Caisses locales qui détecteront le projet et participeront financièrement sur leur budget propre à hauteur de 50% des sommes demandées.

### **Filière COGNAC : préparer l'avenir**

En dehors d'un accompagnement bancaire spécifique, la filière Cognac se mobilise sur les enjeux sociétaux et environnementaux de la filière.

- **Préparer la transmission des exploitations** pour anticiper et contrer la perte de savoir-faire à 10 ans. A ce titre la filière a organisé 4 conférences thématiques auprès des professionnels du cognac et réalisé 6 films pédagogiques.

- **Soutenir la recherche et le développement pour de meilleures pratiques environnementales.** Charente-Périgord via la Fondation Agir en Charente-Périgord apporte son soutien à différents programmes de recherche :
  - MYCOPHYTO et le projet MYCOGNAC qui travaillent sur le développement de l'immunité naturelle des plants afin de lutter contre le stress hydrique et l'apport d'intrant complémentaire
  - ELICIT PLANT qui s'appuie sur l'apport des molécules lipidiques d'origine végétale qui renforcent la résistance des plantes au stress hydrique et limitent les pertes de rendement en cas de sécheresse
  - Participation au fonds de dotation O'Vignes porté par la maison Courvoisier qui œuvre pour la préservation des ressources en eau et de la biodiversité
- **Limiter et prévenir les risques professionnels :** le projet ecab développé par l'entreprise Grégoire, studio Nyx et Agri Cap Conduite permet de limiter les risques liés à la conduite des machines à vendanger grâce à une cabine de réalité virtuelle. Un module est désormais disponible à l'institut de Richemont financé, à parts égales, par la Fondation Agir en Charente-Périgord et Grégoire.

### L'innovation : axe prioritaire pour 2022

L'innovation au service de la cohésion sociale et des alternatives environnementales est un axe prioritaire identifié par la Caisse régionale Charente-Périgord à ce titre, une réorganisation de service a donné lieu en 2021 à la création d'une unité Innovation, Agriculture et Professionnel qui vise à accompagner la transformation de ce secteur d'activité. **Des conventions avec des incubateurs locaux** sont animées (La WAB, le Moulin de l'abbaye, l'Agora et H24 ou encore la French Tech Périgord) pour détecter des projets d'innovation notamment dans le domaine de l'ESS ou l'environnement. Ces Start up en phase de lancement peuvent être accompagnées par le Crédit Agricole Charente-Périgord qui prend en charge une partie des loyers de ces entreprises pour faciliter leur installation, pour quelques mois ou quelques années selon les cas. **Le financement de ces loyers s'élève à plus de 88 000€ en 2021.** D'autres formes de soutien sont possible. L'un d'entre eux a été expérimenté en 2021 avec la Start up **We Are The Drops** qui développe une appli de partage de gestes éco citoyens pour mesurer l'impact environnemental de chaque petit geste. En phase expérimentale, un groupe de salariés volontaires a testé l'application pendant 2 mois afin d'accompagner la Start up dans son déploiement.

En 2022, **un fond de soutien « Innovation et RSE »** est créé et doté de 200 000€ pour accompagner via une prime de soutien des projets d'innovation portés par des entreprises du territoire sur les thématiques sociétale et environnementale.

### Mécénat et sponsoring pour soutenir le dynamisme des territoires

Le Crédit Agricole Charente-Périgord est une banque ancrée au cœur de la vie de ses territoires. Il accompagne chaque année de nombreux projets qui contribuent au dynamisme local soit par une dotation de mécénat soit par du sponsoring direct. **En 2021, le montant global du soutien de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élève à plus de 780 000€ :**

- Le soutien en mécénat versé par la **Fondation Agir en Charente-Périgord** s'élève à 502 825€ en faveur de 50 projets,
- L'aide à divers **partenariats économiques, culturels, sportifs et innovation** représente 277 313€

A ces dispositifs Caisse régionale Charente-Périgord s'ajoutent des subventions laissées à l'appréciation des Caisses locales pour venir en soutien de la vie des cantons ou des quartiers. Les **« Coups de pouce »** sont versés à des clients sociétaires (associations ou particuliers) porteurs d'un projet sur le territoire de la Caisse locale. Ces **« Coups de pouce »** ont accompagné **552 projets en 2021 pour 410 422€.**

Parmi les projets significatifs de l'année 2021, notons :

- **Le soutien à l'Association de médecine d'urgence du Périgord (AMUP)** pour améliorer et décentraliser l'offre de formations en médecine d'urgence du territoire accompagné à hauteur de 27 500€ par la Fondation Agir en Charente-Périgord et Crédit Agricole Solidarité et Développement<sup>3</sup> (CASD) (pour 10 000€).

<sup>3</sup> La Fondation nationale Crédit Agricole Solidarité et Développement (CASD) est intervenue à hauteur de 80 000€ cette année en soutien de projets locaux accompagnés par la Fondation Agir en Charente-Périgord.

- **L'aide à Emmaüs Charente** pour financer un camion de ramassage de mobilier et d'équipements auprès de particuliers. La Fondation Agir en Charente-Périgord et la Fondation CASD sont intervenues chacune pour 10 000€.

### Engagement 3 : Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale dans notre gouvernance et notre fonctionnement

Engagements	Enjeux	N° Ind.	Définition des indicateurs publiés dans la DPEF	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Evol. 2020/2021	Objectifs	
3 Affirmer notre responsabilité sociétale et environnementale dans notre gouvernance et notre fonctionnement.	3.1 Respecter l'éthique dans les affaires	11	Nombre de réclamations en lien avec l'éthique dans les affaires	8	7	1	- 86%	0	
	3.2 Témoigner de notre responsabilité sociétale au sein de notre gouvernance	12	Délai moyen de paiement Fournisseurs	27 jours	29 jours	29 jours	Iso	- de 30 jours	
		13	Part de clients sociétaires	49,63%	49,75%	50,18%	Iso	50%	
	3.3 Réduire nos émissions GES et consommer de façon responsable	3.3 Réduire nos émissions GES et consommer de façon responsable	14	Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels	1 045 teqCO2	911 teqCO2	923 teqCO2	-12% entre 2019 et 2021	- 5%/an
			15	Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels divisées par le nb d'ETP	788 kgCO2	721 kg CO2	718 Kg CO2	-9 entre 2019 et 2021	- 5%/an
			16	Kilométrage parcouru par les salariés au titre de leurs déplacements professionnels dans les véhicules du parc de la CR	932 861 km	726071 km	688 924 km	-26% entre 2019 et 2021	- 5%/an
			17	Kilométrage parcouru par les salariés au titre de leurs déplacements professionnels dans leurs véhicules personnels	2 031 444 km	858 963 km	1 192 223	-41% entre 2019 et 2021	- 5%/an

#### 3.1 Respecter l'éthique dans les affaires

Depuis l'adoption de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, également appelé "Sapin II" en 2016, **la Caisse régionale Charente-Périgord a renforcé son dispositif anticorruption en appliquant scrupuleusement la feuille de route nationale**. Celle-ci comprend un volet Gouvernance et 8 piliers :

1. Cartographie des risques de corruption
2. Code de conduite anticorruption
3. Dispositif lanceurs d'alerte
4. Régime disciplinaire
5. Dispositif de formation
6. Evaluation des tiers (clients, fournisseurs, intermédiaires)
7. Contrôles comptables
8. Contrôle et évaluation interne

Cette feuille de route est pilotée chaque mois en comité réglementaire. Un dispositif de communication présentant la charte éthique de la Caisse régionale Charente-Périgord, son code de conduite ou encore les différents engagements déontologiques sont accessibles depuis les sites Internet et extranet de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Depuis 2019, **le Crédit Agricole Charente-Périgord a été de nouveau certifié ISO 37001** en son nom propre par Euro Compliance<sup>4</sup> au titre de son dispositif de lutte contre la corruption. Tous les collaborateurs ont été formés et sensibilisés et mettent en œuvre la politique de tolérance zéro de la Caisse. Une gouvernance spécifique a été mise en place (code de conduite anti-corruption, cartographie des risques, etc.) et un système « lanceur d'alerte » permet à tout collaborateur témoin d'une tentative ou d'un acte de corruption d'avertir sa hiérarchie ou l'entreprise de façon sécurisée et confidentielle.

Cette certification reconnaît la détermination du Groupe et la qualité de son programme de prévention de la corruption. Elle atteste que les risques de corruption ont été correctement identifiés et analysés et que le programme appliqué par le Crédit Agricole est conçu de façon à limiter ces différents risques. Elle porte sur l'ensemble des métiers du Groupe Crédit Agricole et illustre son engagement de longue date en matière d'éthique dans les affaires, élément clé de sa politique de responsabilité sociale d'entreprise.

<sup>4</sup> Euro Compliance est un organisme de certification et de formation dédié à la prévention de la corruption.

Le taux de formation réglementaire sur la Lutte Anti-Blanchiment (dont la fraude fiscale), le Financement du Terrorisme des collaborateurs et les Sanctions Internationales est constant chaque année, atteignant près de 100 % en 2021. L'efficacité provient de l'optimisation du processus de relance aux salariés et du pilotage de ces formations obligatoires.

Charente-Périgord applique **une politique de protection des données personnelles des clients** en déclinaison de celle définie par le Groupe Crédit Agricole. Les clients peuvent la consulter, depuis le site interne, une Charte éthique. La Caisse régionale Charente-Périgord s'est engagée dans une démarche de qualité et de fiabilisation des données de ses clients. Une procédure interne présente les principes d'organisation de la gouvernance de la donnée au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord.

**Le Crédit Agricole Charente-Périgord poursuit son engagement de transparence dans le traitement des réclamations** de ses clients. En 2021, nous avons traité 8 571 réclamations dont 1 répertoriée « défaut de conseil », contre 7 en 2020. Le nombre de réclamations total en 2021 est stable par rapport à 2020 qui était une année de baisse sensible (-21%).

La Caisse régionale Charente-Périgord porte ses efforts sur le délai de traitement des réclamations et en fait même un engagement de son Projet d'entreprise *Nous, ici, ensemble 2023*. Objectif : prendre en charge la réclamation d'un client sous 24h00 et y répondre sous 7 jours maximum. En 2021, **le délai de traitement moyen des réclamations est de 5,7 jours** (contre 8,4 jours en 2019 et 6,3 jours en 2020). La baisse globale des réclamations depuis 2020 peut justifier ce délai minoré mais ce n'est pas la raison principale. Cette baisse significative s'explique par une nouvelle organisation interne dans le traitement des réclamations. Ce sont désormais des middle office experts qui répondent en direct aux clients pour plus de réactivité. Pour réduire davantage encore ce temps de traitement, la Caisse régionale Charente-Périgord dispose d'un outil de pilotage et met en place des traitements directs dès qu'elle le peut. Exemple, le prestataire CA Chèques traite directement les réclamations relevant de son périmètre, évitant ainsi un délai d'intermédiation.

### 3.2 Témoigner de notre responsabilité sociétale au sein de notre gouvernance

Né de l'idée d'entraide, animé par des valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité, le Crédit Agricole repose, depuis 1885, sur des fondamentaux qui poursuivent le même objectif d'utilité au territoire. Le **modèle coopératif** du Crédit Agricole est particulièrement adapté aux défis sociétaux contemporains.

- **Notre identité coopérative et mutualiste** illustrée par une gouvernance équilibrée, représentative du territoire, qui favorise la proximité d'action
- **Notre modèle de développement** centré sur la recherche de performance dans la durée et garant de notre implication durable dans l'économie locale
- **Notre vision long terme** gage de durabilité pour nos clients
- **Notre maillage territorial** : une prise de décision locale au cœur du territoire

Les 645 administrateurs des Caisses locales représentent les clients sociétaires du Crédit Agricole dont la proportion reste stable (50% des clients sont sociétaires).

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise de la Caisse régionale Charente-Périgord s'active au moyen **d'une organisation et d'une gouvernance précise.**

- Un comité décisionnaire bi mensuel, le Comité Identité Territoire et RSE (CITR)
- Un Comité Risques, RSE, Conformité client qui valide les dossiers réglementaires en matière de RSE
- Les dossiers les plus structurants ou les dossiers réglementaires sont ensuite validés en Conseil d'administration. Selon les sujets, des présentations devant le CSE ou en Bureau du conseil peuvent être réalisées.
- Une unité RSE, composée de 2 salariés (dont un poste crée en 2022), rattachée à la Direction Marketing, Identité et Territoire et Qualité,
- Un réseau de référents RSE comprenant le top management de l'entreprise (les 16 managers de managers) et sponsorisé par un administrateur de Caisse régionale Charente-Périgord
- Des critères RSE qui commencent à apparaître dans les politiques métiers. (Ex : la politique crédit au entreprises intègre un score ESG, la politique financière de la Caisse régionale Charente-Périgord...)
- Une communication régulière sur les actions sociétales et environnementales portées par la Caisse régionale Charente-Périgord auprès des salariés, des administrateurs, des clients et du grand public (422 articles ou post ont été réalisés en 2021)

**La RSE native à la gouvernance est un sujet de réflexion** actuellement pour renforcer la prise en compte de la mesure d'impacts dans nos décisions les plus stratégiques.

L'année 2022 sera particulièrement structurante de ce point de vue-là. La stratégie RSE sera actualisée au regard du nouveau Projet sociétal national, des impacts réglementaires qui arrivent sur les métiers de la finance et des attentes sociétales et environnementales du territoire. Territoire consulté en 2021 par la mesure d'un nouvel indice qui mesure l'utilité perçue par les acteurs du territoire, l'IES - **Indice d'Engagement sociétal**. La note obtenue est de 6,3/10 et présente des axes de progrès utiles à la réflexion d'une nouvelle stratégie RSE.

### 3.3 Réduire nos émissions GES et consommer de façon responsable

En 2020, le bilan carbone des émissions de GES émises par la Caisse régionale Charente-Périgord a été calculé sur l'exercice 2019 permettant ainsi à Charente-Périgord de se doter d'une vision claire sur son niveau d'émission et de bâtir un plan d'actions pour engager une politique de réduction. **Pour l'année 2019, Charente-Périgord a émis 16 031 tonnes eqCO<sub>2</sub>**. Les postes Intrants, déplacements et fret représentent plus de 80% des émissions. La présente DPEF se focalise sur l'évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la consommation énergétique des bâtiments (électricité, gaz, fioul, bois) et celles liées aux déplacements professionnels des salariés utilisant la flotte automobile de l'entreprise. **Les émissions ont baissé de 12% entre 2019 et 2021.**

**Différentes initiatives concourent à un objectif d'efficacité énergétique :**

- Le site des 3 Chênes (Bergerac) a été construit sous la norme RT 2012 (faible consommation énergétique) en 2018.
- **2 332m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques ont été installées sur le parking du site de Bergerac.** 180 places sont désormais couvertes. L'énergie produite par an est estimée à plus de 500 000 kWh.
- Les travaux de rénovation des sites de Soyaux et de Bergerac répondaient aux normes **RT2012 Rénovation**, ils se sont achevés en 2018 et 2020. Les sites sont moins gourmands en énergie (consommation électrique divisée par 4 à Bergerac)
- Le Crédit Agricole Charente-Périgord a signé avec EDF **un contrat 100 % Energie verte** et avec ENI un contrat compensé carbone.
- Un **plan d'efficacité énergétique** en agence a été identifié en 2020 pour un budget total de 830 000€ pour l'année 2021 et 2022. Un système de gestion technique centralisée (GTC) qui nous permettra de gérer à distance la consommation d'énergie pour les agences les plus consommatrices, le changement des groupes de climatiseurs les plus obsolètes, le remplacement des 13 chaudières à fioul restantes en agence ou encore le remplacement des portes automatiques. Objectif : - 20 % de consommation énergétique.

**Le volet déplacement est également un axe de progrès identifié pour la Caisse régionale Charente-Périgord.**

En 2019 (date de la dernière mesure du Bilan Carbone), les déplacements représentent 24% des émissions de GES de la Caisse régionale Charente-Périgord, 68% d'entre eux sont des déplacements domicile/travail.

**Le parc automobile libre-service de Charente-Périgord poursuit sa mutation** et remplace progressivement ses véhicules thermiques par des véhicules électriques à fin 2021 la part de véhicules électriques s'élève à 50% (20 véhicules sur 40). En 2021, les salariés ont parcouru 688 924km avec les véhicules possédés par l'entreprise. **La part des kilométrages réalisés avec des véhicules électriques continue sa progression chaque année** pour atteindre aujourd'hui plus de 31% des trajets (c'était 10% en 2018 et 16,19% en 2019). Une plateforme web de réservation des véhicules de service permet également aux salariés d'inscrire un véhicule personnel et une destination afin de favoriser le **covoiturage**. En cas de réunions, la pratique du covoiturage est fortement conseillée, en cas de convention du personnel des navettes collectives sont même affrétées.

L'année 2022 devrait être une année de mobilisation sur ce sujet de la mobilité. Une enquête sur les déplacements va être réalisée pour mesurer les habitudes mais surtout les changements que les salariés seraient prêts à opérer pour se déplacer plus afin de **valider le plan d'actions mobilité interne** qui pourrait voir la création de prime incitative à l'achat d'un véhicule alternatif.

**Les salariés des sites de Soyaux et de Bergerac sont autorisés à charger gracieusement leurs véhicules électriques personnels sur les bornes de charge de l'entreprise.** 13 bornes électriques seront installées en 2022 sur les parkings de certaines agences bancaires et 4 bornes supplémentaires complèteront les installations du site de Soyaux. Ceci illustre une volonté politique forte d'inciter les salariés à une mobilité plus durable. Un accord mobilité pourrait être mis en place et à défaut le plan de déplacements sera actualisé pour le site de Soyaux et de Bergerac.



Enfin, le télétravail (hors obligation sanitaire) sera déployé en mode test sur la base du volontariat ce qui permettra de mesurer l'impact de cette organisation sur le bilan carbone de l'entreprise.

#### **La Caisse régionale Charente-Périgord poursuit l'optimisation de la gestion de ses déchets.**

Le tri des déchets a été renforcé en 2020 puisque le déménagement des équipes de Soyaux dans un nouveau site a permis de remettre à plat les règles de tri. Les deux sites administratifs sont désormais organisés de la même façon :

- Les poubelles individuelles ont été supprimées au bénéfice de bacs centralisés impliquant le tri direct par les salariés (papier, recyclable, non recyclable, piles et stylos).
- Les gobelets et touillettes en plastique ont été supprimés, les salariés disposant d'un mug personnel et réutilisable.
- Les bouteilles en plastique sont limitées puisque des fontaines à eau ont été installées et des gourdes en verre remises aux salariés
- Les mégots usagers sont collectés, retraités et réemployés en mobilier urbain, en 2021, 14,2 kg mégots ont été récupérés et recyclés.

La gestion du **tri des déchets en agence** était un objectif pour 2021 mais la gestion au « cas par cas » en fait un sujet complexe à mettre en œuvre. Un pilote est réalisé dans l'agence de Soyaux et le sujet sera de nouveau travaillé en 2022 tout comme celui de la gestion des déchets des restaurants collectifs qui vont être améliorés. Un dossier sur la **limitation du plastique à usage unique** en milieu bancaire a été ouvert pour déploiement à partir de 2022.

La Caisse régionale Charente-Périgord a récemment renouvelé son parc informatique. **Les anciens PC et tablettes ont été offertes à des associations du territoire** qui en ont fait la demande. Résultat : 95 ordinateurs portables et 84 tablettes ont été donnés à des associations de Charente et de Dordogne, telles que la Banque alimentaire, le CROUS, le festival de l'humour de Soyaux, Charente habitat jeunes, le tennis club de Boulazac, la SAFED, les Restos du cœur, etc.

**Autre exemple de tri celui des cartes bancaires** puisque la Caisse régionale Charente-Périgord est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de récupération de ses cartes bancaires échues auprès de ses clients, en vue de leur recyclage. Les métaux lourds sont récupérés et le PVC entre dans le process de valorisation énergétique. **En 2021, 71 183 cartes bancaires ont été collectées.**

**Une démarche de réduction du papier est engagée depuis plusieurs années** par différents projets de dématérialisation et de centralisation des imprimantes. Les résultats sont notables puisque la consommation de papier de bureau sur les sites est passée de 57 à 45 tonnes en un an soit **21% de baisse pour l'achat de ramette de papier de bureau (et -33% depuis 2019)**. Une baisse qui se remarque également dans la déclaration de tonnage papier CITEO qui s'élève à 86 tonnes (-8% par rapport à 2020). La Caisse régionale Charente-Périgord règle une contribution CITEO de 4 631€ permettant de financer l'équivalent d'une collecte de papier pour 4000 habitants et la fabrication de 67 tonnes de papiers recyclés. Le papier consommé au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord est du 100% PEFC.

Des exemples concrets de projets dématérialisant :

- Une équipe projet a été constituée en 2021 pour travailler sur les usages d'impression des salariés qui consiste en un accompagnement individualisé et par équipe. Sur la base d'un état d'impression nominatif, **des ateliers de réduction des impressions sont mis en place par service** : cette impression est liée à un process métier, puis-je changer le process ? Cette impression est liée à mon usage ou à mes habitudes propres, comment je peux la corriger ? Les équipes du siège qui passe en priorité sont celles qui ont relevé le Défis RSE de la réduction des impressions.
- **Des outils de dématérialisation** (signature électrique, dépose, simplisigne, etc.) qui permettent de limiter l'impression de documents contractuels ou de document d'information
- Une étude en cours pour dématérialiser **les relevés des livrets des clients majeurs protégés**

Impact direct de ces chantiers de dématérialisation : **le nombre de navette courrier interne diminue passant de 4 à 3**. L'impact carbone du déplacement gagné sera mesuré en 2022.

**Des achats mieux gérés mais qui doivent renforcer l'intégration de l'impact environnemental**

La Caisse régionale Charente-Périgord et le Groupe Crédit Agricole travaillent pour optimiser une démarche d'achat responsable sur le territoire (rédaction d'une politique Achats Responsables, relation d'affaires équilibrées, priorité aux acteurs du territoire, intégration des aspects environnementaux et sociétaux dans la décision d'achat, le délai de paiement des fournisseurs, etc.). Charente-Périgord s'est doté d'un nouvel outil dédié aux achats : Easy. Cette solution permet aux parties prenantes achats d'accéder à toutes les données (contrats, fournisseurs) en un point unique. **L'outil permet à Charente-Périgord de se conformer aux exigences réglementaires liées à la gestion du risque fournisseur, de sécuriser le processus achats, d'encadrer et de suivre les prestations externalisées.** Développé par le Groupe, Easy répond aux enjeux économiques et réglementaires que revêt la fonction Achats. Il apporte un référentiel commun (90 000 fournisseurs référencés) et une gestion centralisée du risque fournisseurs. Le délai moyen de paiement des fournisseurs reste stable soit 29 jours. Le service Comptabilité relance les services acheteurs 1 fois par semaine via un état des factures à régler.

**Des réflexions d'optimisation peuvent être réalisées pour intégrer davantage les critères environnementaux à la décision d'achat.** Certaines bonnes pratiques peuvent être déclinées. A titre d'exemple, le service Communication a systématiquement intégré un critère de provenance géographique en priorisant des références européennes (françaises quand le marché existe et que les prix sont absorbables) allié à un critère d'écoconception. Le catalogue d'objets publicitaires, proposés par le service Communication aux agences dans le cadre de leurs relations commerciales, est composé de 62% de références éco-conçues (37% en 2020) et 23% provenant de France. Les références en plastique ont été largement réduites et devraient être totalement supprimées en 2022.

### L'empreinte carbone du portefeuille de crédit

CALCUL GES PORTEFEUILLE CREDITS 2020-2021					
Macro-secteurs	% Facteur Emission	Encours (à fin 2020 en €)	Emissions Financées (kt CO2 / 2020)	Encours (à fin 2021 en €)	Emissions Financées (kt CO2 / 2021)
Agriculture	0,3	1 132 408 648	340	1 182 888 915	355
Construction	0,07	1 041 834 419	71	1 114 383 252	76
Energie	0,14	45 293 362	6	56 524 927	8
Industrie	0,32	55 462 179	18	54 639 759	18
Transport	0,87	90 532 450	79	88 128 350	77
Services	0	655 783 140	0	785 116 884	0
Déchets	0,74	28 032 528	21	25 574 630	19
Administration	0	359 616 778	0	328 947 426	0
Autres	0	123 179 995	0	122 991 367	0
<b>TOTAL</b>		<b>3 532 143 499</b>	<b>535</b>	<b>3 759 195 510</b>	<b>553</b>

La mesure de l'empreinte des activités financées (aux professionnels, agriculteurs, entreprises hors particuliers) **augmente de 3,36% suivant la courbe croissante des activités économiques accompagnées sur le territoire.** Le tableur ci-dessus est issu de la méthodologie définie par CACIB et l'université Paris Dauphine dont la méthodologie est décrite en suivant.

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte dans son article 173, demande aux établissements financiers d'estimer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit.

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique. De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des

émissions de gaz à effet de serre” publié par l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie, l’Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l’association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l’empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l’ordre de grandeur des émissions financées. Elle s’appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l’ADEME, l’ABC et l’ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d’une vingtaine d’institutions financières, d’ONG et d’experts, ce guide recommande aux banques de financement et d’investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l’additivité des résultats et ainsi l’exactitude de l’ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l’ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d’autres méthodologies sur le marché, à l’image de celle utilisée par l’étude d’Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l’ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

- **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée “par enjeu”, par opposition à l’allocation usuelle “par scope”.

Au-delà de l’aspect quantification, la réalisation d’une telle cartographie permet au Groupe d’identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

A partir des données présentes dans la base des prêts de la Caisse régionale Charente-Périgord traitée par la Direction des Finances de Crédit Agricole S.A, un tri a été réalisé sur la base suivante :

- Encours prêts au 31/12/2021
- Les Crédits à la clientèle au bilan des Caisses régionales
- Agents économiques non Particuliers

## Engagement 4 : avoir des pratiques sociales responsables avec les salariés de l'entreprise qui favorisent l'employabilité, l'équité, la diversité et la qualité de vie au travail.

Engagements	Enjeux	N° Ind.	Définition des indicateurs publiés dans la DPEF	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Evol. 2020/2021	Objectifs
4 Avoir des <b>pratiques sociales responsables avec les salariés</b> de l'entreprise qui favorisent l'employabilité, l'équité, la diversité et la qualité de vie au travail.	4.1 Contribuer aux développements des compétences et à l'employabilité des collaborateurs	18	Effectif total au 31/12	1 355	1 294	1 320	+2%	-
		19	ETP fin d'année (au 31/12)	1 325 ETP	1263,77 ETP	1285,29 ETP	+1,7%	-
		20	Taux de la masse salariale consacré à la formation	7,51%	5,86%	7,95%	+ 0,44 depuis 2019	-
		21	Nombre d'heures de formation ramené à l'ETP	44 heures	31 heures	51 heures	+ 16% depuis 2019	-
	4.2 Favoriser l'épanouissement au travail	22	Nombre de salariés promus au sens du bilan social ramené aux salariés CDI	109	114	138	+ 21%	-
		23	Indice de confiance salariés (ICS) résultant de la dernière enquête de satisfaction	-	7,5/10	-	-	-
	4.3 Garantir l'équité, la diversité, agir contre les discriminations et favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise	24	Taux de femmes siégeant au Conseil d'administration CR	39%	44%	44%	Iso	40%
		25	Part de femmes administratrice CL	36%	37%	38%	+ 1pt	-
		26	Taux de salariés en situation de handicap	4,86%	5,89%	sera connu en avril	-	6%
		27	Taux de femmes manager	27,27%	29,87%	34,15%	+ 4 pts	40%
		28	Part des femmes dans le Comité de Direction	25%	14%	22%	+ 6 pts	40%
29		Moyenne du revenu annuel brut théorique par sexe	H 40 559€ F 36 921€	H 41 014€ F 37 427€	H 41 321€ F 37 827€	H : + 0,75% F : + 1,07%	-	
30	Index d'égalité professionnelle calculé sur 5 indicateurs (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018)	89/100	87/100	92/100	+ 5 pts	100/100		

Le pilier humain du Projet d'entreprise *Nous, ici, ensemble* 2023 fixe les grandes lignes de la vision sociale du Crédit Agricole Charente-Périgord. Ce pilier relève 3 défis : **le défi de la compétence** par le développement, l'accompagnement et l'employabilité de tous, **le défi de la transformation** via le renouvellement de nos méthodes de travail et de nos méthodes de management, et **le défi de la diversité et de la solidarité** deux valeurs fortes qui unissent les salariés de Charente-Périgord. La plupart des engagements inscrits au pilier humain sont intégrés à la politique RSE et sont détaillées ci-dessous.

### 4.1 Contribuer aux développements des compétences et à l'employabilité des collaborateurs

L'effectif total de la Caisse régionale Charente-Périgord au 31/12 est en légère progression (de 2%). Il se compose de 63% de femmes et de 37% d'hommes. L'âge moyen des salariés est de 41 ans. Les équipes sont réparties à 62% dans le réseau et à 38% au siège. En 2021, 103 nouveaux collaborateurs ont rejoint la Caisse régionale Charente-Périgord et 93 départs sont à noter.

En 2021, la Caisse régionale Charente-Périgord a fait évoluer son organisation donnant lieu à la **création de 11 nouveaux métiers** (20 postes) tels que des postes de Responsable ingénierie social retail et corporate, Charge de projet RSE, Charge reporting/budget, Gestionnaire parc immobilier, etc.

La formation professionnelle est un levier stratégique pour la Caisse régionale Charente-Périgord, source d'expertise et d'employabilité pour les collaborateurs, et de satisfaction pour notre clientèle. Ce sont trois ambitions développées dans le nouveau Projet d'entreprise lancé début 2020.

En 2021, le taux de la masse salariale consacrée à la formation **retrouve son niveau d'avant crise**. Il est de **7,95%** (7,51% en 2019, chutant en 2020 à 5,86% du fait des confinements sanitaires). En moyenne, un salarié de Charente-Périgord aura été formé 51 heures en 2021 contre 44 heures en 2019.

Le plan de formation est bâti sur le renforcement des socles de compétences, le développement des expertises, la mise en place de nouvelles compétences pour l'ensemble des salariés. La part de plus en plus importante des

formations réglementaires conduit à proposer des formations plus personnalisées, des méthodes pédagogiques différenciantes pour faciliter l'appropriation, en fonction des métiers exercés. Les outils sont modernes, ouverts et interactifs, ils favorisent le blended-learning (formation mixte qui combine deux modalités d'apprentissage : l'e-Learning et présentiel) et l'auto-formation.

De nouveaux formats ont été créés, ce qui **justifie l'augmentation de 16% de jours de formation dispensé en 2021** :

- **L'Ecole de la relation client** : un parcours de formation de 3 mois avant d'intégrer l'agence d'affectation. 3 promotions ont été lancées en 2021 (20 salariés soit 1200 jours de formation supplémentaire)
- **L'université de l'assurance** : ouvertes aux collaborateurs comme aux managers « cartés » (autorisation de vente en assurances). Au programme : de la co-construction pédagogique et de la mise en pratique.
- **Le vivier « potentiel féminin »** qui recense des talents féminins détectés en internes et/ou ayant indiqué leur souhait de progresser vers des postes d'encadrement et de management pour suivre un parcours de formation généraliste sur le management et un coaching spécifique par des cadres de Direction.

**CAssiopée** voit le jour en 2021. Cette plateforme de gestion de données RH permet aux salariés d'identifier et de valoriser leurs compétences personnelles et professionnelles pour faciliter la GPEC. 661 salariés ont rempli leur profil (51% des salariés) et consultent régulièrement les postes qui leur sont proposés (soit à titre informatif soit dans le cas d'une ouverture de poste). Cet outil permet de recenser près de 5 400 compétences internes.

Le **Forum des métiers** a été organisé en juin. Cet événement interne avait pour objectif de présenter les métiers de l'entreprise et d'échanger avec les équipes pour penser son projet professionnel interne.

Lors de cette journée, des animations QVT ont mises en œuvre (corner Les amis de Claire pour valoriser l'association bénéficiaire de notre arrondissement solidaire, des tests de voitures et vélos électriques, des massages sur chaise offerts via la conciergerie). Des conférences sur la mixité et la QVT ont été organisées.

#### **4.2 Favoriser l'épanouissement au travail**

Le Crédit Agricole Charente-Périgord conduit un dialogue social régulier. En 2021, 7 accords d'entreprise ont été signés entre la Direction et les partenaires syndicaux parmi lesquels l'accord NAO 2021, l'accord participation, l'accord intéressement, l'accord Rémunération extra-conventionnelle (REC), l'accord GPEC, l'accord mutuelle et garantie collective « décès » et l'accord 1% logement.

##### **Zoom sur un accord expérimental sur la retraite progressive**

Ce dispositif légal d'aménagement de fin de carrière permet à un salarié à temps partiel de percevoir, en complément de sa rémunération, une partie de sa pension de retraite correspondant au pourcentage de temps non travaillé. Négocié avec les organisations syndicales, ce nouvel accord a été signé pour une durée expérimentale d'un an et il encadre la durée et les bénéficiaires du dispositif. D'une durée de 6 mois minimum et de 2 ans au maximum, le dispositif concerne les salariés nés en 1960 et 1961 et peut se décliner selon 2 formules :

- une activité à 80% et 20% de retraite progressive
- une activité à 50% et 50% de retraite progressive

En 2021, 12 salariés ont bénéficié de cet accord expérimental qui sera rendu pérenne en 2022.

L'épanouissement passe également par la **reconnaissance du mérite et du travail fourni**.

Reconnaissance et hommage, c'est l'objet de la série de vidéo interne **Fast and curious** réalisée cette année : des portraits de collaborateurs qui dévoilent leur relation au Crédit Agricole. 43 portraits ont été diffusés sur le site d'information interne CACP.info.

Permettre aux salariés de s'organiser comme ils le souhaitent concourt à se sentir bien au travail : la mise en place **du télétravail et du travail à distance** (sur un site plus proche de leur domicile) pour les salariés dont le poste de travail le permet est en cours de test. Appliqué par nécessité en 2020 et en 2021 suivant les périodes de confinement, la Caisse régionale Charente-Périgord a lancé un test grandeur nature en septembre 2021 pour mesurer l'intérêt du télétravail généralisé (tout en restant volontaire) hors obligation sanitaire. Ce test devait être conduit sur un an à raison de 1 jour par semaine ou de 2 jours par mois, par salarié volontaire, et dont l'activité le permet. Ce test a été interrompu suite aux nouvelles règles sanitaires de début 2022. En 2021, 247

des salariés ont pu réaliser au moins 1 jour de télétravail dans l'année et près de 16 collaborateurs ont travaillé sur un site plus près de leur domicile.

Coté QVT, 2021 a vu la mise en place d'un **service de conciergerie** sur le site de Soyaux et de Bergerac. L'utilisation de ce service destiné à faciliter la vie quotidienne personnelle des salariés est en croissante augmentation. Ce sont plus de 200 prestations en moyenne qui sont prises en charge chaque mois pour les salariés des sites.

Favoriser l'épanouissement au travail passe aussi par **l'utilité que chacun peut ressentir**. Se sentir utile et agir par solidarité c'est ce que propose la Caisse régionale Charente-Périgord à ses salariés en mettant en œuvre

- **L'arrondi solidaire sur salaire.** Concrètement, sur la base du volontariat, les salariés peuvent reverser chaque mois les centimes qui apparaissent sur leur salaire net à payer. Pour cette 2<sup>ème</sup> année, c'est l'association *Les Amis de Claire* qui a été retenue pour bénéficier des dons. Cette association charentaise œuvre pour collecter des dons en faveur de la recherche contre les cancers pédiatriques. **La mise en place de l'arrondi solidaire sur salaire** permet à Charente-Périgord d'allier ses engagements sociétal et social. 474 salariés ont adhéré à ce programme de versement solidaire, collectant ainsi 2 651€. La Direction a abondé cette somme en la doublant : **un versement de 5 302€ a été réalisé au bénéfice de l'association.**
- **Nos quartiers ont des talents.** Cette association intervient pour l'inclusion professionnelle des jeunes diplômés du territoire. Les salariés justifiant d'une expérience significative dans le management, et qui souhaitent s'investir, peuvent accompagner un ou plusieurs jeunes dans sa recherche d'emploi par différents moyens (entretien fictif, travail sur le CV, travail sur sa posture professionnelle, etc.). Ces soutiens durent 6 mois en général. En 2021, 19 parrains/marraines professionnels du Crédit Agricole Charente-Périgord participent à ce dispositif accompagnant 18 jeunes. Ce sont 65 jeunes qui ont été accompagnés depuis 2015.
- Les **Défis RSE** ont permis à toutes les équipes volontaires de relever un défi en équipe et pour le bénéfice collectif c'est ainsi que des marches ou des courses solidaires se sont tenues pour la lutte contre le cancer du sein à l'occasion d'octobre rose ou que certaines équipes sont allées collecter des déchets dans certains lieux du territoire.
- **Une collecte de don du sang** faisait également partie des défis RSE. Défi relevé à Bergerac en novembre et à Soyaux en janvier 2022. Ce sont près de 110 poches qui ont été collectées à cette occasion malgré un contexte sanitaire très contraint. Une trentaine de salariés donnaient leur sang pour la première fois. Trois collectes sont prévues en 2022.
- Une opération de **VELOTHON** où les salariés pouvaient pédaler pour le téléthon. 647 km réalisés à vélo par les salariés des sites de Soyaux et de Bergerac (1€ par Km reversé au Téléthon). La Direction ayant abondé ce sont près de 2 000€ versés in fine.

Autant de dispositifs permettant d'illustrer la volonté affichée d'être un « banquier solidaire » pour le territoire.

En 2020, sous l'impulsion du pilier humain du Projet d'entreprise *Nous, ici, ensemble 2023*, **un dispositif d'accompagnement des salariés en difficultés a été mis en place**. Il se compose :

- D'un fonds de solidarité permettant de venir en aide financièrement aux salariés qui rencontrent un accident de vie. Une provision de 50 000 € a été réalisée par la Caisse régionale Charente-Périgord au lancement de ce fonds. Le CSE participe à hauteur d'1/3 des sommes décidées par le fonds de solidarité (soit potentiellement 25 000 €). 2 salariés en ont bénéficié en 2021 pour un soutien total de 13 000€, ces dossiers ayant été instruit par l'assistante sociale de Charente-Périgord.
- **Une cellule psychologique** par l'intervention d'une psychologue ou d'une assistante sociale. Cette cellule intervient à la demande des salariés ou de l'entreprise en cas d'événement collectif ; 148 salariés en ont bénéficié en 2021.

Il n'y a pas eu de **dispositif d'écoute interne en 2021**. La prochaine enquête devrait avoir lieu fin 2022 ou en 2023.

### 4.3 Garantir l'équité, la diversité, agir contre les discriminations et favoriser l'insertion des handicapés dans l'entreprise

Le Crédit Agricole Charente-Périgord entend garantir **l'égalité professionnelle** entre tous les salariés et en particulier entre les hommes et les femmes, en matière de rémunération et d'évolution de carrière, conformément à l'accord d'entreprise signé en 2017. En 2019, la Caisse régionale Charente-Périgord a mis en œuvre la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dont le décret a été publié le 8 janvier 2019. Cette loi prévoit notamment le renforcement des obligations en matière d'égalité homme/femme via la publication d'un index mesurant l'égalité femme/homme dans l'entreprise. **Le taux de la Caisse régionale Charente-Périgord atteint 92/100** (5 points de plus qu'en 2020).

En matière de **mixité**, le Projet d'entreprise de la Caisse régionale Charente-Périgord a pris des engagements forts pour la détection et de promotion des talents féminins :

- 50% de cadres femmes (47,8% en 2021)
- 40% de managers femmes en 2022 et 50% en 2025 (34,15% en 2021)
- L'équilibre dans les nominations de managers (89% des nominations en 2021 était des femmes)

Sur ce sujet de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, la Caisse régionale Charente-Périgord a déployé une véritable démarche favorisant la mixité. **Une politique mixité, d'un plan d'actions et des indicateurs précis sont intégrés aux tableaux de bord semestriels de la Direction générale.**

Des actions concrètes ont été mises en œuvre :

- Tous les managers ont passé leur **"visa mixité"** au travers de 5 web-conférences animées par le cabinet Companieros pour les sensibiliser aux enjeux de la mixité, au plafond et au plancher de verre, aux stéréotypes destructeurs de sens au travail...
- Un engagement de **ne pas organiser de réunions avant 9h00 et après 17h00**. Dans ce contexte, la traditionnelle réunion « start » du mardi matin en agence est repositionnée de 13h20 à 13h50 par la Direction commerciale

La part des femmes au sein du comité de direction est de 22% retrouvant quasiment son niveau de 2019. Le revenu annuel brut théorique moyen des hommes est de 41 321€ quand celui des femmes est de 37 827€. La part des femmes parmi les 100 plus hauts salaires est de 38% (5 points de plus qu'en 2020).

**La Caisse régionale Charente-Périgord favorise également la diversité dans sa politique de recrutement et notamment dans l'insertion et le maintien de l'emploi des travailleurs reconnus en situation de handicap** par le biais de la mise en œuvre d'un accord national avec la FNCA reconduit en 2020 pour 3 ans et décliné par un accord interne signé fin 2020 lui-même valable de 2021 à 2023. L'entreprise entend réaffirmer son engagement en faveur de l'emploi des salariés reconnus en situation de handicap et plus généralement de la diversité au sein de l'entreprise.

En 2021, 71 personnes étaient en situation de handicap (5 recrutements dont 1 en CDD et 12 nouvelles reconnaissances en interne) et 16 salariés ont bénéficié d'un aménagement de poste suite à une indication médicale. **Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap était en 2020 de 5,89%** L'indicateur 2021 sera connu courant mars ou avril 2022 (voir note méthodologique).

En 2021, **un vaste plan d'animations** a cadencé l'année **sur le thème de la santé et du handicap** pour sensibiliser les salariés. Chaque mois, une animation spécifique est proposée : webinaire pour les aidants familiaux, journée de l'audition, web conférence sur la santé et la sécurité au travail, web conférence sur les maladies cardio-vasculaires, sur les cancers de la peau, atelier sur le handicap visuel, etc.



## NOTE METHODOLOGIQUE

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de construction de la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Caisse régionale Charente-Périgord.

### Préambule :

La politique Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) de la Caisse régionale Charente-Périgord est volontariste et s'inscrit dans celle du Groupe Crédit Agricole. Elle est l'aboutissement d'un travail collaboratif associant le Conseil d'Administration, la Direction Générale, le Comité de Direction, les salariés et la prise en compte des remontées des clients et des élus.

Elle reflète l'ambition de construire une performance durable et équilibrée, fondée sur l'échange et la concertation, conditions nécessaires à la mise en œuvre de dynamiques pérennes au sein de notre entreprise.

### La démarche de construction :

Deux approches sont possibles pour structurer la DPEF, celle par les enjeux et celle par les risques.

**L'approche par les enjeux** semble la plus pertinente car elle nous permet d'avoir une vision plus globale de la démarche RSE au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord. **L'approche par les risques** même si elle met plus en avant les détails, ne permet pas la réalisation de cette approche globale.

**Une approche par les enjeux** permet une implication plus forte en mettant en avant nos engagements les plus pertinents et notre vision à long terme. Elle aussi plus positive car elle donne du sens aux actions initiées par l'entreprise pour relever ces défis.

L'approche par les enjeux est donc retenue par le Groupe Crédit Agricole et par la Caisse régionale Charente-Périgord.

### L'identification des risques extra-financiers :

La Caisse régionale Charente-Périgord s'est appuyée sur les résultats des travaux menés notamment à partir de notre modèle d'affaires, de l'analyse de matérialité et de la cartographie des risques RSE dont les travaux ont été mutualisés par les Caisses régionales à l'issue de Groupe de travail constitué de représentants de CASA, la FNCA et un groupe de Caisses régionales.

A partir de ces travaux, la démarche a été complétée des 4 engagements et 11 enjeux issus de la politique RSE pour venir identifier et déterminer nos risques et opportunités majeurs. C'est le **fruit d'un dialogue** et de la prise en compte des attentes connues de nos parties prenantes.

L'étude a porté sur différentes consultations réalisées par Charente-Périgord auprès des salariés et des administrateurs et sur l'Indice de Recommandation Clients.

Une validation de la politique RSE a été réalisée en Comité identité et Territoire le 16 décembre 2019 et validé en Conseil d'Administration en février 2020.

En 2020, un travail de lisibilité a été réalisé sur les risques extra-financiers en constituant un groupe d'experts au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord, les référents RSE, qui ont coté les différents risques. Cette cotation a permis d'affiner la liste des risques exposés dans cette DPEF.

En 2021, le Groupe Crédit Agricole a retravaillé son Projet sociétale et sa stratégie RSE au moyen d'une grande consultation des parties prenantes. Les enjeux et les risques extra-financiers ont été actualisés pour construire **un nouveau Projet sociétal officialisé le 1<sup>er</sup> décembre 2021**. Il en a été fait référence à plusieurs reprises dans cette DPEF pour apporter une vision prospective aux engagements RSE de la Caisse régionale Charente-Périgord. Cependant, les risques extra financiers de la Caisse régionale Charente-Périgord présentés dans ce document n'ont pas été actualisés en 2021. La Caisse régionale Charente-Périgord réactualisera à son tour sa stratégie sociétale et l'ensemble de son analyse extra-financière en 2022. Cette stratégie RSE sera l'acte fondateur du prochain Projet d'Entreprise dont les travaux de construction démarreront en 2022.

### La forme de la DPEF :

La DPEF peut se présenter sous deux formes, avec un rédactionnel ou sous la forme de tableaux précis. Elle doit être rédigée de manière concise et compréhensible par le grand public. La présente DPEF mêle des infographies, des tableaux de synthèses, des schémas et du rédactionnel. Cette alternance de forme vise une lecture plus agréable et plus fluide par le lecteur.

Il est rappelé que la DPEF est à afficher sur le site Internet de la Caisse régionale Charente-Périgord pendant 5 ans : *« ces déclarations sont mises à la libre disposition du public et rendues aisément accessibles sur le site internet de la société dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de cinq années »*.

La présente DPEF est intégré au rapport financier et consultable courant mars 2022 sous [ce lien](#).

Le Crédit Agricole Charente-Périgord publie son neuvième rapport RSE (appelé Déclaration de Performance extra-financière depuis 2018) sur la base de l'exercice clos au 31/12/2021. Cette déclaration constitue une réponse aux obligations légales en la matière, conformément au Décret d'application du 9 août 2017 relatif à l'article R.225.105.1 du Code du Commerce et à la Directive Européenne 2014/95/UE, relatifs aux obligations de transparence d'un point de vue économique, social et environnemental.

Les informations et indicateurs présentés dans cette déclaration concernent le périmètre de la Caisse régionale Charente-Périgord et de ses 49 Caisses locales. Les filiales font l'objet d'une intégration globale. Les mobiliers et immobiliers appartenant au CSE ne sont pas intégrés à cette DPEF. Cela représente une limitation des périmètres non significative.

La présente déclaration fait l'objet d'un avis tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

### **Les indicateurs publiés**

**Des fiches descriptives des indicateurs cités dans le présent rapport permettent de préciser leur définition, mode de calcul et périmètre couvert. Ces fiches sont intégrées à un Protocole de Reporting extra-financier actualisé chaque année.**

En 2021, un travail de lisibilité a été réalisé quant aux choix des indicateurs qui ont été réduits de 50 à 30. Les indicateurs retenus sont :

- Ceux faisant partie de la sélection « SMIC RSE » identifiés par un Groupe de travail national composé de la DRSE de Crédit Agricole S.A. et de représentants des fonctions RSE en Caisse régionale Charente-Périgord. Ce socle d'indicateurs vise une cohérence d'approche d'une Caisse régionale à une autre. Ces indicateurs
- Ceux identifiés par le cabinet KPMG pour l'audit 2021 identifiés sur la base de la DPEF 2020
- De nouveaux indicateurs ont été ajoutés
  - Taux d'entreprise clientes qui sont interrogées sur leur politique ESG (sensibilisation ESG des entreprises) et qui présente un scoring ESG
  - Indice d'engagement sociétal (IES) - Mesure la perception de notre utilité sur le territoire par nos clients et nos non client

Ces deux indicateurs témoignent d'un renforcement de la démarche RSE de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Les indicateurs relatifs aux émissions de GES des déplacements professionnels, ainsi que ceux portant sur les kilométrages parcourus, la formation ou encore les dépenses de mécénat, sont comparés entre l'année 2019 et 2021. L'année 2020 ayant été une année particulière où de nombreuses activités ont été suspendues, certains indicateurs n'apparaissent pas significatifs.

N° Ind.	Indicateurs prioritaires audités pour la DPEF	Indicateurs publiés dans la DPEF
1	Taux de l'IRC Stratégique	L'indice de recommandation client (IRC) indique le taux de personnes qui recommandent le Crédit Agricole Charente-Périgord déduit du pourcentage de ses détracteurs. Il résulte d'une enquête téléphonique auprès d'un panel représentatif de clients Particuliers et de non clients. Les questions sont les mêmes pour l'ensemble des Caisses Régionales. L'agence HAVAS est mandatée pour réaliser cet IRC. Une analyse est réalisée par le cabinet et par le service Qualité, des plans d'actions sont ensuite réalisés pour améliorer les points évoqués par les détracteurs.
2	Part de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles	Part de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles Le dispositif clientèle fragile s'inscrit dans un programme réglementaire national contrôlé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) pour tous les établissements bancaires. Il y a 4 critères d'identification de la clientèle fragile : - Surendettement - Interdit bancaire - Motif de détection 1 mois (décret) : les partenaires pour lesquels les commissions d'intervention calculées et les flux créditeurs cumulés sur tous les comptes de ce même partenaire répondent aux critères suivants : 5 et plus Commission d'intervention générées (calculées) sur M-1 (qu'elles soient ou non prélevées au client) ; des flux créditeurs inférieurs à 1 535€ M-1. - Motif de détection 3 mois cumulés : les partenaires dont les commissions d'intervention calculées et les flux répondent aux critères suivants : 9 et plus Commissions d'intervention générées (calculées) sur le cumul des 3 mois précédent le traitement (qu'elles soient ou non prélevées au client) ; des flux créditeurs inférieurs à 4 605€ sur le cumul des 3 mois précédents le traitement. Cette identification est réalisée tous les mois. Les conseillers doivent rencontrer ces clients pour faire le point sur leurs difficultés et leur proposer l'offre Offre Client Fragile. Si les clients n'ont pas souscrit l'offre OCF mais qu'ils répondent toujours aux critères, ils sont de nouveau identifiés « fragiles » pour 3 mois ou 1 mois selon le critère, ceci jusqu'à ce qu'ils ne répondent plus à l'identification « client fragile ».
6	Taux d'utilisateurs actifs de la banque en ligne	Cet indicateur correspond au nombre de partenaires personnes physiques s'étant connecté à l'espace personnel en ligne du site Crédit Agricole Charente-Périgord au moins une fois dans le mois, rapporté au nombre de partenaires clients personnes physiques majeurs capables. Auquel vient s'ajouter le nombre de partenaires établissement s'étant connecté au moins une fois dans le mois rapporté au nombre de partenaires clients Etablissement. Nous suivons le taux chaque mois de décembre, en tant que mois indicatif, pour suivre la progression annuelle.
7	Réalizations financées des Energies renouvelables (ENR)	Tout prêt relevant du périmètre Energie renouvelable avec une 1ère réalisation dans l'année N. Les objets financés sont les panneaux photovoltaïque sur bâtiment et au sol, les unités de méthanisation, les projets hydrauliques ou éoliens, etc. Il s'agit de projets de production d'énergie et non d'efficacité énergétique.
8	Taux d'entreprise clientes qui sont interrogées sur leur politique ESG	La Caisse régionale a mis en place un questionnaire ESG que les chargés d'affaires Entreprise aborde au cours d'un entretien commercial avec leur client Entreprise (une entreprise dans notre segmentation commerciale réalise un CA annuel de plus de 3M€ de CA, ces entreprises sont gérées par des Chargés d'affaires entreprise). L'objectif de cette mise en place en 2021 est de sensibiliser nos clients Entreprises à la RSE et les inviter à mettre en place une stratégie RSE, un reporting ESG et des actions concrètes.
10	Indice d'engagement sociétal (IES)	Il s'agit d'un indice stratégique, commun à toutes les Caisses régionales de Crédit Agricole, qui mesure la perception des impacts sociétaux, économiques et environnementaux de la Caisse régionale sur ses territoires. ce taux est obtenu à l'issue d'une enquête adressée à 40 000 clients et non clients de la Caisse régionale.
11	Nombre de réclamations en lien avec l'éthique dans les affaires	Réclamation fait apparaître un motif pour "défaut de conseil" dans l'outil de suivi des réclamations.
15	Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels divisées par le nb d'ETP	Il s'agit de mesurer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre provenant de nos consommations énergétiques annuelles et des kilométrages parcourus par des salariés utilisant les véhicules possédés par la Caisse Régionale. Les déplacements Domicile/travail ou ceux réalisés avec les véhicules propres des salariés sont exclus de cet indicateur. Ces déplacements font l'objet d'un suivi par ailleurs, notamment dans le cadre du suivi de notre bilan carbone.
18	Effectif total au 31/12	Le nombre total de poste en emploi temps plein et temps partiel CDI + CDD + AGENT ENTRETIEN + CADRES DE DIRECTION + CONTRATS SUSPENDUS + ALTERNANT (contrat professionnel) - exclusion des contrats de stage
21	Nombre d'heures de formation ramené à l'ETP	Les heures de formations incluses : présentiel, distanciel et coaching, individuelle et collective Les formations e-learning sont calculées en heures théorique. Les salariés concernés : les salariés en CDI et en CDD.
22	Nombre de salariés promu au sens du bilan social ramené aux salariés CDI	Une augmentation de position d'emploi du salarié dans la grille d'emploi.
24	Taux de femmes siégeant au Conseil d'administration CR	Part des femmes qui compose le conseil d'administration de la Caisse régionale.
27	Taux de femmes manager	Part des femmes manager sur la part totale des postes de manager.
29	Moyenne du revenu annuel brut théorique par sexe	Moyenne du revenu annuel brut théorique par sexe pour chacune des 3 classes d'emploi. Remunération de la classification de l'emploi mensuelle ou rémunération de la classification personnelle mensuelle + RCI + REC des effectifs CDI présents

Précisions pour quelques indicateurs :

- **Indicateur n°1 : Taux de l'IRC Stratégique**

L'indice de recommandation client (IRC) indique le taux de personnes qui recommandent CACP déduit du pourcentage de ses détracteurs.

Il résulte d'une enquête par téléphone auprès d'un panel représentatif de clients Particuliers et de clients d'autres banques (Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Banque Postale). Les questions sont les mêmes pour l'ensemble des Caisses Régionale via l'agence HAVAS.

Les personnes interrogées le sont de façon aléatoire parmi la population de Charente et de Dordogne.

Le prestataire calcule l'indice.

- **Indicateur n°2 : Part de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles**

Le dispositif clientèle fragile s'inscrit dans un programme réglementaire national contrôlé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) pour tous les établissements bancaires.

Il y a 4 critères d'identification de la clientèle fragile :

- Surendettement

- Interdit bancaire

- Motif de détection 1 mois (décret) : les partenaires pour lesquels les commissions d'intervention calculées et les flux créditeurs cumulés sur tous les comptes de ce même partenaire répondent aux critères suivants : 5 et plus Commission d'intervention générées (calculées) sur M-1 (qu'elles soient ou non prélevées au client) ; des flux créditeurs inférieurs à 1 535€ M-1.

- Motif de détection 3 mois cumulés : les partenaires dont les commissions d'intervention calculées et les flux répondent aux critères suivants : 9 et plus Commissions d'intervention générées (calculées) sur le cumul des 3 mois précédent le traitement (qu'elles soient ou non prélevées au client) ; des flux créditeurs inférieurs à 4 605€ sur le cumul des 3 mois précédents le traitement.

Cette identification est réalisé tous les mois. Les conseillers doivent rencontrer ces clients pour faire le point sur leurs difficultés et leur proposer l'offre Offre Client Fragile. Si les clients n'ont pas souscrit l'offre OCF mais qu'ils répondent toujours aux critères, ils sont de nouveau identifiés « fragiles » pour 3 mois ou 1 mois selon le critère, ceci jusqu'à ce qu'ils ne répondent plus à l'identification « client fragile ».

- **Indicateur n°7 : Taux d'utilisateurs actifs de la banque en ligne**

Cet indicateur correspond au nombre de partenaires personnes physiques s'étant connecté à l'espace personnel en ligne du site Crédit Agricole Charente-Périgord au moins une fois dans le mois, rapporté au nombre de partenaires clients personnes physiques majeurs capables. Auquel vient s'ajouter le nombre de partenaires établissement s'étant connecté au moins une fois dans le mois rapporté au nombre de partenaires clients Etablissement. Nous suivons le taux chaque mois de décembre, en tant que mois indicatif, pour suivre la progression annuelle.

- **Indicateur n°14 : Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels**

Il s'agit de mesurer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre provenant de nos consommations énergétiques annuelles et des kilométrages parcourus par des salariés utilisant les véhicules possédés par la Caisse régionale Charente-Périgord. Les déplacements Domicile/travail ou ceux réalisés avec les véhicules propres des salariés sont exclus de cet indicateur. Ces déplacements font l'objet d'un suivi par ailleurs, notamment dans le cadre du suivi de notre bilan carbone.

- **Indicateur 26 : taux d'emploi de salarié en situation de handicap**

L'indicateur publié est le taux 2020 (N-1) car le taux 2021 ne sera connu que courant mars/avril 2022. La définition « d'effectif d'assujettissement » est en cours de remise à plat et la comptabilité pour le recours aux ESAT/EA est également en cours de calcul. La MSA Centrale confirme par mail aux Club Handicap et Emploi du Crédit Agricole en janvier 2022 que « *les effectifs ne pourront pas être notifiés sur janvier ni pour l'URSSAF, ni pour la MSA. Attente de la communication officielle du décalage par la DGEFP. A priori la notification pourrait être faite au plus tôt le 15 mars et donc provoquerait un décalage de 2 mois sur la déclaration en DSN* ».

Les résultats définitifs n'arrivent que courant mars/avril, ce qui explique la différence de données entre la DPEF 2020 et la DPEF 2021 sur le même indicateur 2020.

Cette DPEF 2021 porte un regard rétrospectif de l'année écoulée et présente les initiatives impactantes portées par la Caisse régionale Charente-Périgord. Cette présentation valorise les bonnes pratiques tout en pointant les marges de progrès à réaliser. Fort de cette volonté de prospective, certains indicateurs prioritaires affichent un

objectif. La Caisse régionale Charente-Périgord entend bien poursuivre dans cette démarche d'amélioration continue.

#### **Justification des indicateurs jugés non pertinents**

La Caisse régionale Charente-Périgord a choisi de retenir 5 volets obligatoires et réglementaires qui sont :

- Le Social,
- L'Environnemental, l'Economie circulaire et le Changement climatique
- Les Droits Humains, les Conditions de travail des salariés, la Lutte contre la discrimination, le Handicap
- La Lutte contre la corruption
- La Gouvernance

Concernant les volets suivants :

- La Lutte contre le gaspillage alimentaire, la Lutte contre la précarité alimentaire
- Le respect du bien-être animal et d'une Alimentation responsable, durable et équitable

Ils ne seront pas intégrés dans la DPEF de la Caisse régionale Charente-Périgord. En effet, ce sont des informations non pertinentes au regard de l'activité de la Caisse régionale Charente-Périgord et de son modèle d'affaires.

La consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation est également un indicateur jugé non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale Charente-Périgord. La consommation de matières premières porte essentiellement sur le papier, dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares.

\*\*\*\*\*

La présente Déclaration de performance extra-financière fait l'objet d'une analyse et d'un audit du cabinet KPMG, commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant (OTI), sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

## GLOSSAIRE

**AG** : Assemblée Générale

**A2CP** : Accompagnement clients Charente-Périgord, association CACP qui intervient sur clients agriculteurs en difficulté (aides financières non bancaires)

**Bilan Carbone** : Méthode d'inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre développée par l'ADEME, permettant de comptabiliser les émissions de GES générées par activité, de repérer les postes les plus contributeurs en matière d'émissions de GES et d'élaborer les préconisations de réduction de ces émissions

**CA** : Crédit Agricole

**CACP** : Crédit Agricole Charente-Périgord

**CAC** : Compte à Composer

**CACIB** : Crédit agricole Corporate and Investment Bank est la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit agricole

**Caisse Locale (CL)** : Société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire.

**Caisse régionale Charente-Périgord (CR)** : Les Caisses régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées. Dans sa région, la Caisse régionale Charente-Périgord est une banque autonome exerçant tous les métiers de la banque et de l'assurance.

**CASA** : Crédit Agricole SA

**CDD** : Contrat à Durée Déterminée

**CDI** : Contrat à Durée Indéterminée

**Contrat d'énergie Verte** : Contrat où la source d'énergie est renouvelable.

**Critères ESG** : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

**CPS** : Charente-Périgord Solidarités commission CACP qui décide de venir en aide à des agriculteurs en difficulté

**CSE** : Comité social et économique regroupe depuis 2018 CE et CHSCT

**CSP** : Catégories Socio-Professionnelles (Agriculteurs/indépendants, Cadres/intermédiaires, Employés/Ouvriers, Autres/inactifs).

**CO<sup>2</sup>** : Symbole de la molécule de dioxyde de carbone

**Kt de CO<sup>2</sup>** : Kilo tonnes de CO<sup>2</sup>

**DAB/GAB** : Distributeur Automatique de Billet / Guichets Automatique Bancaire

**Energies renouvelables (ENR)** : Des énergies inépuisables. Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la Terre, les chutes d'eau, les marées, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes.

**ETP** : L'Equivalent Temps Plein est proportionnel à l'activité d'un salarié mesuré par sa quotité (montant quote-part) de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.

**ENR** : ENergies Renouvelables, énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide (éolien, méthaniseur, solaire, hydraulique...)

**FNCA** : Fédération Nationale du Crédit Agricole

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

**HECA** : Handicap et Emploi au Crédit Agricole

**Intrapreneuriat** : Permet aux salariés d'une entreprise de mener un projet innovant de bout en bout en leur sein tout en gardant leur statut

**IRC** : Indice Recommandation Clients

**ISR** : Investissement Socialement Responsable

**LB/FT** : Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme

**M€** : millions d'euros et **Md€** : milliards d'euros

**NC** : Non Calculé

**NPC** : **Nouveau Portail Client**, nouvelle vitrine internet pour les clients du crédit agricole livrée en 2019

**PDE** : Plan de Déplacements Entreprise

**PEAP** : Prêt express pro agri, prêt pour les clients professionnels et agriculteurs pouvant être réalisé digitalement par le client

**Paylib** : solution de paiement dématérialisé permettant de régler ses achats via un smartphone.

**Part Sociale** : Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel.

**PEE** : Prêt Economie Energie

**PNB** : Produit Net Bancaire

**PMR** : Personne à mobilité réduite

**PMT** : Plan Moyen Terme (projet stratégique du Groupe Crédit Agricole)

**Point Vert** : Service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire.

**PTZ** : Prêt à Taux Zéro

**QVT** : Qualité Vie de Travail

**RSE** : Responsabilité Sociétale d'Entreprise

**SEA** : Signature Electronique en Agence

**SEM** : Syndicat d'Economie Mixte

**Sociétaire** : Client qui détient une part de capital social de sa Caisse Locale lui donnant un droit de vote.

**Taxe CITEO Eco Emballages et Ecofolio** : Taxe redevable pour tout donneur d'ordre émettant des imprimés papiers. Elle contribue à financer la collecte et la valorisation des déchets papiers.





**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord  
30 rue d'Epagnac, CS 72424 Soyaux - 16024 Angoulême  
Cedex  
*Ce rapport contient 8 pages*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord**

Siège social : 30 rue d'Epagnac, CS 72424 Soyaux - 16024 Angoulême Cedex

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup> et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

---

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

### **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- Exercice clos le 31 décembre 2021

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte)) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.

- Exercice clos le 31 décembre 2021

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 7 mars 2022

KPMG S.A.



Fanny Houlliot  
Associée  
Sustainability Services



Diego Dechelotte  
Associé





## **Annexe**

---

### **Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes**

---

Dispositif relatif au développement des compétences personnelles et professionnelles des collaborateurs

Accords signés en 2021

Actions de sensibilisations des salariés sur le thème de la santé et du handicap

Soutiens de projets en faveur de la décarbonation de l'économie

Actions engagés pour la réduction de l'empreinte carbone de la Caisse

Empreinte carbone du portefeuille de crédit

Dispositif de traitement des réclamations et résultats

Mesures en faveur du développement économique et durable des territoires

Suivi de la satisfaction client et résultats

---



---

**Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants**

---

Effectif total au 31.12

---

Nombre d'heures de formation ramené à l'ETP

---

Nombre de salariés promus au sens du bilan social ramené aux salariés CDI

---

Taux de femmes siégeant au Conseil d'administration CR

---

Taux de femmes managers

---

Moyenne du revenu annuel brut théorique par sexe

---

Emissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements professionnels divisées par le nombre d'ETP

---

Réalisations de financement des projets de productions d'énergies renouvelables

---

Taux d'entreprise clientes qui sont interrogées sur leur politique ESG

---

Taux de l'Indice de recommandation client (IRC) stratégique

---

Part des clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles

---

Taux d'utilisateurs actifs de la banque en ligne

---

Indice d'engagement sociétal (IES)

---

Nombre de réclamations en lien avec l'éthique dans les affaires

---

- Exercice clos le 31 décembre 2021

### 3. Examen de la situation Financière et du résultat 2021

#### 3.1 La situation économique

##### 3.1.1 Environnement Economique et financier global

###### ✓ RETROSPECTIVE 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement impactées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement) la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). **Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.**

Par ailleurs, **longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations.** Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement<sup>5</sup>, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux **États-Unis**, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La **zone euro** a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux Etats-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la **France** s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

---

<sup>5</sup> Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70% alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43%. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46% et 51%. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23%. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « *Baltic Dry Index* » a quasiment triplé.

**En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.**

Aux **Etats-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la *Fed* a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou *tapering* puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des *Fed Funds* [0%,0,25%]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la *Fed* (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des *Fed Funds* couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la *Fed* a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son *tapering*. Début novembre, la *Fed* a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du *tapering*. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du *tapering* prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le *Dot Plot*<sup>6</sup> signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En **zone euro**, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation<sup>7</sup>. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

**Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.**

Aux **Etats-Unis**, les taux d'intérêt<sup>8</sup> à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du *tapering* en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette

<sup>6</sup> Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2% et 2,25% à la fin de 2024.

<sup>7</sup> Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

<sup>8</sup> Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'Etat.

hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En **zone euro**, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la *Fed* s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des *spreads* de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (*spreads* de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le *spread* français à ce stade, le *spread* italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les **marchés actions**, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausse moyenne annuelle des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

## ✓ PERSPECTIVES 2022

**Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.**

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux **États-Unis**, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

**Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022** : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base

deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux **Etats-Unis**, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « *Owners' Equivalent Rent* » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En **zone euro**, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance *via* l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que *via* une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En **France**, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

**Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.**

Aux **Etats-Unis**, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la *Fed*, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La *Fed* a débuté son *tapering* et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des *Fed Funds* en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En **zone euro**, à une *Fed* bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

**Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.**

Aux **États-Unis**, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En **zone euro**, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

### 3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse sur son marché

#### Population<sup>9</sup>

Les dernières données disponibles (2018) affichent une évolution négative de la démographie depuis 2013 sur les deux départements (-0,1% pour la Charente et -0,2% pour la Dordogne, vs +0,4% pour la France métropolitaine). Plus d'un tiers de la population est âgé de 60 ans et plus (27,1% France métropolitaine). La population totale sur les 2 départements est estimée à 759.727 habitants (projection INSEE 2021)

#### Le taux de chômage

Le taux de chômage est relativement stable depuis le quatrième trimestre 2020, mais affiche une légère augmentation au troisième trimestre 2021. Il s'établit à 7,8% en Charente et à 8,0% en Dordogne. Le taux de chômage en Nouvelle Aquitaine ressort à 7,3% et à 7,9% au niveau national (données T3 2021).

#### Filière Cognac

Le secteur du Cognac<sup>10</sup>, filière stratégique pour la Caisse régionale Charente-Périgord, poursuit sa dynamique commerciale. En 2021, le secteur a enregistré une hausse de + 16,2 % de ses expéditions avec 223,2 millions de bouteilles expédiées pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros au départ de Cognac, et une hausse de + 30,9 % en valeur par rapport à 2020.

Les États-Unis, premier marché d'exportation du Cognac, poursuivent leur progression avec une hausse de + 11,1 % soit 115 millions de bouteilles de Cognac expédiées, en 2021.

Le marché chinois, second marché du Cognac, est en augmentation de + 55,8 %, suivi par le marché européen (+ 8,1 %) et le marché français (+ 23,4 %)

#### Autres viticultures<sup>11</sup>

Avec 61 575 hectolitres produits en 2020-2021 (août à juillet), la production de Pineau des Charentes a augmenté de 9,5 % par rapport à la précédente campagne. Les expéditions de Pineau de la campagne 2020-2021 (arrêtées au 31 juillet 2021) augmentent également de 5,6 % avec 72 801 hectolitres, affichant ainsi une reprise pour ce secteur après plusieurs années de repli.

Selon les données publiées par les Douanes, avec 1,9 million d'hectolitres et 2,3 milliards d'euros sur douze mois à fin septembre 2021, les exportations de vin de Bordeaux maintiennent leur croissance. Sur un an, la progression est de 15,6 % en volume et 37 % en valeur. Sur la période, les exportations dépassent celles de 2018-2019, avant la crise sanitaire, avec des hausses de 6,2 % en volume et 11,2% en valeur.

#### Autres cultures<sup>12</sup>

En 2021, comme en 2020, la Covid-19 a généré une succession de confinements/déconfinements qui ont perturbé à la fois la demande et la production et la commercialisation (pommes, tomates, fraises, asperges). Certaines productions sont également fortement concurrencées (carottes et tomates)

#### Elevages

Après une hausse en août 2021, les abattages de porcs charcutiers fléchissent en septembre. Alors que le prix de l'aliment pour porcins est toujours élevé, le cours du porc charcutier reste très en dessous de 12% de la moyenne triennale 2018-19-20.

Les abattages régionaux de poulets et coquelets reculent de 5,7% sur un an.

Les abattages de canards gras progressent nettement : sur un an, ils augmentent de plus de 15 % et franchissent pour la première fois en 2021 la moyenne triennale.

La conjoncture 2021 est satisfaisante pour les bovins : tous les cours sont supérieurs au niveau des années précédentes. Pour les jeunes bovins, production et prix augmentent. Le marché du veau est fluide. Les cours poursuivent leur hausse saisonnière en octobre 2021 pour toutes les catégories. Le cours du bovin maigre est haussier en octobre, en lien avec une forte demande vers l'Italie et une offre limitée. Le cours de l'agneau poursuit son envolée en octobre dans un contexte d'offre réduite.

---

<sup>9</sup> Source INSEE

<sup>10</sup> Source BNIC

<sup>11</sup> Source Agreste Nouvelle Aquitaine

<sup>12</sup> Source Agreste Nouvelle Aquitaine



Les créations d'entreprises<sup>13</sup> sont restées dynamiques en Charente et Dordogne avec une progression des immatriculations respectivement de +39% et +31,1%.

A noter que la Charente est le deuxième département de la région Nouvelle Aquitaine en terme d'évolution (+34,7%). Ces deux départements affichent une croissance supérieure à la moyenne nationale (+30%) en particulier dans le secteur de la location et de l'exploitation de biens immobiliers.

**Dans ce contexte, la Caisse régionale Charente-Périgord a renforcé sa position de leader sur son territoire** avec une croissance soutenue en 2021 des encours de crédit (+6,8%) et de collecte (+7,1%), avec des parts de marché élevées et confortées fin 2021 : proche de 40% pour la collecte et au-delà de 44% pour le crédit.

### 3.1.3 Activité de la Caisse régionale Charente-Périgord au cours de l'exercice

#### La clientèle et le sociétariat

Le fonds de commerce a continué de croître en 2021 pour atteindre 441 056 clients<sup>14</sup> (+1,5%) tout comme la conquête de clients (près de 24 000 entrées en relation sur l'année).

La base du sociétariat progresse également à 221.318 sociétaires fin 2021 (+1,9%).

#### La collecte

L'activité Collecte affiche une très forte croissance à +7,1% (soit +1 milliard d'euros) l'encours total atteignant 14 460 millions d'euros fin 2021. L'ensemble des compartiments de la collecte a été dynamique, en particulier la collecte monétaire et l'épargne bancaire (+9,3% au total).

#### Les crédits

L'encours de Crédit affiche également une forte progression +6,8%, pour atteindre 8 966 millions d'euros fin 2021 avec des réalisations record (proche 2 milliards d'euros au total) sur l'ensemble des marchés.

La Caisse régionale Charente-Périgord a transformé 160M€ d'encours PGE réalisés en 2020, en prêt MT en 2021.

#### Les assurances

La production de contrats d'assurance des biens et de personnes augmente également, avec plus de 52 000 nouveaux contrats souscrits en 2021. Le stock de contrats atteint ainsi 327 621 fin 2021.

#### Les risques

L'encours de créances crédit douteuses et litigieuses (CDL) a continué de baisser en 2021, pour atteindre 142 millions d'euros en fin d'année ; Tout comme le taux de CDL, qui baisse à 1,6% du total des encours fin 2021. Performance particulièrement importante sous l'effet du pilotage resserré des risques engagé depuis plusieurs années, et la conjoncture économique à nouveau résiliente en 2021, grâce aux mesures d'accompagnement de la crise sanitaire.

### 3.1.4 Les faits marquants

Sur le plan financier, les éléments marquants de l'année 2021 concernent :

- Le démantèlement final de la garantie switch assurances accordée à Crédit Agricole SA se traduisant par une baisse des risques pondérés de 319 millions d'euros pour le ratio de solvabilité de la Caisse régionale Charente-Périgord, qui atteint au total 27,8% fin 2021,
- L'obtention de la surbonification conditionnelle de 50 points de base sur les refinancements de la Banque Centrale Européenne TLTRO III grâce à la progression sur 2021 des encours de crédit éligibles,
- La transformation de près de 50 millions d'euros de refinancement d'avances à taux variables en taux fixe, afin de sécuriser le coût futur de ces refinancements,
- La souscription de couvertures du risque inflation, pour un montant total de 50 millions d'euros, au regard de l'anticipation de la hausse du taux d'inflation du taux du livret A,

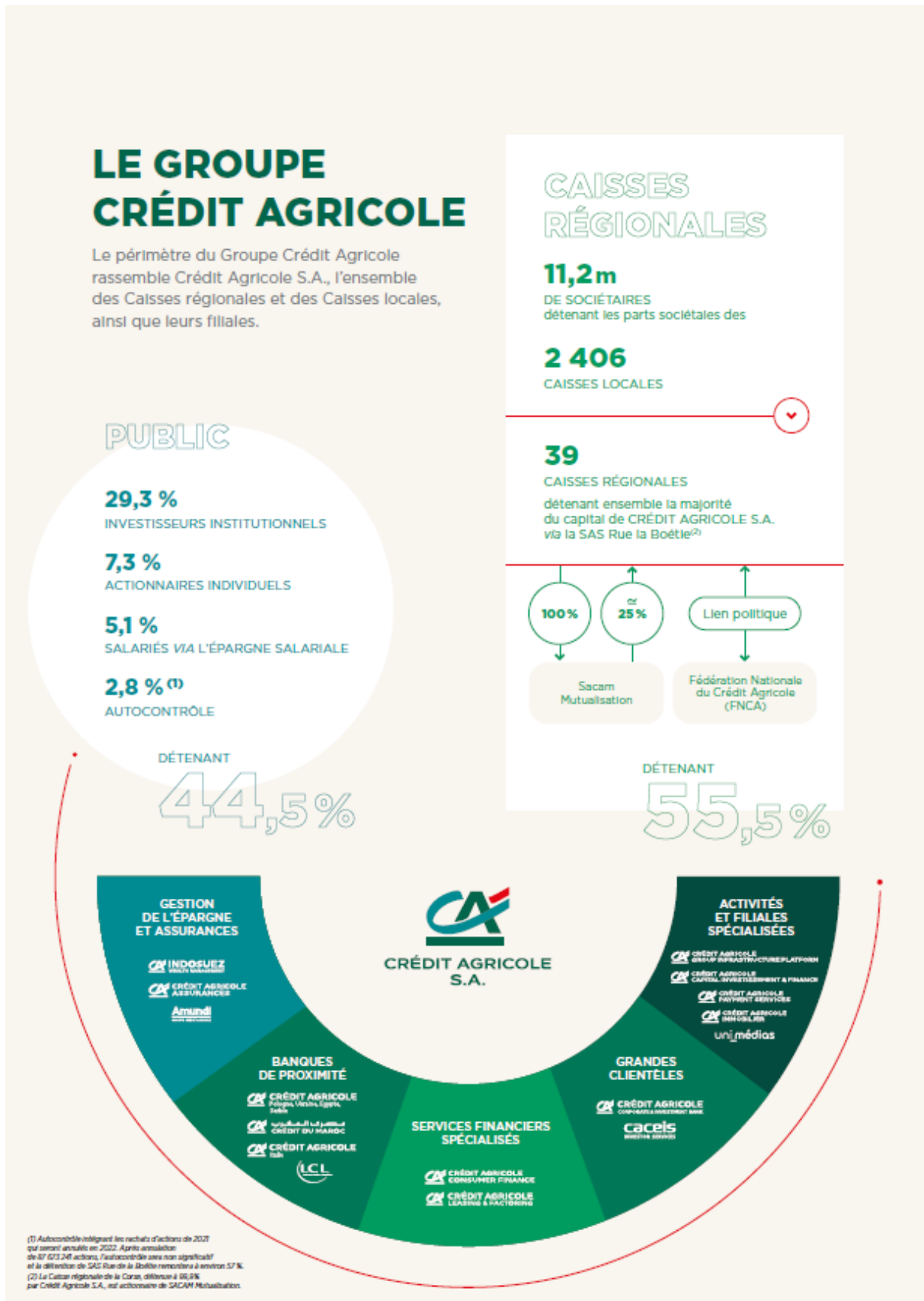
<sup>13</sup> Sources INSEE et BPI France

<sup>14</sup> Source CAsa/Relation Caisse régionale Charente-Périgord.

- La résiliation de swaps de microcouvertures sur des crédits clientèle moyennant un montant total de soultes payées de 3,7 millions d’euros, en vue d’augmenter le PNB sur les exercices ultérieurs,
- L’émission de 200 millions d’euros de dépôts à terme fin d’année 2021 conduisant à une réduction significative du déficit crédit collecte de la Caisse régionale Charente-Périgord au 31 décembre 2021.

## 3.2 Analyse des comptes consolidés

### 3.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole



## Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

### 3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale Charente-Périgord

La Caisse régionale Charente-Périgord présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale Charente-Périgord et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas évolué au cours de l'année 2021. Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale Charente-Périgord
- 49 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale Charente-Périgord
- La SAS Charente-Périgord Immobilier
- La SAS Charente-Périgord Expansion
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018 & 2019, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018 et Mai 2019.
- Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

### 3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale Charente-Périgord

<i>En milliers d'€</i>	<b>Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR</b>	<b>Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR</b>	<b>Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR</b>
Caisse régionale	258 950	97 466	72 763
Caisses locales	2 048	1 865	1 608
Les FCT CA Habitat	812	812	509
Charente Périgord Expansion	1 503	1 285	1 387
Charente Périgord Immobilier	598	297	201

La contribution économique au résultat net consolidé du groupe est portée à hauteur de 95 % par la Caisse régionale Charente-Périgord.

### 3.2.4 Résultat consolidé

<b>Montant en K€</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Variations</b>	
			<b>Montants</b>	<b>%</b>
PNB	215 779	263 911	48 132	22,31%
Charges générales d'exploitation	-154 137	-162 186	-8 049	5,22%
Résultat brut d'exploitation	61 642	101 725	40 083	65,03%
Coût du risque	-15 879	-6 013	9 866	-62,13%
Résultat d'Exploitation	45 763	95 712	49 949	109,15%
Résultat avant impôt	44 165	96 352	52 187	118,16%
Impôt sur les bénéfices	-16 568	-19 884	-3 316	20,01%
Résultat net	27 597	76 468	48 871	177,09%
Résultat net part du groupe	27 597	76 468	48 871	177,09%

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 264 millions d'euros, en hausse de +22,31% par rapport à l'exercice précédent. L'impact de la hausse du poste gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat est de +12 millions d'euros. Pour rappel, en 2020 la distribution exceptionnelle de primes d'émission de la SAS Rue La Boétie intervenue en décembre 2020 de 23 millions d'euros ne figurait pas dans le PNB 2020, alors que les distributions habituelles de résultat de la SAS Rue La Boétie sont enregistrées en PNB. Ceci explique pour une grande partie la variation constatée entre 2020 et 2021.

Les Charges générales d'exploitation atteignent 162 millions d'euros au total, en hausse de 5,22 % par rapport à 2020.

En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation s'affiche à 102 millions d'euros, en forte hausse de +65,03%.

Le Coût du Risque est en baisse de 10 millions d'euros sur 1 an, à 6 millions d'euros en 2021.

La charge fiscale consolidée est de 20 millions d'euros en 2021, elle intègre les impôts différés et les retraitements liés aux normes IFRS.

Le Résultat Net atteint 76 millions d'euros sur base consolidée, année record.

### 3.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

<b>Bilan ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	64 914	67 239	-2 325	-3,46%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 753	207 807	-65 054	-31,31%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 734	2 126	608	28,60%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	140 019	205 681	-65 662	-31,92%
Instruments dérivés de couverture	9 448	12 084	-2 636	-21,81%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 072 606	864 846	207 760	24,02%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>				
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 072 606	864 846	207 760	24,02%
Actifs financiers au coût amorti	11 768 647	10 317 059	1 451 588	14,07%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	2 699 972	1 780 717	919 255	51,62%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	8 863 411	8 309 226	554 185	6,67%
<i>Titres de dettes</i>	205 264	227 116	-21 852	-9,62%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	591	1 465	-874	-59,66%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	24 853	28 922	-4 069	-14,07%
Comptes de régularisation et actifs divers	164 788	170 168	-5 380	-3,16%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	3 501	3 690	-189	-5,12%
Immobilisations corporelles	60 508	64 843	-4 335	-6,69%
Immobilisations incorporelles	0	6	-6	-100,00%
Ecart d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 312 609</b>	<b>11 738 129</b>	<b>1 574 480</b>	<b>13,41%</b>

Les évolutions les plus importantes concernent :

- Les actifs financiers à la juste par résultat sont en baisse (-31,3%) suite principalement à un arbitrage sur un titre à la juste valeur par résultat.
- Les instruments dérivés de couverture sont en baisse (-21,8%) due principalement à la variation de juste valeur des dérivés de taux.
- Les actifs financiers à la JV par capitaux propres sont en hausse (+24,0%) suite à la réappréciation notamment de deux titres (SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation).
- Les prêts et créances sur les établissements de crédit progressent (+51,6%) tirés par le dépôt de réserve LCR.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 617	1 433	184	12,84%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	1 617	1 433	184	12,84%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	28 085	45 264	-17 179	-37,95%
Passifs financiers au coût amorti	11 145 460	9 804 767	1 340 693	13,67%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	5 784 270	4 996 673	787 597	15,76%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 815 840	4 334 550	481 290	11,10%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	545 350	473 544	71 806	15,16%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	18 011	24 519	-6 508	-26,54%
Passifs d'impôts courants et différés	8	65	-57	-87,69%
Comptes de régularisation et passifs divers	200 549	188 329	12 220	6,49%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	31 026	29 661	1 365	4,60%
Dettes subordonnées	57 511	55 819	1 692	3,03%
<b>Total dettes</b>	<b>11 482 267</b>	<b>10 149 857</b>	<b>1 332 410</b>	<b>13,13%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 830 342</b>	<b>1 588 272</b>	<b>242 070</b>	<b>15,24%</b>
Capitaux propres part du Groupe	1 830 342	1 588 272	242 070	15,24%
Capital et réserves liées	381 357	375 802	5 555	1,48%
Réserves consolidées	1 064 112	1 044 613	19 499	1,87%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	308 405	140 260	168 145	119,88%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	76 468	27 597	48 871	177,09%
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 312 609</b>	<b>11 738 129</b>	<b>1 574 480</b>	<b>13,41%</b>

Les évolutions les plus importantes concernent :

- Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, et plus précisément des dérivés de taux, en hausse de +12,8%.
- Les instruments dérivés de couverture sont en baisse de -37,9% expliquée principalement par la variation de juste valeur des dérivés de taux.
- Les dettes envers les établissements de crédit progressent de +15,8% principalement par une hausse de l'encours des avances globales Casa et des encours de refinancement long terme TLTRO.
- Les dettes envers la clientèle progressent de +11,1% essentiellement grâce aux dépôts à vues créditeurs.
- Les dettes représentées par un titre progressent de +15,2% en lien avec la variation de l'encours des NEU CP.
- Les capitaux propres sont en hausse également de +15,2% qui s'explique essentiellement par la croissance de la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation.

### 3.2.6 Activité et résultat des filiales

La contribution des filiales au résultat consolidé du Groupe est de 2%.

#### Charente Périgord Expansion :

La filiale de capital investissement a continué d'accompagner les sociétés notamment la SEM24 PERIGORD ENERGIES pour 0,5 million d'euros, la Compagnie de Guyenne pour 1 million d'euros et la Biscotterie la Chanteracoise pour 0,4 million d'euros.



Elle a réalisé sur l'exercice une augmentation de son capital souscrit par la Caisse régionale Charente-Périgord pour 2 millions d'euros.

La contribution de la filiale au résultat net consolidé s'élève à +1,4 million d'euros en 2021 grâce principalement à la valorisation du titre ORECO (1,8M€) La variation de provisionnement est restée relativement stable à 1,4 million d'euros.

**Charente Périgord Immobilier :**

La filiale d'investissement dans l'Immobilier régional a réalisé sur l'exercice une augmentation de son capital souscrit par la Caisse régionale Charente-Périgord pour 2 millions d'euros.

CPI a acquis un terrain sur Soyaux pour 0,1 million d'euros et mis en service des travaux pour 0,6 million d'euros. Concernant ses prises de participation, elles concernent principalement la SCI LAGORA pour 0,4 million d'euros, la SCI CADUCIMMO pour 0,2 million d'euros.

La contribution de la filiale au résultat net consolidé s'élève à 0,2 million d'euros.

**Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)**

(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Charente Périgord Expansion	916	164	15 474	5,92%
Charente Périgord Immobilier	263	142	12 255	2,15%

### 3.3 Analyse des comptes individuels

#### 3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	Année 2020	Année 2021	Variations	
			Montants	%
PNB	243 894	256 218	12 324	5,05%
Charges générales d'exploitation	-154 831	-162 001	-7 170	4,63%
Résultat brut d'exploitation	89 063	94 217	5 154	5,79%
Coût du risque	-14 630	-4 888	9 742	-66,59%
Résultat d'Exploitation	74 433	89 329	14 896	20,01%
Résultat net sur actif immobilisé	-5 864	730	6 594	-112,45%
Résultat avant impôt	68 569	90 059	21 490	31,34%
Impôt sur les bénéfices	-18 895	-20 304	-1 409	7,46%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-9 345	-11 500	-2 155	23,06%
Résultat net	40 329	58 255	17 926	44,45%

Le produit net bancaire (PNB) atteint 256,2 M€, en hausse +5,0%, tirée par la marge globale d'intermédiation et les commissions.

Les produits d'intérêts des crédits, pénalisés par la baisse des taux de marché en moyenne, ont continué de baisser en 2021 malgré la progression des volumes, les charges sur la collecte restant relativement stables ; en revanche, la marge nette du compartiment Trésorerie progresse fortement grâce à la baisse des charges de refinancement suite aux restructurations de passifs réalisés depuis plusieurs années et à la surbonification sur les TLTRO. En conséquence, la croissance de la marge globale d'intermédiation atteint +9,4% en 2021.

Les commissions augmentent également, +5,9% en 2021, tirées par les assurances de biens et de personnes et les commissions bancaires.

Concernant les charges de fonctionnement, elles progressent de +4,6% à 162 M€, essentiellement sur les charges de personnel avec la croissance de l'Intéressement en proportion de la hausse du résultat net. La progression des autres charges reste contenue.

Le coût du risque diminue fortement à 4,9 M€ en 2021, après 14,6M€ en 2020 avec la baisse des CDL et des encours sensibles. Le taux global de couverture des encours crédit au total par les provisions reste élevé à 2,85% fin 2021.

Après prise en compte des charges nettes sur les participations et les actifs immobilisés +0,7 M€ et de la charge fiscale -20,3 M€, le résultat net social 2021 de la Caisse régionale Charente-Périgord atteint le niveau record de 58,3 M€, en augmentation de 44% par rapport au résultat 2020.

#### 3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Le total du bilan de la Caisse régionale Charente-Périgord augmente +12,3% sur l'année pour atteindre 13 017 millions d'euros fin 2021.

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	Année 2021	Année 2020	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	291 370	177 980	113 390	63,71%
Opérations internes au Crédit Agricole	2 543 790	1 767 767	776 023	43,90%
Opérations avec la clientèle	8 688 694	8 107 305	581 389	7,17%
Opérations sur titres	447 268	515 200	-67 932	-13,19%
Valeurs immobilisées	865 828	839 214	26 614	3,17%
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	180 409	184 759	-4 350	-2,35%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 017 359</b>	<b>11 592 225</b>	<b>1 425 134</b>	<b>12,29%</b>

Les opérations interbancaires et assimilées augmentent de 113 millions d'euros dues principalement à la mise en place en juin 2021 d'une opération de Cross Repo de 140 millions d'euros et de la baisse de l'encours des titres d'investissement pour 26 millions d'euros.

Les opérations internes au CA sont en progression sur l'année 2021 de 776 millions d'euros, liée pour l'essentiel à la hausse du compte de dépôt de réserve LCR de 550 millions d'euros sur la période.

Les opérations avec la clientèle sont en croissance de 581 millions d'euros, tirée principalement par les encours crédit habitat et crédit d'équipement.

Les opérations sur titres sont en baisse de 68 millions d'euros sur l'année 2021, principalement sur le portefeuille de placement.

Les valeurs immobilisées augmentent de 27 millions d'euros, avec notamment la progression des titres de participation dans les filiales régionales et dans les entités communes du Groupe Crédit Agricole.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	Année 2021	Année 2020	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	198 974	39 539	159 435	403,23%
Opérations internes au Crédit Agricole	5 636 019	5 013 889	622 130	12,41%
Comptes créditeurs de la clientèle	4 822 474	4 339 516	482 958	11,13%
Dettes représentées par un titre	511 901	437 836	74 065	16,92%
Comptes de régularisation et passifs divers	207 151	194 880	12 271	6,30%
Provisions et dettes subordonnées	363 006	352 120	10 886	3,09%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	101 500	90 000	11 500	12,78%
Capitaux propres hors FRBG	1 176 334	1 124 445	51 889	4,61%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 017 359</b>	<b>11 592 225</b>	<b>1 425 134</b>	<b>12,29%</b>

Les opérations interbancaires sont en progression de 159 millions d'euros, provenant pour l'essentiel de la mise en place en juin 2021 d'une opération de Cross Repo de 140 millions d'euros.

Les opérations interne au Crédit Agricole sont en progression de 622 millions d'euros expliquée principalement par une hausse de l'encours des avances globales et de la hausse des encours de refinancement long terme TLTRO.

Les comptes créditeurs de la clientèle sont en augmentation de 483 millions d'euros, avec la croissance des dépôts à vue clients conjuguée à celle des dépôts à terme.

Les dettes représentées par un titre augmentent globalement de 74 millions d'euros sur la période, tirés par les émissions de NEU CP.

Les provisions et les dettes subordonnées sont en progression de 11 millions, intégrant la hausse des provisions sur créances saines ou dégradées et des placements des Caisses locales.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux a fait l'objet d'une dotation nette de 11,5 millions d'euros en 2021.

Les Capitaux propres évoluent de + 52 millions d'euros, principalement sous l'effet de la part du résultat 2020 mis en réserves.

### 3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

Les engagements donnés, 1 140 millions d'euros au 31 décembre 2021 sont stables par rapport à l'année dernière.

(en milliers d'euros)	Année 2021	Année 2020	Variations	
			K€	%
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 140 007</b>	<b>1 140 273</b>	<b>-266</b>	<b>-0,02%</b>
Engagement de financement	870 470	806 054	64 416	7,99%
Engagement de garantie	268 076	332 140	-64 064	-19,29%
Engagements sur titres	1 461	2 079	-618	-29,73%

Les engagements de financement donnés sont en hausse de 64 millions d'euros en raison de la hausse des ouvertures de crédits confirmés et des autres engagements.

En revanche, les engagements de garantie diminuent -64 millions d'euros, suite au débouclage total de la garantie switch.

Les engagements reçus, 2 755 millions d'euros au 31 décembre 2021 sont en hausse de 240 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

(en milliers d'euros)	Année 2021	Année 2020	Variations	
			K€	%
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 755 293</b>	<b>2 514 946</b>	<b>240 347</b>	<b>9,56%</b>
Engagement de financement	11 339	13 533	-2 194	-16,21%
Engagement de garantie	2 742 493	2 499 334	243 159	9,73%
Engagements sur titres	1 461	2 079	-618	-29,73%

L'augmentation de 240 millions d'euros provient principalement de la hausse des garanties reçues, tirée par le cautionnement des encours habitat par la CAMCA (société de caution du Groupe).

## 3.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de 96,1 millions d'euros n'a pas varié sur l'exercice 2021 :

Répartition du capital social	Capital nominal en Euros	% du capital	Nombre	Droit de vote	% de vote
<b>Certificats coopératifs d'associés</b>	<b>39 647 338</b>	<b>41,25%</b>	<b>25 913 293</b>		<b>0,00%</b>
dont part du public	15 619 923	16,25%	10 209 100		0%
dont part de SACAM Mutualisation	24 027 415	25,00%	15 704 193		0%
<b>Parts sociales</b>	<b>56 462 323</b>	<b>58,75%</b>	<b>36 903 479</b>	<b>121</b>	<b>100,00%</b>
dont caisses locales	56 462 046	58,75%	36 903 298	102	84,30%
dont collectivités publiques	0	NS	0		0%
dont administrateurs de la CR	275	NS	180	18	14,88%
dont SACAM Mutualisation	2	NS	1	1	0,83%
dont autres organismes	0	NS			0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>96 109 661</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 816 772</b>	<b>121</b>	<b>100,00%</b>

### 3.4.1 Les parts sociales

La distribution réalisée sur les trois derniers exercices pour les Parts sociales est la suivante:

Parts sociales	Intérêts aux parts en %	Montant global en milliers d'euros
EXERCICE 2020	2,49%	1 406
EXERCICE 2019	2,81%	1 587
EXERCICE 2018	2,92%	1 649

### 3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2021, le cours du CCA a été fixé à 22,78 € par le Conseil d'Administration du 28 janvier 2022.

Distributions réalisées sur les trois derniers exercices pour les Certificats Coopératifs d'Associés :

CCA	Dividende unitaire en euros	Montant global en milliers d'euros
EXERCICE 2020	0,20	5 183
EXERCICE 2019	0,25	6 478
EXERCICE 2018	0,26	6 737

## 3.5 Autres filiales et participations

Le montant au 31 décembre 2021 des participations et autres titres détenus à long terme est de 778 millions d'euros, dont 714 millions de titres SAS RUE DE LA BOETIE et SACAM MUTUALISATION. Les informations financières figurent en note 6 de l'annexe aux comptes sociaux.

### 3.5.1 Filiales non consolidées

Les filiales non consolidées figurent en note 13 de l'annexe aux comptes consolidés. Elles ne présentent pas un caractère significatif au regard des critères du Groupe.

### 3.5.2 Participations

Les principales participations sont décrites dans la note 6 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation non consolidés sont repris dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
2 000	0,00%	CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD COGNAC PORTAGE	100,00%	Stockage, vieillissement, dilution d'eaux-de-vie de Cognac
773	0,00%	EDOKIAL	0,86%	Traitement de données, hébergement et activités connexes
2 557	1,41%	SACAM AVENIR	1,58%	Fonds de placement et entités financières similaires

Il n'y a pas eu de cession significative enregistrée sur l'année.

### 3.6 Tableau des cinq derniers exercices

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
<b>1- Situation Financière (en milliers d'euros)</b>					
Capital social	96 110	96 110	96 110	96 110	96 110
Nbre de parts sociales	36 903 479	36 903 479	36 903 479	36 903 479	36 903 479
Nbre de CCA	25 913 293	25 913 293	25 913 293	25 913 293	25 913 293
<b>2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)</b>					
Produit Net Bancaire	239 029	247 790	240 322	243 894	256 218
Résultat Brut d'exploitation	84 544	92 891	81 773	89 063	94 217
Impôt sur les bénéfices	15 715	20 460	17 465	18 895	20 304
Bénéfices Net	53 110	54 124	51 723	40 329	58 255
<b>3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)</b>					
Résultat Brut d'exploitation	1,35	1,48	1,30	1,42	1,50
Bénéfice Net	0,85	0,86	0,82	0,64	0,93
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	0,25	0,26	0,25	0,20	0,28
<b>4- Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 279	1 317	1 319	1 251	1 281
Montant de la masse salariale de l'exercice	51 146	51 786	52 682	52 234	52 351
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	24 325	26 653	28 275	26 655	28 220

### 3.7 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

#### 3.7.1 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

#### 3.7.2 Les perspectives 2022

La Caisse régionale Charente-Périgord entend poursuivre en 2022 sa stratégie de développement commercial offensif et sécurisé, et d'utilité à ses clients et partenaires sur ses territoires.

2022 sera ainsi la 3<sup>e</sup> année de son plan à moyen terme, avec de bonnes perspectives en matière d'activité comme de résultat. La dynamique de développement de ses parts de marché, la maîtrise de ses risques et de ses charges, ainsi que les réserves de résultat constituées pour faire face à des aléas à forts impacts le cas échéant, sont autant d'atouts qui permettront à la Caisse régionale Charente-Périgord de continuer à renforcer sa position de leader sur ses départements de la Charente et de la Dordogne.

### 3.8 Informations diverses

#### 3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>											
Nombre de factures concernées					5						3
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)		0	4	0	49	53	20	6	0	0	26
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,00%	0,00%	0,00%	0,06%	0,07%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice issu des factures émises manuellement							0,08%	0,03%	0,00%	0,00%	0,06%
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441.-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours					Délais contractuels : 30 jours					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale Charente-Périgord.

### 3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT, les informations relatives aux comptes inactifs sont les suivantes :

- Nombre de compte et encours des clients inactifs de la Caisse régionale Charente-Périgord au 31 décembre 2021 :

Nombre de comptes inactifs	Solde des comptes inactifs
9384	10 541 091,78 €

- Nombre de compte et encours transférés de la Caisse régionale Charente-Périgord vers la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'exercice 2021 au titre des avoirs dits en « déshérence » :

Nombre de comptes transférés à la CDC	Montant des avoirs transférés à la CDC
553	1 008 626,85 €

### 3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 51 milliers d'euros

## 4. Facteurs de risques et informations prudentielles

### 4.1 Informations prudentielles



Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : [www.ca-charente-perigord.fr].

#### Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>942</b>	<b>883</b>
dont Instruments de capital et réserves	1 820	1 581
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(878)	(698)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>942</b>	<b>883</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>71</b>	<b>71</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>1 013</b>	<b>954</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>3 646</b>	<b>3 909</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>25,84%</b>	<b>22,58%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>25,84%</b>	<b>22,58%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>27,79%</b>	<b>24,40%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>10 106</b>	<b>9 718</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>9,32%</b>	<b>9,08%</b>

Données non auditées par les CAC

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale Charente-Périgord sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 4.2 Facteurs de risques

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêt des comptes le 31/12/2021, la partie 4.2 relative aux facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêt et la mise à disposition des documents financiers

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Charente-Périgord sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Charente-Périgord évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Charente-Périgord et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Charente-Périgord considère

actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Charente-Périgord s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

#### **4.2.1 Risques de crédit et de contrepartie**

##### **a) La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale Charente-Périgord lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale Charente-Périgord cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale Charente-Périgord est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élevait à 9,22 milliards euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 73% sur la clientèle de détail, 21% sur les entreprises, 4% sur les États et 2% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale Charente-Périgord étaient de 3,24 milliards d'euros au 31 décembre 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 143 millions d'euros.

##### **b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale Charente-Périgord liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale Charente-Périgord comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale Charente-Périgord est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale Charente-Périgord s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient

avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élevait à 9,37 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 147 millions d'euros.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Charente-Périgord**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de cette dernière.

**d) La Caisse régionale Charente-Périgord pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

Les expositions crédit de la Caisse régionale Charente-Périgord sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. La Caisse régionale Charente-Périgord est principalement exposée à la banque de détail. A fin décembre 2021, les expositions brutes crédit de la Caisse régionale Charente-Périgord sur la filière "clientèle de détail" s'élevaient à 6,84 milliards d'euros, soit 73 % des expositions au risque de crédit. Par ailleurs, la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale Charente-Périgord devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient en être affectées.

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Charente-Périgord**

La capacité de la Caisse régionale Charente-Périgord à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale Charente-Périgord à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale Charente-Périgord serait exacerbé si les actifs qu'elle détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale Charente-Périgord au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2021, le montant total des expositions brutes détaillées de la Caisse régionale Charente-Périgord sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 176 millions d'euros.

**f) La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où elle exerce ses activités**

La Caisse régionale Charente-Périgord n'a pas d'exposition significative directe à des pays hors France sur l'activité Crédit.

Compte tenu de ses règles d'intervention limitées à sa circonscription territoriale, la Caisse régionale Charente-Périgord est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France.

Si l'on considère la répartition par département (notion de résidence fiscale de nos emprunteurs), 86% des encours est porté par des entités localisées en Dordogne et Charente, voire 93% si l'on prend en considération les départements limitrophes.

**g) La Caisse régionale Charente-Périgord est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale Charente-Périgord n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book.

#### **4.2.2 Risques financiers**

**a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Charente-Périgord**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêts des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale Charente-Périgord dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Charente-Périgord**

Par son activité de banque de détail, la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse régionale Charente-Périgord sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021, le produit net bancaire de la Caisse régionale Charente-Périgord est constitué à 50% par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêts sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels elle n'a pas d'emprise.

L'évolution des taux d'intérêts du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale Charente-Périgord ainsi que sa valeur économique.

A fin septembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée<sup>15</sup>, sa valeur économique serait positivement affectée à hauteur de 2 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de 51 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en de volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin septembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêts de 50 bps dans les principales zones où la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée<sup>16</sup>, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Charente-Périgord baisserait de 7 millions d'euros environ ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêts de 50 bps dans les principales zones où la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Charente-Périgord serait en hausse de 3 millions d'euros environ.

Les résultats de la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés ainsi que de la dette de la Caisse régionale Charente-Périgord, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Charente-Périgord. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe de la Caisse régionale Charente-Périgord. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Charente-Périgord. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de dettes détenus par la Caisse régionale Charente-Périgord s'élevait à près de 205,3 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient nulles.

**d) La Caisse régionale Charente-Périgord peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale Charente-Périgord. La Caisse régionale Charente-Périgord supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient principalement dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Charente-Périgord peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée

<sup>15</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps en zone euro et aux Etats-Unis et +/- 100 bps en Suisse

<sup>16</sup> Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/-200 bps quelle que soit la devise

pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Charente-Périgord à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Charente-Périgord venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Charente-Périgord détenait 1 084,5 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 11,9 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 0 millions d'euros détenus à des fins de transaction d'une part et 1 072,6 millions d'euros d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

**e) La Caisse régionale Charente-Périgord doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Charente-Périgord est incertain, et si la Caisse régionale Charente-Périgord perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale Charente-Périgord s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Charente-Périgord affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 201,44% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

#### **4.2.3 Risques opérationnels et risques connexes**

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale Charente-Périgord inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale Charente-Périgord se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 28 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 24 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 32 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (14 %) et les dommages aux actifs (2 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale Charente-Périgord s'élevait à près de 403 millions d'euros au 31 décembre 2021.

**a) La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 66 % ;
- Fraude identitaire et documentaire : 6 % ;
- Détournement/vol : 2 % ;
- PSA/NPAI : 21 % ;
- Autres fraudes : 5 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

**b) La Caisse régionale Charente-Périgord est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France et la Caisse régionale Charente-Périgord continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Charente-Périgord est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Charente-Périgord dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Charente-Périgord devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Charente-Périgord se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Charente-Périgord, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Charente-Périgord ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Charente-Périgord est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Charente-Périgord a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale Charente-Périgord est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Charente-Périgord, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale Charente-Périgord ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes sont non significatives (0,34% des pertes opérationnelles).

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Charente-Périgord ne



permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale Charente-Périgord n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale Charente-Périgord utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale Charente-Périgord applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Charente-Périgord utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale Charente-Périgord à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Charente-Périgord a une exigence de fonds propres prudentiels de 32 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

**d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse régionale Charente-Périgord dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale Charente-Périgord sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Charente-Périgord pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale Charente-Périgord à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale Charente-Périgord et géré par le Service Contrôle Conformité - Sécurité Financière – Prévention de la Caisse régionale Charente-Périgord qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

**e) La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse régionale Charente-Périgord pourrait faire l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale Charente-Périgord, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que la Caisse régionale Charente-Périgord dispose de moyens de défense, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

#### **4.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Charente-Périgord évolue**

**a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de Crédit Agricole Charente-Périgord peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale Charente-Périgord et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

**b) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Charente-Périgord**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse régionale Charente-Périgord. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A., (4) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale Charente-Périgord (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Bucket 1" à "Bucket 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. Liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. Touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales

(automobile) ;

3. Dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
4. Qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

**c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale Charente-Périgord et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale Charente-Périgord est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Charente-Périgord intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Charente-Périgord, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Charente-Périgord les plus exposées au risque de marché ;
- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Charente-Périgord, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Charente-Périgord pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

**d) La Caisse régionale Charente-Périgord intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse régionale Charente-Périgord est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale Charente-Périgord exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale Charente-Périgord doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations.
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) [(la "**DRRB**"), telle que transposée en droit interne] et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale Charente-Périgord au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse régionale Charente-Périgord au Fonds de résolution unique s'établit à 0,7 millions d'euros, soit une variation de - 57% par rapport à 2020 ;
- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale

Charente-Périgord : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale Charente-Périgord à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Charente-Périgord et d'autres institutions financières opèrent.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale Charente-Périgord est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse régionale Charente-Périgord. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale Charente-Périgord et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Charente-Périgord présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale Charente-Périgord à ce stade.

#### **4.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Charente-Périgord**

##### **a) Crédit Agricole Charente-Périgord pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée**

La Caisse régionale Charente-Périgord s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole Charente-Périgord sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

##### **b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que Crédit Agricole Charente-Périgord perçoit sur cette activité.

##### **c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Charente-Périgord**

Bien que les principales activités de Crédit Agricole Charente-Périgord soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Charente-Périgord. Par exemple, une baisse des taux

d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, Crédit Agricole Charente-Périgord pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole Charente-Périgord à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Charente-Périgord est d'autant plus important.

#### **d) Crédit Agricole Charente-Périgord est exposé aux risques aux risques climatiques et environnementaux**

Crédit Agricole Charente-Périgord est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter Crédit Agricole Charente-Périgord. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque Crédit Agricole Charente-Périgord prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole Charente-Périgord dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole Charente-Périgord devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

### **4.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

#### **a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à

Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de

Fonds propres de catégorie 2<sup>17</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>18</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers. L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

#### **b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

### **4.3 Gestion des risques**

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord, la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale Charente-Périgord est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

<sup>17</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

<sup>18</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.



L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants <sup>(19)</sup> :

- Les risques de crédit ;
- Les risques de marché ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels ;
- Les risques juridiques ;
- Les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

#### **4.3.1 Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques**

##### ***Brève déclaration sur les risques***

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan Moyen Terme (PMT), de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

**L'appétence au risque (*Risk Appetite*)** du groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en

---

<sup>(19)</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque du Groupe reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Groupe se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. Elle s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétence. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Groupe exprime également son appétence tout au long de l'année dans des stratégies risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil. Le Comité des risques appuie ses revues sur les accords donnés par le Comité des risques du Groupe présidé par le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué de Crédit Agricole SA.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Groupe, au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration de Crédit Agricole SA.

L'appétence au risque du Groupe s'exprime au moyen :

- **des indicateurs clés portant sur :**
  - La notation externe de Crédit Agricole S.A., car elle a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du Groupe dans le marché ;
  - La solvabilité qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
  - La liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
  - Le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme ;
  - Le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe ;
  - Le risque de crédit du groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire ;
  - Et des risques clé que sont les risques de taux et d'inflation, le risque de marché et plus spécifiquement de CACIB, le risque opérationnel du Groupe, le risque de non-conformité, le risque assurances.
- **des limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs**
- **d'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence
- **La tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.
- **La capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque du Groupe s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

### **Profil de risque global :**

L'activité du Groupe est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en Europe avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis 2007.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) et partie 4.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 3.8 (Gestion des risque) et partie 4.6 (Pilier 3).

	<b>Ratio CET 1</b>	<b>Ratio LCR (niveau de fin d'année)</b>	<b>Coût du risque</b>	<b>Résultat net part de la Caisse régionale Charente- Périgord</b>	<b>Taux de créances dépréciées sur encours <sup>20</sup></b>
<b>31 décembre 2021</b>	25,8%	201%	4,9 millions d'euros	58 millions d'euros	1,5%
<b>31 décembre 2020</b>	22,6%	162%	14,6 millions d'euros	41 millions d'euros	1,6%

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord de solvabilité se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse régionale Charente-Périgord. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

### **Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.**

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale Charente-Périgord.

<sup>(20)</sup> Le périmètre de calcul des taux de créances dépréciées sur encours correspond au taux de défaut de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

### **Organisation de la gestion des risques**

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Charente-Périgord, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé la Caisse régionale Charente-Périgord sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord en collaboration avec les fonctions Finances et la Conformité ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction du Pilotage et des Risques.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre du Comité Financier, auquel participe le Responsable de la Fonction Gestion des Risques.

Le Responsable de la Fonction Gestion des Risques tient informé les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale Charente-Périgord, leur présente les diverses stratégies risques des métiers de la Caisse régionale Charente-Périgord pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques, RSE et contrôle des comptes (émanation du Conseil d'administration, 4 réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord, examen des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, etc. ;
- Le Comité de contrôle interne (présidé par le Directeur général de la Caisse régionale Charente-Périgord, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide l'Information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- Le Comité réglementaire (présidé par le Directeur Général Adjoint, 7 réunions par an) : traite de toutes les obligations relatives à la réglementation bancaire émise par les régulateurs et le Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Le Comité des risques crédit (présidé par le Directeur Général, 4 réunions par an) : analyse des stratégies risques et des résultats des systèmes de mesure et de surveillance des risques, veille au respect des limites

globales et opérationnelles des risques, valide les modifications majeures des procédures relatives à la gestion des risques, examine l'évolution de la qualité des engagements et des risques de contrepartie les plus significatifs ;

- Le Comité financier (présidé par le Directeur Général, réunions mensuelles) : pilote la gestion financière, assure les missions de mesure et de surveillance des risques financiers ;
- Le Comité de développement (présidé par le Directeur Général, réunions mensuelles) tient lieu de comité « nouvelles activités – nouveaux produits » : examine l'encadrement des nouvelles activités (procédures et contrôles), valide les mises en marché (méthodes de vente, canaux de distribution, ciblage de la clientèle, communication, etc.).

En outre, la Caisse régionale Charente-Périgord a mis en place la Fonction Gestion des Risques et la Fonction de Vérification de la Conformité. Ainsi :

- ils supervisent l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de leurs périmètres, qui couvrent les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques ;
- ils bénéficient de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Ils doivent disposer de l'information nécessaire à leurs fonctions et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont ils sont responsables. Ils sont associés aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer leurs rôles de manière effective ;

La gestion des risques au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent aux organes dirigeants de la Caisse régionale Charente-Périgord d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

#### 4.3.2 Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale Charente-Périgord regroupe des exercices de natures diverses.

##### Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnel du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse régionale Charente-Périgord à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités et la Caisse régionale Charente-Périgord dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de la Caisse régionale Charente-Périgord.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

### **Gouvernance**

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO). Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

#### **4.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques**

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale Charente-Périgord témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale Charente-Périgord, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par la Caisse régionale Charente-Périgord, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale Charente-Périgord afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, RSE et contrôles des comptes, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

## I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier <sup>(21)</sup>, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *Corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- Recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- Corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

## II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- D'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- De normes et procédures formalisées et à jour.

---

<sup>(21)</sup> Article L. 511-41.

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

### **Pilotage du dispositif**

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

### **Comité de contrôle interne Groupe**

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

### **Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe**

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information



- comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
  - Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

### **Concernant la Caisse régionale Charente-Périgord**

Pour la Caisse régionale Charente-Périgord, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

### **Rôle du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale de la Caisse régionale Charente-Périgord ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil est informé des principaux risques encourus par la Caisse régionale Charente-Périgord et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques, RSE et contrôles des comptes de la Caisse régionale Charente-Périgord rend compte au Conseil des travaux du Comité.

### **Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne**

Le Directeur général définit l'organisation générale de la Caisse régionale Charente-Périgord et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de la Caisse régionale Charente-Périgord, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Audit - Inspection de la Caisse régionale Charente-Périgord.

### **III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques**

La Caisse régionale Charente-Périgord met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, RSE et contrôles des comptes.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

#### **Fonction Risques et contrôles permanents**

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques Groupe et les filiales, et divers comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

## **Fonctions Risques et contrôles permanents centrales**

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

### **Gestion globale des risques Groupe**

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés *a minima* annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

### **Contrôles permanents des risques opérationnels**

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un *reporting* des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

### **Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrés**

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à la Caisse régionale Charente-Périgord à titre individuel. Elle est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable Gestion des Risques et d'un responsable de Vérification de la Conformité, directement rattachés au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., *via* la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par la Caisse régionale Charente-Périgord sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

### **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

#### **Plans de continuité d'activité**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées de manière récurrente.

#### **Sécurité des systèmes d'Information**

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont déployées dans la Caisse régionale Charente-Périgord.

#### **Prévention et contrôle des risques de non-conformité**

Voir partie 9 "Risques de non-conformité" ci-après.

#### **Contrôle périodique (Audit)**

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 1 210 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2020 au sein de Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe) et du périmètre des Caisses régionales.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base *a minima* semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

#### **4.3.4 Risques de crédit**

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

##### **Définition du défaut**

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### **Prêts restructurés**

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

## **I. Objectifs et politique**

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale Charente-Périgord doit s'inscrire dans le cadre de son appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration. Les politiques risques de crédit, partie intégrante de la politique générale de maîtrise des risques, sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Les politiques crédit sont déclinées par métier et relèvent de la responsabilité de leurs responsabilités. Elles sont contrôlées par les responsables des Risques et contrôles permanents.

La Caisse régionale Charente-Périgord s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur d'activité. Dans cet objectif, la Caisse régionale Charente-Périgord surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations et par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, la Caisse régionale Charente-Périgord peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. Risques de crédit paragraphe II.4.3 « utilisation des dérivés de crédit », voir également Risques de marché partie III.2 « Utilisation des dérivés de crédit » et Gestion du bilan partie V « politique de couverture »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

## II. Gestion du risque de crédit

### 1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du responsable de la Fonction Gestion des Risques ou de son représentant dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : clientèle de détail et grande clientèle.

### 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

#### 2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- La segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- La performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- L'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse régionale Charente-Périgord dispose de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans la Caisse régionale Charente-Périgord. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

#### Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / Fitch	AAA	AA+	AA / AA-	A+ / A / A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+ / BB	BB-	B+ / B	B-	CCC+	CCC / CCC- / CC / C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3 / A1 / A2 / A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1 / Ba2	Ba3	B1 / B2 / B3	Ca1	Ca2	Ca3 / Ca / C
PD de Référence	(0% - 0,01%)	(0,01% - 0,02%)	(0,02% - 0,04%)	(0,04% - 0,10%)	(0,10% - 0,20%)	(0,20% - 0,30%)	(0,30% - 0,60%)	(0,60% - 1,00%)	(1,00% - 1,90%)	(1,90% - 4,90%)	(4,90% - 11,80%)	(11,80% - 19,80%)	(19,80 - 100%)

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- La fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, la Caisse régionale Charente-Périgord continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- La gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- Le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

## **2.2 Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

## **3. Dispositif de surveillance des engagements**

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.



### **3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Les engagements consolidés de la Caisse régionale Charente-Périgord sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont définies dans la politique générale de maîtrise des risques. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Fin 2021, les engagements commerciaux de la Caisse régionale Charente-Périgord auprès des dix plus grands clients non bancaires hors États souverains (455 M€) représentent 4,40% du portefeuille total des actifs et engagements hors bilan (contre 4,14% au 31 décembre 2020). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

### **3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Des revues périodiques de portefeuille par segment ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Sur le périmètre de la banque de détail, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a conduit la Caisse régionale Charente-Périgord à adapter son processus de surveillance des portefeuilles en instaurant un suivi hebdomadaire des contreparties les plus sensibles présentant des arriérés de paiement. Ces revues de dossiers se font en présence du représentant du Responsable du Contrôle Permanent et Central des Risques, des services Risques Crédit et Recouvrement, Engagements, Affaires Spéciales, des Référents risques au sein de la Direction Commerciale, des chargés de portefeuille et leurs encadrants.

Sur le périmètre de la grande clientèle, la sélection est réalisée par le service Contrôle Permanent et Central des Risques sur la base de critères d'appréciation du risque (notation interne, notation financière, fonctionnement des comptes, retards et impayés, encours, suivis spécifiques FEL, pools bancaires, etc.). Les revues de dossiers se font trimestriellement sur les Entreprises et semestriellement sur les contreparties de la promotion immobilière, en présence des chargés d'affaires, de leurs encadrants, du représentant du Responsable du Contrôle Permanent et Central des Risques et des Affaires Spéciales.

A l'issue de ces revues, les dossiers les plus significatifs en terme d'encours, porteurs de risque ou gérés par les Affaires Spéciales sont présentés en Revue Risque Corporate ou Revue Risque Retail (selon leur affectation marché), en présence du Directeur Général de la Caisse régionale Charente-Périgord.

### **3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance sont affectées à des portefeuilles spécifiques et font l'objet d'une gestion rapprochée par des équipes dédiées avec un double objectif :

- Préserver au mieux les intérêts financiers de la Caisse régionale Charente-Périgord en limitant les pertes financières résultant de la défaillance des emprunteurs ;
- Privilégier les actions commerciales et amiables aux actions judiciaires pour répondre à la stratégie d'entreprise sur la relation durable en démontrant la volonté d'être aussi la banque des mauvais jours dans le respect des intérêts de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Elles font l'objet d'un suivi formel par les comités dédiés et d'un suivi périodique, sur base consolidée, pour les principales par le Comité des Risques Crédit, en présence du Responsable du Contrôle Permanent et Central des Risques et de la Direction Générale.

### **3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée**

Le profil de risque de crédit de la Caisse régionale Charente-Périgord est suivi et présenté en Comité des risques, RSE et contrôles des comptes et en Conseil d'administration.

### **3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

De par son activité exclusivement sur de la banque de détail en France, la Caisse régionale Charente-Périgord ne justifie pas d'un volume d'affaires suffisant nécessitant la mise en œuvre d'un processus de surveillance de son exposition au risque pays. Celui-ci s'opère potentiellement sur son portefeuille financier et indirectement sur ses crédits (contrepartie avec une activité commerciale à l'international) mais ne fait pas l'objet de limites ni de stratégies risques spécifiques.

### **3.6 Stress tests de crédit**

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Un *stress test* crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la Direction Risques Groupe (DRG), concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité Financier et sont également communiqués au Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord.

## **4. Mécanismes de réduction du risque de crédit**

### **4.1 Garanties reçues et sûretés**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La Caisse régionale Charente-Périgord décline ces principales de façon opérationnelle pour la gestion, le suivi des valorisations et la mise en action des garanties reçues.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 138 548</b>	<b>1 138 193</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>870 470</b>	<b>806 053</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	870 470	806 053
Ouverture de crédits confirmés	475 942	441 943
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	9 021	5 941
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	466 921	436 002
Autres engagements en faveur de la clientèle	394 528	364 110
<b>Engagements de garantie</b>	<b>268 078</b>	<b>332 140</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 744	121 094
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	9 744	121 094
Engagements d'ordre de la clientèle	258 334	211 046
Cautions immobilières	7 462	6 423
Autres garanties d'ordre de la clientèle	250 872	204 623
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 337 842</b>	<b>4 884 062</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 339</b>	<b>13 533</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	11 339	13 533
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>5 326 503</b>	<b>4 870 529</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	407 715	339 589
Engagements reçus de la clientèle	4 918 788	4 530 940
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (1)	277 662	342 772
Autres garanties reçues	4 641 126	4 188 168
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-

- (1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale Charente-Périgord a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 166 643 milliers d'euros.

### III. Expositions

#### 1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale Charente-Périgord correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

*Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)*

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>58 746</b>	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 734	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	56 012	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 448</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>68 194</b>	-	-	-	-	-

***Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation***

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>9 224 856</b>	<b>2 534 804</b>	<b>514 705</b>	<b>3 263 330</b>	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	62 099	18 114	3 324	27 444	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>156 181</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 863 411</b>	<b>2 534 804</b>	<b>514 705</b>	<b>3 263 330</b>	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	62 099	18 114	3 324	27 444	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>205 264</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 224 856</b>	<b>2 534 804</b>	<b>514 705</b>	<b>3 263 330</b>	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	62 099	18 114	3 324	27 444	-	-

***Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation***

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>255 381</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 449	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>864 437</b>	<b>61 146</b>	<b>23 028</b>	<b>82 909</b>	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 572	17	244	732	-	-
<b>Total</b>	<b>1 119 818</b>	<b>61 146</b>	<b>23 028</b>	<b>82 909</b>	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 021	17	244	732	-	-

Au 31 décembre 2021, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élève à 10,4 milliards d'euros (9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020), en hausse de 8,2% par rapport à l'année 2020.

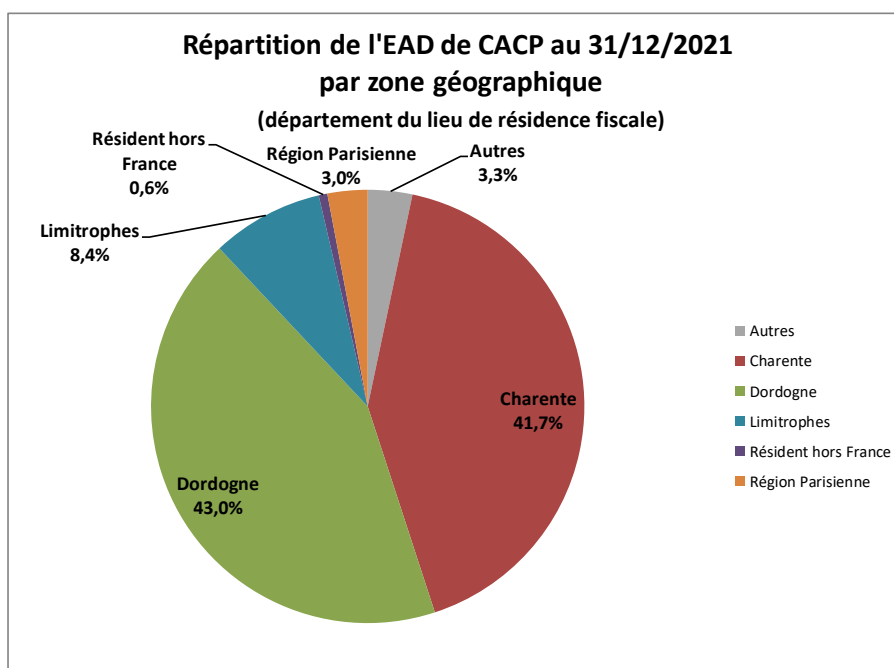
## 2. Concentration

La Caisse régionale Charente-Périgord limite son exposition au risque de concentration par une correcte diversification sectorielle de son portefeuille. Au point 2.2 infra est présenté la ventilation des encours de prêts et créances à la clientèle qui représente l'essentiel de l'exposition de la Caisse régionale Charente-Périgord.

### 2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Compte tenu de ses règles d'intervention limitée à sa circonscription territoriale, la Caisse régionale Charente-Périgord n'est pas concernée par la diversification de son portefeuille par zone géographique.

La ventilation ci-après reflète les zones de risque par départements des Expositions Au Défaut (EAD).



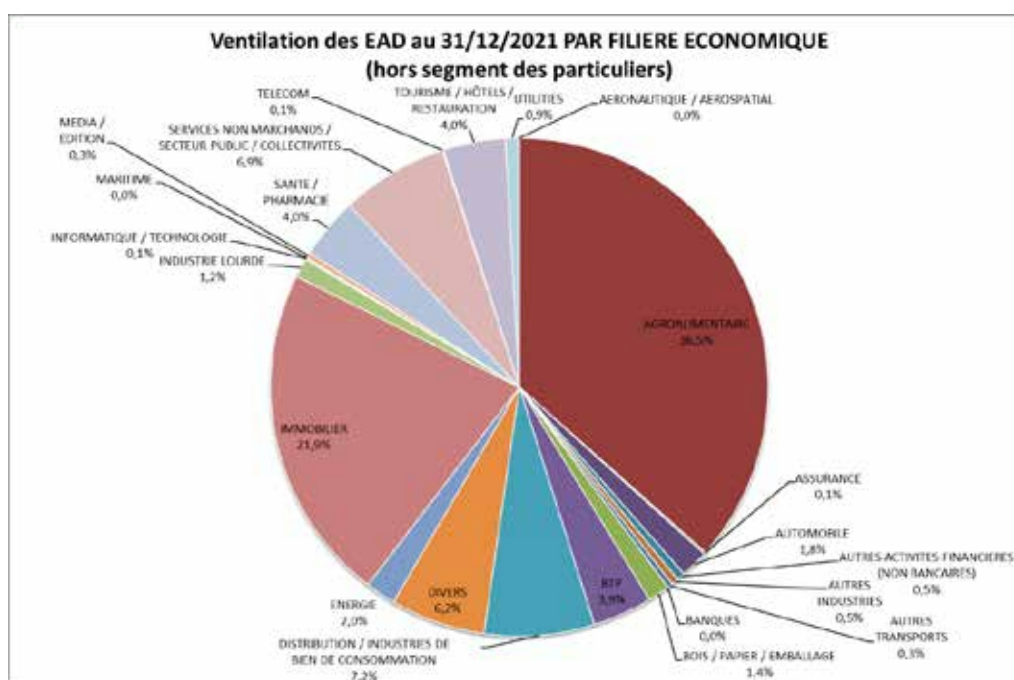
La répartition des expositions au défaut par zone géographique est globalement stable. Les expositions au défaut sur les départements de la Charente et de la Dordogne représentent fin 2021 84,7% du total, contre 85,5% à fin 2020. Elargis aux départements limitrophes, la proportion s'élève à 93% (stable par rapport à 2020).

A noter que les financements réalisés pour les résidents étrangers concernent principalement les ressortissants de Belgique (50%) et du Royaume-Uni (21%).

### 2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Le périmètre ventilé par filière d'activité économique de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élève à 9,95 M€ d'expositions au défaut au 31 décembre 2021 contre 9,25 M€ d'expositions au défaut au 31 décembre 2020.

Filière calculée du partenaire	EAD en MC (en IRB) 31/12/2021	Répartition de l'encours	EAD en MC (en IRB) 31/12/2020	Répartition de l'encours	Variation en BP de l'EAD
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0	0,0%	0	0,0%	0
AGROALIMENTAIRE	1 808	18,2%	1 614	17,4%	73
ASSURANCE	7	0,1%	8	0,1%	-2
AUTOMOBILE	89	0,9%	88	1,0%	-5
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	27	0,3%	25	0,3%	0
AUTRES INDUSTRIES	23	0,2%	32	0,3%	-11
AUTRES TRANSPORTS	17	0,2%	17	0,2%	-1
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%	0
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	70	0,7%	72	0,8%	-7
BTP	192	1,9%	196	2,1%	-19
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	354	3,6%	334	3,6%	-5
DIVERS	305	3,1%	266	2,9%	19
ENERGIE	98	1,0%	74	0,8%	18
IMMOBILIER	1 085	10,9%	956	10,3%	57
INDUSTRIE LOURDE	60	0,6%	59	0,6%	-3
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	5	0,1%	5	0,0%	1
MARITIME	2	0,0%	2	0,0%	0
MEDIA / EDITION	16	0,2%	14	0,2%	1
NON ENCORE DETERMINEE (Segment des Particuliers)	5 001	50,3%	4 670	50,5%	-20
NON RENSEIGNE	0	0,0%	0	0,0%	0
SANTE / PHARMACIE	197	2,0%	200	2,2%	-17
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	344	3,5%	380	4,1%	-65
TELECOM	4	0,0%	6	0,1%	-2
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	200	2,0%	194	2,1%	-9
UTILITIES	44	0,4%	45	0,5%	-4
<b>Total</b>	<b>9 951</b>	<b>100%</b>	<b>9 254</b>	<b>100%</b>	



Le portefeuille ventilé par filière d'activité économique est diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2021.

- La filière agroalimentaire (36,5% de l'EAD) regroupe à la fois les activités agricoles (« culture et production animale, chasse et services annexes ») et l'ensemble des activités industrielles et commerciales des productions alimentaires issues de l'agriculture ou de la pêche. Les encours liés à l'agriculture représentent 56% des encours de la filière, et apparaissent correctement diversifiés (23 filières agricoles représentées et 4 activités annexes). Cette diversification des productions agricoles correspond également à une diversification des risques. La culture de la vigne, principal sous-secteur d'activité, concentre 537 M€ d'EAD, (soit 5,4 % des encours totaux – proportion quasi stable par rapport

à 2020) sur deux filières différentes de productions de vins et spiritueux (Cognac et Vins de Bergerac) non soumises aux mêmes cycles économiques et facteurs de risques ;

- Les activités immobilières (21,9% de l'EAD hors segment des particuliers) regroupent les agences immobilières, l'administration d'immeubles et autres biens immobiliers, les activités de marchands de biens immobiliers mais également la location de logements, de terrains et d'autres biens immobiliers, la promotion immobilière de logements et bureaux, ainsi que les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier. La location de logements et la location de terrains et d'autres biens immobiliers concentrent l'essentiel des encours de la filière économique « activités immobilières ». Il s'agit principalement d'investissements de la clientèle dans l'immobilier locatif.
- La filière « Distribution / industries de biens de consommation » (7,2% de l'EAD hors segment des particuliers) regroupe plusieurs types d'activités dont les principales sont les activités liées à la grande distribution (supermarchés et hypermarchés) et le commerce de produits pharmaceutiques et concentre 3,6% de l'encours total.
- La filière « Services non marchands, secteur public, collectivités » (6,9% de l'EAD hors segment des particuliers) regroupe principalement des administrations publiques et représente 3,5% des encours totaux (en baisse).

La concentration sur les autres filières montre un bon niveau de diversification des risques.

### 2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	En % du total
Administration générale	358	410	3%
Banques centrales			
Etablissements de crédit	2 700	1 781	23%
Grandes entreprises	1 808	1 597	15%
Clientèle de détail	6 845	6 453	58%
<b>Total</b>	<b>11 711</b>	<b>10 241</b>	<b>100%</b>

Les encours bruts de prêts et créances (11,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021 incluant les créances rattachées, contre 10,24 milliards d'euros au 31 décembre 2020) augmentent de 14,35 % en 2021. Ils se répartissent essentiellement entre les établissements de crédit et la clientèle de détail (respectivement 23% et 58%).

## 3. Qualité des encours

### 3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances bruts (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sains B1	10 959	9 702
Dégradés B2	608	394
Dépréciés B3	143	146
<b>Total</b>	<b>11 710</b>	<b>10 242</b>

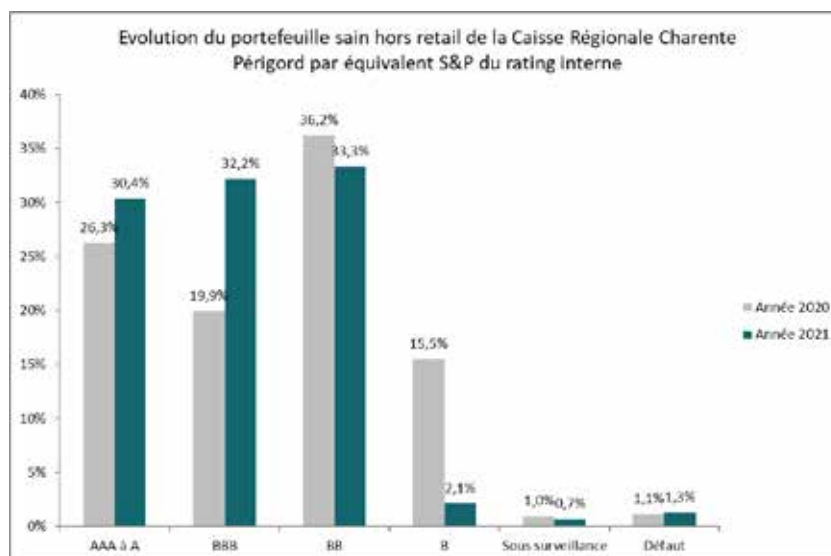
Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2021 est composé à 93,59% d'encours ni dégradés, ni dépréciés, contre 94,7% à fin 2020.

Le détail des actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation est présenté en note 3.1 des états financiers.

### 3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (2,42 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 2.47 milliards d'euros au 31 décembre 2020), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent 99,9% de ce portefeuille, contre 100% à fin 2020 (soit 2 512 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1,12 milliers d'euros au 31 décembre 2020). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne est présentée ci-dessous :



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, dont 62,6% des engagements sont portés par des emprunteurs notés investment grade (note supérieure ou égale à BBB) contre 46,2 % au 31 décembre 2020.

Le profil de risque montre en 2021 une amélioration significative de la qualité du portefeuille avec un accroissement des encours notés Investment Grade, une stabilité de l'encours Non Investment Grade (note inférieure ou égale à BB) et une baisse significative des sensibles (note égale à B). Cette évolution de la structure du portefeuille crédit s'explique notamment par une évolution des grilles de notation interne sur la clientèle Entreprise. Quant à l'encours sous surveillance rapprochée (notation E-), il est en baisse (0,7%) alors que l'encours en défaut est en hausse (1,3%).

### 3.3 Dépréciation et couverture du risque

#### 3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).



### 3.3.2 Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des actifs dépréciés s'élève à 143 millions d'euros contre 146 millions au 31 décembre 2020, soit une diminution de 2,1%. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels la Caisse régionale Charente-Périgord anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 1,59% des encours bruts comptables (1,74 % au 31 décembre 2020) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 81 millions d'euros (89 millions d'euros au 31 décembre 2020).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2021</b>			
	<b>Valeur comptable</b>			
	<b>Actifs sains</b>		<b>Actifs dépréciés (Stage 3)</b>	<b>Total</b>
	<b>Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)</b>	<b>Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)</b>		
Administration générale	398 038	198	683	398 919
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	175 655	-	-	175 655
Grandes entreprises	1 784 743	133 650	34 190	1 952 583
Clientèle de détail	6 262 161	474 620	107 808	6 844 589
Dépréciations	-29 578	-36 730	-80 582	-146 890
<b>Total</b>	<b>8 591 019</b>	<b>571 738</b>	<b>62 099</b>	<b>9 224 856</b>

### 4. Coût du risque

Dans les comptes consolidés de la Caisse régionale Charente-Périgord, le coût du risque s'élève au total au 31 décembre 2021 à 6,01 millions d'euros (cf. tableau ci-dessous), soit une baisse de 9,87 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (15,88 millions d'euros), conséquence d'un faible risque sur le portefeuille (reprises sur les actifs non compensés par les dotations effectuées sur les buckets 1 et 2).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>-2 746</b>	<b>-10 018</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>3 343</b>	<b>-13 711</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 607	-11 868
Engagements par signature	736	-1 843
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>-6 089</b>	<b>3 693</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-5 685	3 143
Engagements par signature	-404	550
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>-2 578</b>	<b>-4 824</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-2 492	-5 324
Engagements par signature	-86	500
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>-2</b>	<b>-10</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>16</b>	<b>9</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>	<b>-5 310</b>	<b>-14 843</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 282	-1 885
Récupérations sur prêts et créances	869	1 255
comptabilisés au coût amorti	869	1 255
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-34	-69
Pertes sur engagements par signature	-84	-177
Autres pertes	-172	-867
Autres produits	-	707
<b>Coût du risque</b>	<b>-6 013</b>	<b>-15 879</b>

## 5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

## IV. Application de la norme IFRS9

### 1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

## Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

**Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.**

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4% en 2021 et 4,4% en 2022 après -6,5% en 2020
- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4% et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9% en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2% et ralentirait autour de 1,5% en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35% par le Ministère de l'Economie).
- Hypothèses pour les Etats unis : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4% en 2021 et +3.5% en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier- puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5% en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7% fin 2022.
- Chômage aux Etats-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9% au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5%) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;
- Les effets du plan de relance aux Etats-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

Hypothèses pour la zone euro : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2% au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3% en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4% pour une inflation sous-jacente proche de 2,4% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5%). Pas de risques de dérapage marqué.

- Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux Etats Unis : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50% fin 2021 puis vers 1,25% fin 2022.

En Zone Euro : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, les **niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023**.
- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1 850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE
- **Taux longs** : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

**Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.**

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine (demande aux Etats-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux Etats-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

- Taux et marchés :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux Etats, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

## Elargissement des spreads France et Italie

- Indicateurs macro de la Zone Euro / France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

**Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.**

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

**Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.**

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation).

On observe un choc d'inflation aux Etats-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux Etats-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des Etats-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022. **Durcissement de la politique monétaire américaine, dérive budgétaire et craintes d'une inflation qui s'installent entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

**Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial :**

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux Etats-Unis.

- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des Etats-Unis et de l'Union Européenne.
- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoiqu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du spread BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

A rappeler, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales, des compléments sectoriels établis au niveau local (« forward looking local ») complètent les scénarios macroéconomiques définis en central.

A fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Bucket 1 / Bucket 2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions Bucket 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 45 % et 55 % du stock total de provisions de la Caisse régionale Charente-Périgord.

A fin décembre 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Bucket 1 / Bucket 2 ont représenté 46% du coût du risque de la Caisse régionale Charente-Périgord et 54% pour la part du risque avéré Bucket 3 et autres provisions.

## 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2021.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au cout amorti (prêts et créance sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

### Structure des encours

L'année 2021 a été marquée par une activité crédit qui est restée très dynamique. L'encours provisionnable a progressé de 710 millions d'euros en 2021, soit + 8,3% et réparti de la manière suivante

- + 399 millions d'euros sur la clientèle de détail et plus particulièrement sur l'habitat et les professionnels ;
- + 215 millions d'euros sur les Grandes Entreprises ;
- + 175 millions d'euros sur les Etablissements de crédit ;
- - 80 millions d'euros sur l'Administration générale.

La structure des portefeuilles a évolué par rapport à 2020 de la manière suivante :

- Les encours sains les moins risqués (Bucket 1) ont progressé de 496 millions d'euros (+ 6,1%) et représentent 92% des expositions totales de la Caisse régionale Charente-Périgord (contre 93,7% en 2020) ;
- Les encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (Bucket 2) progressent de 214 millions d'euros (+ 54%) et représentent 6,5% des expositions totales de la Caisse régionale Charente-Périgord (4,5% en 2020). Cette progression est notamment en lien avec l'impact du recalibrage des seuils de passage en Bucket 2 avec l'application d'une approche multiplicative pour la mise en place de la recommandation BCE de la Dear CEO Letter ;
- Les encours défaillants (Bucket 3) ont diminué de 3,1 millions d'euros (- 2,14%) et représentent 1,5% des expositions totales de la Caisse régionale Charente-Périgord (contre 1,7% en 2022), intégrant les cessions de créances réalisées en 2021.

### Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (Bucket 1) ont baissé de 8,1% alors que l'encours provisionnable a progressé. Cela s'explique essentiellement avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL et par une amélioration de la notation des entreprises. Le taux de couverture décroît de 0,40% au 31 décembre 2020 à 0,34% au 31 décembre 2021.

Les ECL du portefeuille en Bucket 2 ont progressé moins rapidement que l'évolution des encours sur ce segment. Le taux de couverture passe de 7,8% au 31 décembre 2020 à 6,04% au 31 décembre 2021, directement impactés par les mises à jour des paramètres de calcul.

Le taux de couverture des créances dépréciées (Bucket 3) s'inscrit en baisse pour la Caisse régionale Charente-Périgord (56,5% vs 60,8% fin 2020) reflétant notamment l'application des usages de la nouvelle définition du défaut, les cessions de créances et le chantier de revalorisation des garanties.

### 4.3.5 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

#### I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale Charente-Périgord repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la persistance des taux bas, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, la Caisse régionale Charente-Périgord a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

## II. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

### 1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation présentant des risques de marché.

#### 1.1 Les stress scenarios

Les calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

À fin 2021 et à titre d'illustration, les niveaux de risque de la Caisse régionale Charente-Périgord concernant le scénario « Tensions Internationales » affiche un impact négatif de 5,4 millions d'euros.

#### 1.2 Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par les *stress scenarios* globaux.

#### 1.3 Indicateurs relatifs à la directive CRD 4

L'allocation des actifs diminue de 70 millions sur l'année 2021 sous l'effet du non renouvellement d'un fonds monétaire « Amundi Cash Flow ». Ainsi, la Caisse régionale Charente-Périgord a réduit son exposition au risque de marché à un montant de 124 millions d'euros fin 2021 (contre 193 millions d'euros un an plus tôt).

S'agissant du respect des limites internes :

- La limite globale sur le stress scénarios a été respectée en 2021.
- La limite globale relative à la constatation de la dépréciation nette globale a été respectée en 2021.
- La limite MO1 sur l'allocation du portefeuille a été respectée en 2021.
- La limite MO2 concernant les limites individuelles de pertes et de profits (*stop-loss*, *stop profits* et alerte profit) a été respectée.
- La limite sur la durée résiduelle maximale de 8 ans à l'acquisition des titres non asset swappés en placement a été respectée en 2021.
- La limite sur les encours des titres non liquides à 7 jours a été respectée en 2021.



### III. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

La Caisse régionale Charente-Périgord s'interdit d'investir sur les actions en direct. De ce fait, il n'existe pas de risque action.

#### 4.3.6 Gestion du bilan

##### I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction financière de la Caisse régionale Charente-Périgord définit la politique de la gestion financière et en assure la cohérence d'application avec d'une part les règles en vigueur au niveau du Groupe Crédit Agricole s'agissant du refinancement et de la gestion actif-passif, et d'autre part le pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation au sein du Groupe Crédit Agricole des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance de chaque Caisse régionale Charente-Périgord, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Chaque entité du Groupe est néanmoins responsable de la gestion du risque subsistant à son niveau, dans le cadre des limites qui lui ont été dévolues.

Les limites sont validées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord, notamment celles concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading, et des seuils d'alertes sont fixés pour la gestion des portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi interne par la Direction Financière et le Contrôle permanent et par Crédit Agricole SA.

##### II. Risque de taux d'intérêt global

###### 1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

###### 2. Gouvernance

###### 2.1 Gestion du risque de taux des entités

Le Comité financier, auquel participent la Direction financière et le Contrôle permanent, gère son exposition au risque de taux, dans le respect des limites internes et des normes Groupe.

Les limites internes font l'objet d'une revue annuelle et sont validées par le Conseil d'administration.

Les mesures d'exposition sont présentées mensuellement au Comité financier de la Caisse régionale Charente-Périgord, et font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

## 2.2 Gestion du risque de taux du Groupe

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- Il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- Il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- Il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par le Département ALM.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

## 3. Dispositif de mesure et d'encadrement

### 3.1 Mesure

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- Le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- Des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le respect des principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants.

La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation.

La Caisse régionale Charente-Périgord est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années. La méthodologie correspond à celle des *stress tests* EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces simulations sont effectuées selon 4 scénarios :

- Réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- Chocs de plus ou moins 200 pb sur les taux d'intérêt ;
- Et choc de +100 pb sur l'inflation.

Elles sont calculées sur les périmètres des principales entités du Groupe et sur base consolidée.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

### 3.2 Dispositif de limites

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Conformément à la réglementation, la Caisse régionale Charente-Périgord a fixé des limites internes, en cohérence avec les normes Groupe, et validées par le Conseil d'administration.

La Caisse régionale Charente-Périgord assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

### 3.3 Évaluation du besoin en capital interne

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- Du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- Du risque de taux optionnel (effet gamma des *caps*, principalement) ;
- Du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- Des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra).

## 4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2021 sur le périmètre de la Caisse régionale Charente-Périgord sont les suivants :

#### Impasses en euros (au 31 décembre 2021)

NB: la convention de signe est « actifs - passifs »

En M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Gaps synthétiques agrégés</b>	-28	140	86	112	217	209	136	8	-55	-126
<b>Limite « Gaps »</b>	-500	-500	-400	-400	-400	-400	-400	-400	-400	-400
	+500	+500	+400	+400	+400	+400	+400	+400	+400	+400

Dépassement <i>des limites</i>	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
--------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

En M€	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
<b>Gaps synthétiques agrégés</b>	-164	-157	-126	-102	-32	47	128	170	149	124

En M€	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051
<b>Gaps synthétiques agrégés</b>	99	69	42	20	7	2	1	1	1	1

Sur les douze prochains mois (soit l'année 2022), en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, la Caisse régionale Charente-Périgord perdrait 0,28 millions d'euros, soit une baisse de 0,11% du PNB 2021 de 256M€ (contre l'an passé une baisse de 1,9 millions d'euros, soit 0,8 % du PNB 2020).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de -15 millions d'euros, soit 1,48 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Charente-Périgord (1 013 M€ au 31/12/2021).

### III. Risque de change

Le risque de change est le risque auquel est exposée la situation financière d'un établissement par suite de l'évolution défavorable du niveau ou de la volatilité des parités de changes

#### 1. Le risque de change

Le dispositif de surveillance des risques de contrepartie est défini par le Comité financier et validé par le Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du Comité financier, par le Middle Office Trésorerie à la Direction Générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes,
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager.

En outre, une information à minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord sur la consommation des limites.

Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre et enregistrées dans les livres de la Caisse régionale Charente-Périgord au sein des rubriques suivantes :

- Les titres de placement,
- Les titres d'investissement
- Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale,
- Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.

Le dispositif interne comprend deux limites :

- Une limite CHG1 sur la liste des opérations de marchés autorisées incluant un risque de change. Les seules expositions en devises hors zone Euro autorisées sont celles comprises au sein d'OPCVM (détenus en direct et/ou à travers un swap indexé sur la performance d'un OPCVM ou d'un panier d'OPCVM). Les acquisitions de titres libellés en devises autres que de l'Euro et les titres structurés comprenant un risque de change en direct sont par conséquent interdits.
- Une limite CHO1 sur le montant maximum autorisé des OPCVM incluant des expositions en devises hors zone euro. Ce montant ne peut pas excéder 15 % du PNB annuel total budgété 2021 soit 32,6 millions d'euros en 2021.

## 2. Exposition au risque de change

Dans l'optique d'une réduction des actifs risqués en lien avec la crise sanitaire, les positions incluant du risque de change résiduel ont été réduites. Ainsi, l'exposition indirecte à travers les fonds en devise passe de 6,3 millions d'euros au 31/12/2020 à 5,3 millions d'euros au 31/12/2021.

S'agissant du respect des limites internes :

- La limite CHG1 décrites ci-dessus a été constamment respectée ; en d'autres termes, aucune acquisition de titres libellés en devises ou comprenant du risque de change en direct n'a été réalisée.
- La limite CHO1 sur le montant maximum autorisé des OPCVM a été constamment respectée.

## IV. Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale Charente-Périgord est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

### 1. Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale Charente-Périgord en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale Charente-Périgord s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- Le maintien de réserves de liquidité ;
- L'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- L'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- Un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, dont notamment le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée.

## 2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en deux ensembles :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale Charente-Périgord approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité et les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité, sur la base des propositions du Comité financier.

La Caisse régionale Charente-Périgord se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe.

En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité financier de la Caisse régionale Charente-Périgord définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités, en cohérence avec les limites notifiées par le Groupe.

## 3. Gestion de la liquidité

La Direction financière de la Caisse régionale Charente-Périgord :

- Gère la position en liquidité
- Établit les déclarations réglementaires (ratios « LCR » et « NSFR », et les états « ALMM »)
- Contribue à la production des situations mensuelles en liquidité, comprenant différents indicateurs.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité financier, présidé par le Directeur général de la Caisse régionale Charente-Périgord, à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction financière et le Contrôle permanent, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord.

## 4. Données quantitatives

### 4.1 Evolution des indicateurs en liquidité en 2021

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé mensuellement.

Les indicateurs mensuels de liquidité sur l'année 2021 sont présentés ci-dessous :

	2021.01	2021.02	2021.03	2021.04	2021.05	2021.06
PRS (Position en ressources stables)	724	724	997	1 293	1 331	1 408
CRS (Coefficient de ressources stables)	107,8%	107,8%	110,6%	113,8%	114,3%	115,1%
Seuil d'alerte PRS						
BSFM (Besoins structurels en financement de marché)	193	165	167	94	78	101
DCC (Déficit Collecte Crédit) net	-739	-713	-715	-659	-646	-674
RCC (Ratio Collecte Crédit) net	109,7%	109,3%	109,2%	108,4%	108,2%	108,5%
Consommation CT	270	228	182	-130	-204	-228
Limite Court Terme	370	370	370	370	370	370
Ressources de marché LT net	917	889	1 164	1 387	1 409	1 510
Provisions affectées à la clientèle	85	84	86	81	80	80
DCC brut de provisions	-823	-797	-801	-740	-726	-754
Réserves LCR	988	739	951	953	1 103	1 163
Sorties de trésorerie LCR	-981	-710	-543	-832	-750	-823
Entrées de trésorerie LCR	251	340	439	468	357	247
Déficit/Excédent LCR hors cap	258	368	847	589	710	587

	2021.07	2021.08	2021.09	2021.10	2021.11	2021.12
PRS (Position en ressources stables)	1 203	1 149	1 192	1 155	1 051	1 364
CRS (Coefficient de ressources stables)	112,5%	111,8%	112,3%	111,8%	110,7%	113,9%
Seuil d'alerte PRS						
BSFM (Besoins structurels en financement de marché)	38	79	85	110	204	-36
DCC (Déficit Collecte Crédit) net	-598	-635	-656	-701	-801	-560
RCC (Ratio Collecte Crédit) net	107,5%	107,9%	108,2%	108,7%	110,0%	106,7%
Consommation CT	94	74	99	182	210	-103
Limite Court Terme	356	356	356	356	356	356
Ressources de marché LT net	1 241	1 228	1 277	1 265	1 255	1 328
Provisions affectées à la clientèle	81	79	78	78	77	78
DCC brut de provisions	-679	-714	-734	-780	-878	-638
Réserves LCR	1 280	1 206	1 266	1 303	1 222	1 227
Sorties de trésorerie LCR	-840	-814	-854	-880	-903	-895
Entrées de trésorerie LCR	154	204	160	169	290	278
Déficit/Excédent LCR hors cap	594	596	571	592	609	610

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 2 et T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leurs maturités contractuelles respectives à quatre ans et à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Dans le contexte de crise Covid-19, la Caisse régionale Charente-Périgord a bénéficié en 2021 de la participation du Groupe Crédit Agricole aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO 3 » de la Banque centrale Européenne, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total T-LTRO 3 pour la Caisse régionale Charente-Périgord s'élève à 1 105 millions d'euros au 31 décembre 2021 (Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages) Ainsi, la sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte.

Le pilotage interne intègre le caractère temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser la position en liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Au 31 décembre 2021, le bilan cash bancaire de la Caisse régionale Charente-Périgord fait apparaître une Position en Ressources Stables (PRS) – ie excédent des ressources stables sur emplois stables - de 1 364 millions d’euros au 31 décembre 2021, et un ratio de ressources stables sur emplois stables de 113,9%.

Les ratios NSFR de la Caisse régionale Charente-Périgord sont supérieurs à 100%, conformément à l’exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

Par ailleurs, la Caisse régionale Charente-Périgord a une position prêteuse à court terme au 31 décembre 2021 (cf graphique ci-dessous de la consommation de la limite d’endettement à court terme) suite à des émissions de dépôts à terme en fin d’année de montant élevé.

#### Bilan cash bancaire de la Caisse régionale Charente-Périgord au 31 décembre 2021

BILAN SYNTHETIQUE	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Actifs	2021.07	2021.08	2021.09	2021.10	2021.11	2021.12
Titres constitutifs de réserves	1 297	1 223	1 291	1 336	1 261	1 261
Reverse repo	140	140	140	140	140	140
Actifs HQLA de négoce						
Remplacements CT	296	294	269	205	305	619
Remplacements LT	975	1 013	996	996	996	912
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	32	33	30	26	26	23
Actifs clientèle	8 608	8 657	8 693	8 759	8 826	8 881
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 440	1 350	1 371	1 434	1 390	1 393
<b>Total</b>	<b>12 789</b>	<b>12 711</b>	<b>12 790</b>	<b>12 896</b>	<b>12 946</b>	<b>13 229</b>
Passifs	2021.07	2021.08	2021.09	2021.10	2021.11	2021.12
Repo	140	140	140	140	140	140
Passifs HQLA de négoce						
Ressources de marché CT	390	368	368	386	515	516
Ressources de marché LT	2 217	2 241	2 273	2 261	2 252	2 240
Passif de négoce nécessaire à l'activité	0	0	0	0	0	2
Ressources clientèle	8 010	8 022	8 038	8 057	8 025	8 320
Autres Passifs (Ressources permanentes)	2 031	1 938	1 971	2 051	2 013	2 010
<b>Total</b>	<b>12 789</b>	<b>12 711</b>	<b>12 790</b>	<b>12 896</b>	<b>12 946</b>	<b>13 229</b>

#### 4.2 Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord

Les réserves permettent de couvrir le risque d’illiquidité en situation de crise.

Elles sont constituées par les actifs que l’établissement a la possibilité de transformer en liquidités à un horizon court terme.

Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l’actif en question sur le marché, soit de l’utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation de l’actif auprès de la Banque Centrale.

Les réserves sont constituées uniquement d’actifs hors Groupe hormis en ce qui concerne les covered bonds, les auto-titrations et les OPCVM gérés par des entités du Groupe (Amundi, BFT...).

Elles sont ventilées en dix poches, classées par niveau de liquidité de marché décroissant.

Les réserves augmentent diminuent significativement en 2021, principalement sous l’effet de la mise en pension de titres seniors auto-souscrits en vue de conforter par ailleurs le produit net bancaire de la Caisse régionale Charente-Périgord.

Les réserves de liquidité en valeur en stress de marché atteignent 995 millions d’euros au 31 décembre 2021. Elles couvrent plus de quatre fois la limite d’endettement court terme ferme de la Caisse régionale Charente-Périgord en vigueur au second semestre 2021.



**Rappel des réserves de liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord au 31 décembre 2020 (en millions d'euros) :**

		2020.12	
		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
<b>Poche 1</b>	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	291	268
<b>Poche 2</b>	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	14	13
<b>Poche 3</b>	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	135	117
<b>Poche 4</b>	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
<b>Poche 5</b>	OPCVM à VL quotidienne	73	65
<b>Poche 6</b>	titres bancaires éligibles BC	0	0
<b>Poche 7</b>	OPCVM à VL non quotidienne	45	23
<b>Poche 8a et 8b</b>	Autres titres non éligibles BC	1	0
<b>Poche 9 &amp; 8c</b>	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	888	888
<b>Poche 10</b>	Autres réserves mobilisables en central		0
		<b>1 446</b>	<b>1 373</b>

**Réserves de liquidité de la Caisse régionale Charente-Périgord au 31 décembre 2021 (en millions d'euros) :**

		2021.12	
		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
<b>Poche 1</b>	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	127	117
1a	Qualité de crédit de niveau 1	127	117
1b	Qualité de crédit de niveau 2	0	0
1c	Qualité de crédit de niveau 3	0	0
<b>Poche 2</b>	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	14	12
2a	Qualité de crédit de niveau 1	14	12
2b	Qualité de crédit de niveau 2	0	0
2c	Qualité de crédit de niveau 3	0	0
<b>Poche 3</b>	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	133	114
3a	Qualité de crédit de niveau 1	46	42
3b	Qualité de crédit de niveau 2	75	63
3c	Qualité de crédit de niveau 3	12	9
<b>Poche 4</b>	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
4a	Actions appartenant à un grand indice boursier	0	0
4b	Actions appartenant à un autre indice	0	0
<b>Poche 5</b>	OPCVM à VL quotidienne	3	2
5a	OPCVM monétaire	0	0
5b	OPCVM obligataire	2	1
5c	Autres OPCVM	1	1
<b>Poche 6</b>	titres bancaires éligibles BC	0	0
6a	Qualité de crédit de niveau 1	0	0
6b	Qualité de crédit de niveau 2	0	0
6c	Qualité de crédit de niveau 3	0	0
<b>Poche 7</b>	OPCVM à VL non quotidienne	49	24
7a	OPCVM monétaire	0	0
7b	OPCVM obligataire	0	0
7c	Autres OPCVM	49	24
<b>Poche 8a et 8b</b>	Autres titres non éligibles BC	143	43
<b>Poche 9 &amp; 8c</b>	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	682	682
<b>Poche 10</b>	Autres réserves mobilisables en central		0
		<b>1 151</b>	<b>995</b>

#### 4.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority).

Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Caisse régionale Charente-Périgord, comme la plupart des établissements de crédit européens, pilote déjà son LCR avec une cible supérieure à 100 %.

Au 31 décembre 2021, le ratio de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élevé à 201%, et se décompose comme suit (montants en millions d'euros) :

	Encours Total (M€)	Encours pondérés (M€)	Encours après cap sur les réserves
<b>Réserves</b>	1277	1227	1227
Total Titres de niveau 1	1129	1129	1129
Total Titres de niveau 1 B	21	19	19,09
Total Titres de niveau 2 A après CAP L1/L2	44	37	37,39
Total Titres de niveau 2 B après CAP L1/L2	83	41	41,37
<b>Outflows</b>	-5188	-888	-888
<b>Inflows</b>		278	278
<b>Inflows exemptés du cap</b>		0	0
Sorties de trésorerie nettes après cap		609	609
<b>Déficit/Excédent de liquidité</b>		618	618
<b>Ratio LCR</b>			201,44%

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau du ratio LCR de la Caisse régionale Charente-Périgord est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

Au 30 septembre 2021, les ratios NSFR de la Caisse régionale Charente-Périgord étaient les suivants :

	Basel Vision	CRR Vision
<b>Stable funding</b>	<b>9 891 529 450</b>	<b>9 894 626 950</b>
<b>Requirement of stable funding</b>	<b>9 047 707 654</b>	<b>8 865 847 404</b>
<b>NSFR shortfall/excess</b>	<b>843 821 796</b>	<b>1 028 779 546</b>
<b>Estimated NSFR ratio</b>	<b>109%</b>	<b>112%</b>

## 5. Stratégie et conditions de refinancement en 2021

L'année 2021 a été marquée par le prolongement des mesures d'assouplissement des politiques monétaires des banques centrales en vue de réduire l'ampleur de la récession économique engendrée par la crise sanitaire.

Concernant le TLTRO, la BCE avait annoncé fin 2020 son extension de 12 mois supplémentaires. Le taux le plus favorable de -1% a été maintenu pour une année supplémentaire jusqu'en juin 2022, sous réserve d'une progression des refinancements éligibles octroyés par la banque.

Dans cet environnement, le déficit crédit collecte a été relativement stable sur l'année, et s'est même réduit fin décembre sous l'effet d'émissions pour des montants significatifs de dépôts à terme.

Au 31 décembre 2021, le déficit crédit collecte (DCC) s'élevait à un montant brut de 638 millions d'euros, et à un montant net de provisions de 560 millions d'euros.

La Caisse régionale Charente-Périgord a bénéficié en 2021 de la poursuite de la participation du Groupe aux opérations de TLTRO auprès de la Banque centrale, l'encours des TLTRO III à disposition de la Caisse régionale Charente-Périgord s'élevant à 1 105 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Afin de sécuriser le remboursement de ces TLTRO (tirages d'une durée de 3 ans) :

- La quote-part du tirage exceptionnel de juin 2020 destinée au refinancement des PGE (25 milliards d'euros) a entraîné en contrepartie et a dû concurrence une réduction de la limite d'endettement court terme des Caisses régionales
- Les autres tirages exceptionnels de TLTRO III effectués en 2020 et 2021 sont replacés en actifs liquides éligibles LCR (majoritairement sous forme de dépôt auprès de la Banque centrale).

Dans ce cadre, la politique de refinancement de la Caisse régionale Charente-Périgord en 2021 a été :

1. D'une part, de tendre vers une pleine utilisation de la limite d'endettement court terme, afin d'optimiser le coût de refinancement. A cette fin, des placements à moyen/long terme ont été effectués en 2021 dans la limite des mesures d'encadrement Groupe en matière de placements à long terme.
2. D'autre part, d'optimiser et sécuriser les refinancements à court terme par un recours à des émissions de NEU CP sur le marché interbancaire.

## V. Politique de couverture

Au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse régionale Charente-Périgord ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse régionale Charente-Périgord ;

La Caisse ne détient pas de dérivés à des fins autres que de de couverture (au sens de la norme IAS 39<sup>22</sup>) ; dans l'hypothèse inverse, ils seraient classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction et feraient dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

La Caisse régionale Charente-Périgord gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité Financier (présidé par le Directeur général), et validées par le Conseil d'administration.

### Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale de la Caisse régionale Charente-Périgord, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la

<sup>22</sup> Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

#### 4.3.7 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées.

##### I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse régionale Charente-Périgord, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

##### Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- Supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le Comité Financier et le Comité de contrôle interne) ;
- Mission du responsable de la Fonction Gestion des Risques et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- Responsabilité des services dans la maîtrise de leurs risques ;
- Corpus de normes et procédures ;
- Déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque intégrant le risque opérationnel.

## Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

La cartographie est réalisée par la Caisse régionale Charente-Périgord annuellement et exploitée par chaque service avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Conseil d'Administration.

## Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

## Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

### Outils

La plateforme outil RCP (Risque et Contrôle Permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA.

## II. Méthodologie

La Caisse régionale Charente-Périgord utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Pour les filiales de la Caisse régionale Charente-Périgord, la méthode standard (TSA) est utilisée et les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle.

### Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- De l'évolution des cartographies de risques;
- D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements;
- Les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - Sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - Aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

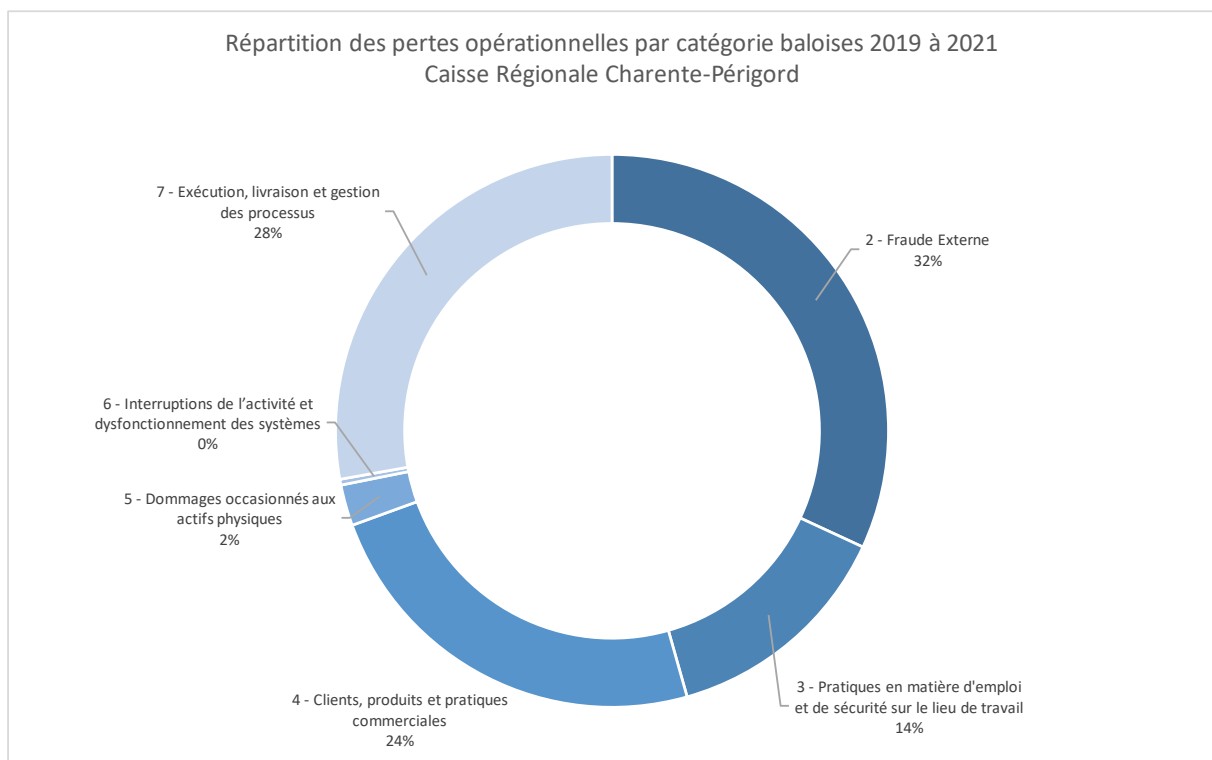
- Intégration dans la politique de risques;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers;
- Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

### III. Exposition

#### REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2019 A 2021)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale Charente-Périgord :

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement ;
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...) ;
- Une exposition sur la catégorie Clients, produits et pratique commerciale, liée notamment aux risques de défaut de conseil.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale Charente-Périgord au Risque Opérationnel.

#### **IV. Assurance et couverture des risques opérationnels**

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale Charente-Périgord par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par la Caisse régionale Charente-Périgord, pour son propre compte et celui de ses filiales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par la Caisse régionale Charente-Périgord.

Les risques sur les biens (immobiliers, matériels, frais de redémarrage de l'exploitation) et personnes (accidents, agressions) sont couverts par plusieurs polices d'assurance :

- Garantie de l'assurance de biens,
- Garantie de l'assurance de personnes.

Les risques liés à l'activité bancaire sont assurés :

- En cas de détournement et escroqueries,
- En cas de hold-up et cambriolages,
- En cas de détérioration du matériel de sécurité,
- En cas de destruction de DAB/GAB

Au titre de sa responsabilité civile, la Caisse régionale Charente-Périgord est assurée :

- En responsabilité civile mandataires sociaux,
- En responsabilité civile courtage,
- En responsabilité civile d'exploitation

La Caisse régionale Charente-Périgord a également souscrit une assurance au titre des risques cyber.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

#### **4.3.8 Risques Juridiques**

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale Charente-Périgord de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2021.



Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Charente-Périgord ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de de la Caisse régionale Charente-Périgord, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale Charente-Périgord.

#### **Faits exceptionnels et litiges**

La Caisse régionale Charente-Périgord a été assignée par des clients 7 fois au cours de l'exercice 2021, principalement pour des demandes de remboursement d'opérations frauduleuses. Elle a assigné une entreprise aux fins de préserver ses droits dans le cadre de la garantie de parfait achèvement pour le siège de Soyaux. Suite à un accord entre les parties, un désistement d'action est en cours.

### **4.3.9 Risques de non-conformité**

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, **des normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** du Groupe et des instructions, **codes de conduite** et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, la lutte contre l'évasion fiscale et la protection des données à caractère personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), le groupe Crédit Agricole a pour objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable**. Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique *Smart Compliance*, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une **dimension plus opérationnelle au service des directions** et des entités, **sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle**. La vision de la *Smart Compliance* se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Afin de **développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance** de ses fonctions, les Responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole SA sont rattachés hiérarchiquement au

Directeur de la Conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses Régionales, au niveau soit du Responsable Contrôle Conformité (RCC) lorsque celui-ci est directement rattaché à la Direction Générale de son entité, soit du Responsable Risques lorsque la Conformité relève de son périmètre

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les **politiques Groupe** relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'**équipes spécialisées par domaine d'expertise** : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la **filière DPO du Crédit Agricole**.

La DDC assure également l'animation et la **supervision de la filière Conformité**. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif s'organise autour d'une **gouvernance pleinement intégrée** au cadre de contrôle interne du Groupe. **Le Comité de Management de la Conformité Groupe**, présidé par la Direction générale, se réunit tous les deux mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une **culture éthique et conformité** solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la **Charte Ethique**. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des **actions de sensibilisation et de formation** aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, les entités se dotent d'un **Code de conduite**, qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un **droit d'alerte** permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de son entité, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une **nouvelle plateforme informatique**, le Groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisée en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole et couvre plus de 300 entités. A ce stade, une centaine d'alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif, qui couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance.

La **protection de la clientèle** est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2021 le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir

Le Groupe a placé la **gouvernance « produits »** au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi *via* le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la **lutte contre la corruption**, le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, le Groupe a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019.

La **prévention de la fraude** vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition des entités en 2018. La crise sanitaire du COVID 19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La **maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière** et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, **le plan de remédiation OFAC**, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et a fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018. Le plan de remédiation OFAC s'est achevé en avril 2021 et a permis de corriger les données de plus de 63 millions de clients. A l'issue deux obligations pour le Groupe CA : 1) intégrer de manière pérenne le cadre des Sanctions Internationales défini dans le cadre du plan OFAC : CASA DDC assure la définition des normes opérationnelles à l'échelle du Groupe et la supervision de leur mise en œuvre au sein du Groupe (dont les Caisses régionales), les entités du Groupe, dont les Caisses Régionales, mettent effectivement en œuvre ces normes à l'occasion de leurs activités habituelles (« Business As Usual »). 2) Assurer la pérennité des instances locales « Sanctions Internationales » : Les « COPIL OFAC » doivent désormais s'inscrire dans la gouvernance de Conformité, dans le cadre de la surveillance des sujets relatifs aux Sanctions Internationales sous la forme d'un **Comité Sanctions Internationales** trimestriel. Une attention particulière est requise pour présenter le suivi des indicateurs clés de Sanctions Internationales, dont les « KPI » (Key Performance Indicators) remontés via PSNext, dans les instances locales avec la première ligne de défense. Cela est fait tous les trimestres

Les dispositifs de **connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2020 a été l'année de construction des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client). Le programme de révision a débuté en mars 2021. La mise en œuvre opérationnelle est accompagnée de la mise en place

d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. La feuille de route 2022 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration **de la qualité des données** des Entrées En Relation, maintenir la démarche **quantitative** de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, accompagner les entités dans leur chantier de conduite de changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.





# 2. comptes consolidés

## EXERCICE 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord en date du 28 Janvier 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 22 Mars 2022

- Cadre général ..... p.146
- États Financiers consolidés.....p.152
- Notes annexes aux états financiers.....p.161
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .... p.307

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord 49 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 Décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.

### ***Un Groupe bancaire d'essence mutualiste***

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur

ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## ***Relations internes au Crédit Agricole***

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### **• Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### **• Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

#### **• Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.



- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficiaire de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

### ➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	190 255	187 993
Intérêts et charges assimilées	4.1	(59 191)	(71 170)
Commissions (produits)	4.2	129 997	121 882
Commissions (charges)	4.2	(27 491)	(23 937)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	8 144	(3 771)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		685	(346)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		7 459	(3 425)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	22 664	4 593
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		22 664	4 593
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produits des autres activités	4.7	2 336	2 225
Charges des autres activités	4.7	(2 803)	(2 036)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>263 911</b>	<b>215 779</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(153 790)	(146 862)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(8 396)	(7 275)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>101 725</b>	<b>61 642</b>
Coût du risque	4.10	(6 013)	(15 879)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>95 712</b>	<b>45 763</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	640	(1 598)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>96 352</b>	<b>44 165</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(19 884)	(16 568)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>76 468</b>	<b>27 597</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	-	-
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>76 468</b>	<b>27 597</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Résultat net</b>		<b>76 468</b>	<b>27 597</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	972	(748)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	172 691	(46 047)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>173 663</b>	<b>(46 795)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(5 518)</b>	<b>2 214</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>168 145</b>	<b>(44 581)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>168 145</b>	<b>(44 581)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>244 613</b>	<b>(16 984)</b>
Dont part du Groupe		244 613	(16 984)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	(20)	-

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	6.1	64 914	67 239
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	142 753	207 807
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 734	2 126
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		140 019	205 681
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	9 448	12 084
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 072 606	864 846
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 072 606	864 846
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	11 768 647	10 317 059
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 699 972	1 780 717
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		8 863 411	8 309 226
<i>Titres de dettes</i>		205 264	227 116
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		591	1 465
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	24 853	28 922
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	164 788	170 168
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	-	-
Immeubles de placement	6.14	3 501	3 690
Immobilisations corporelles	6.15	60 508	64 843
Immobilisations incorporelles	6.15	-	6
Ecarts d'acquisition	6.16	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>13 312 609</b>	<b>11 738 129</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 617	1 433
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		1 617	1 433
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	28 085	45 264
Passifs financiers au coût amorti		11 145 460	9 804 767
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	5 784 270	4 996 673
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	4 815 840	4 334 550
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	545 350	473 544
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		18 011	24 519
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	8	65
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	200 549	188 329
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	-	-
Provisions	6.18	31 026	29 661
Dettes subordonnées	3.3-6.19	57 511	55 819
		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>11 482 267</b>	<b>10 149 857</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 830 342</b>	<b>1 588 272</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>1 830 342</b>	<b>1 588 272</b>
Capital et réserves liées		381 357	375 802
Réserves consolidées		1 064 112	1 044 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		308 405	140 260
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		76 468	27 597
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>13 312 609</b>	<b>11 738 129</b>



# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										
	Capital et réserves liées					Participations ne donnant pas le contrôle					
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres impacts directs de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres consolidés
(en milliers d'euros)											
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié</b>	249 265	1 177 184	-	1 426 449	184 841	184 841	-	1 611 290	-	-	1 611 290
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	1 177 184	-	1 426 449	184 841	184 841	-	1 611 290	-	-	1 611 290
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020</b>	249 265	1 177 184	-	1 426 449	184 841	184 841	-	1 611 290	-	-	1 611 290
Augmentation de capital	2 263	-	-	2 263	-	-	-	2 263	-	-	2 263
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2020	(8 442)	-	-	(8 442)	-	-	-	(8 442)	-	-	(8 442)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	270	-	-	270	-	-	-	270	-	-	270
<b>Mouvements liés aux opérations avec les porteurs de titres de capital</b>	270	-	-	270	-	-	-	270	-	-	270
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	2 263	(8 171)	-	(5 909)	(44 581)	(44 581)	-	(5 909)	-	-	(5 909)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2020	-	(125)	-	(125)	-	-	-	27 597	-	-	27 597
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	(125)	-	-	(125)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	251 528	1 166 888	-	1 420 415	140 260	140 260	-	1 588 272	-	-	1 588 272
Affectation du résultat 2020	-	27 599	-	27 599	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	251 528	1 196 487	-	1 448 014	140 260	140 260	-	1 588 274	-	-	1 588 274
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 remis</b>	251 528	1 196 487	-	1 448 014	140 260	140 260	-	1 588 274	-	-	1 588 274
Augmentation de capital	5 554	-	-	5 554	-	-	-	5 554	-	-	5 554
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2021	-	(7 269)	-	(7 269)	-	-	-	(7 269)	-	-	(7 269)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	43	-	-	43	-	-	-	43	-	-	43
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	43	-	-	43	-	-	-	43	-	-	43
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	5 554	(7 226)	-	(1 672)	168 145	168 145	-	(1 672)	-	-	(1 672)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	(897)	-	(897)	-	-	-	76 468	-	-	76 468
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-	-	(897)	-	-	(897)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	257 082	1 186 387	-	1 443 468	308 405	308 405	-	1 830 341	-	-	1 830 339

---

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une régularisation de -1 063 milliers d'euros au titre des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024. A cela se rajoute 166 milliers d'euros de divers.

Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

Au 1er janvier 2020, l'impact sur les capitaux propres aurait été de - 209 milliers d'euros.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>96 352</b>	<b>44 165</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		8 370	6 822
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		6 962	12 154
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		(640)	1 598
Résultat net des activités de financement		1 264	1 300
Autres mouvements		(39 064)	(6 064)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>(23 108)</b>	<b>15 810</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		828 044	89 461
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(110 993)	(135 781)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		150 888	171 821
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		53 160	22 870
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(21 044)	(16 071)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>900 055</b>	<b>132 300</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>973 299</b>	<b>192 275</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		(5 558)	22 563
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		(2 109)	(20 611)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(7 667)</b>	<b>1 952</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		(1 706)	(6 185)
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>		(5 255)	10 840
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(6 961)</b>	<b>4 655</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		-	-
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>958 671</b>	<b>198 882</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>733 364</b>	<b>534 482</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		67 239	87 299
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		666 125	447 183
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>1 692 035</b>	<b>733 364</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		64 914	67 239
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 627 121	666 125
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>958 671</b>	<b>198 882</b>

---

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à - 5 558 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition de CACP Cognac Portage pour - 2 000 milliers d'euros, EDOKIAL - 773 milliers d'euros
- Souscription de SAS SACAM AVENIR pour - 407 milliers d'euros, SCI LAGORA pour - 421 milliers d'euros, GSOC pour - 309 milliers d'euros, SEM24 pour - 466 milliers d'euros, SACAM FIRECA pour - 424 milliers d'euros

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord à ses actionnaires, à hauteur de -1 706 milliers d'euros pour l'année 2021 :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale aux porteurs de CCA hors Caisses locales à hauteur de - 5 174 milliers d'euros

- le versement par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale des intérêts aux parts sociales aux sociétaires pour - 2 086 milliers d'euros.

- la variation du capital des Caisses Locales pour + 5 554 milliers d'euros

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 31 décembre 2021, les remboursements de dettes obligataires s'élèvent à - 3 997 milliers d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 1 264 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)	Oui
<b>Amendement à IFRS 4</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Non
<b>Amendement à IFRS 16</b> 2 <sup>nd</sup> amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1 <sup>er</sup> avril 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2020.

### Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31/12/2021 :

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1er janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amointrer au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

#### LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmé ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, il n'y a plus d'instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des instruments basés sur les anciens taux de référence ont été transitionnés vers les nouveaux taux avant leur maturité.

#### **Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies**

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.



L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1er janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 223 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations).

Au 1er janvier 2020, l'impact sur les dettes actuarielles et sur les capitaux propres aurait été de 209 milliers d'euros.

Ce changement de méthode présente un caractère non significatif.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
<b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b> - <b>IFRS 1</b> <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> , - <b>IFRS 9</b> <i>Instruments financiers</i> , et - <b>IAS 41</b> <i>Agriculture</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IFRS 3</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 16</b> Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 37</b> Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>IFRS 17</b> Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non

### **Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européennes au 31 décembre 2021.**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs. Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

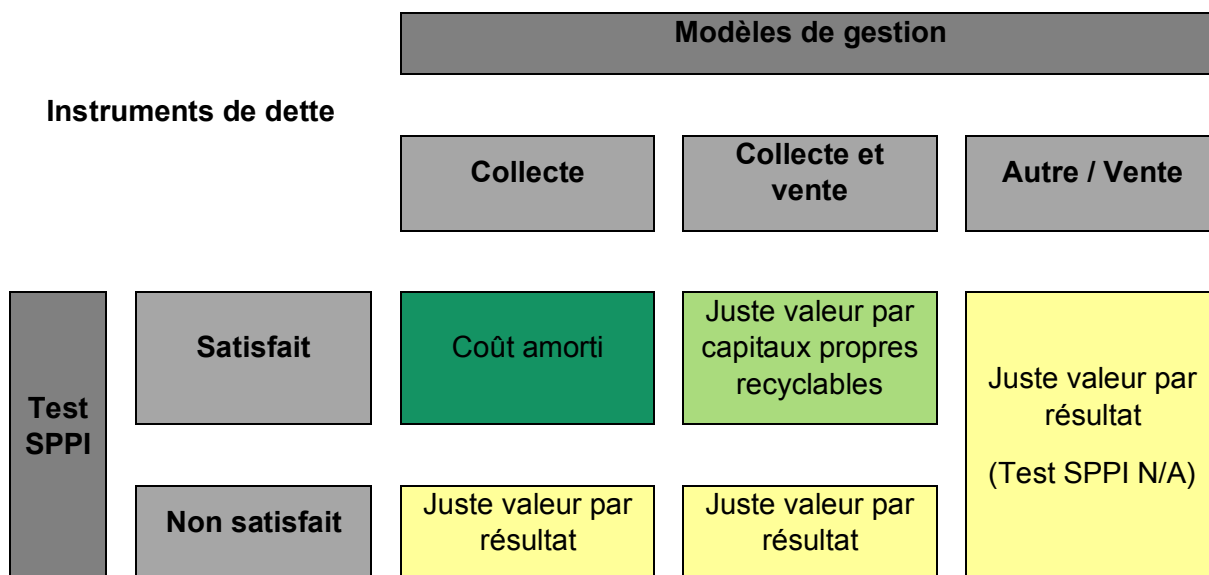
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.



Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### ✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

#### ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

#### ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

#### ❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### ✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

## ✓ Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers. N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (basculé de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.



Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

## ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et

obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;

- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

#### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

#### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.



Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents

accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

#### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
  - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la



majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

### ➤ **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse

Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## ➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

### ➤ **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à 186 278 milliers d'euros.

## **Risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

### ➤ **Litige image**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 817 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord au 31 décembre 2021.



### **3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est assurée par le service « Contrôle permanent et central risque » qui est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

##### ***3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	227 160	(44)	-	-	227 160	(44)	227 160	227 116
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	227 160	(44)	-	-	227 160	(44)	227 160	227 116
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	(20 365)	(14)	-	-	(20 365)	(14)	(20 365)	(14)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... (2)	18 999	(29)	-	-	18 999	(29)	18 999	(29)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(39 364)	15	-	-	(39 364)	15	(39 364)	15
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	206 795	(56)	-	-	206 795	(56)	206 795	206 737
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(1 474)	-	-	-	(1 474)	-	(1 474)	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	205 321	(56)	-	-	205 321	(56)	205 321	205 263
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclasserement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes				
(en milliers d'euros)								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>12 951</b>	-	-	-	-	-	<b>12 951</b>	<b>12 951</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>12 951</b>	-	-	-	-	-	<b>12 951</b>	<b>12 951</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Nouvelle production : achat, octroi, origination.... (2)	143 230	-	-	-	-	-	143 230	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	144 490	-	-	-	-	-	144 490	-
Passages à perte	(1 260)	-	-	-	-	-	(1 260)	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>156 181</b>	-	-	-	-	-	<b>156 181</b>	<b>156 181</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>156 181</b>	-	-	-	-	-	<b>156 181</b>	<b>156 181</b>

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactivation des décrets restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)								
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Au 31 décembre 2020</b>	7 920 976	(32 142)	394 207	(31 044)	145 812	(88 564)	8 460 995	(151 770)	8 309 225		
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>											
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(265 528)	(8 069)	243 823	10 977	21 905	(7 949)	-	(5 041)			
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(427 233)	1 655	427 233	(5 562)				(3 907)			
Transferts vers Stage 3 (1)	173 169	(9 844)	(173 169)	15 505				5 661			
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	(13 680)	143	(13 384)	1 244	27 064	(9 116)		(7 729)			
	2 216	(23)	2 943	(210)	(5 159)	1 167		934			
<b>Total après transferts</b>	7 655 448	(40 211)	637 830	(20 067)	167 717	(96 532)	8 460 995	(156 810)	8 304 185		
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>											
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	615 687	10 690	(29 252)	(16 662)	(26 724)	15 950	559 711	9 978			
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	2 156 311	(9 536)	68 466	(5 976)			2 224 777	(15 512)			
Passages à perte	(1 513 221)	6 899	(97 704)	5 400	(16 122)	14 181	(1 627 047)	26 480			
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(14)	1	(20)	239	(10 582)	9 299			
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	13 327	-	(16 087)		(8 826)		240			
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-		(11 586)			
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-		-			
Autres	(27 403)	-	-	-	-	1 057	(27 403)	1 057			
<b>Total</b>	8 271 135	(29 521)	608 578	(36 729)	140 993	(80 562)	9 020 706	(146 832)	8 873 874		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(12 040)		(110)		1 688		(10 462)				
<b>Au 31 décembre 2021 (4)</b>	8 259 095	(29 521)	608 468	(36 729)	142 681	(80 562)	9 010 244	(146 832)	8 863 412		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 186 276 millions d'euros.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédits à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains						Engagements provisionnés (Stage 3)			Total			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes							
<i>(en milliers d'euros)</i>													
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>785 264</b>	<b>(4 113)</b>	<b>17 631</b>	<b>(1 241)</b>	<b>3 168</b>	<b>(1 191)</b>	<b>806 053</b>	<b>(6 545)</b>	<b>799 508</b>				
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>													
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(13 961)	297	13 449	91	512	(512)	-	(124)					
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(19 455)	171	19 455	(316)	-	-	-	(145)					
Transferts vers Stage 3 (1)	5 817	(197)	(5 817)	218	577	(577)	-	21					
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	(375)	375	(202)	202	(65)	65	-	-					
52		(52)	13	(13)									
<b>Total après transferts</b>	<b>771 303</b>	<b>(3 816)</b>	<b>31 080</b>	<b>(1 150)</b>	<b>3 670</b>	<b>(1 703)</b>	<b>806 053</b>	<b>(6 669)</b>	<b>799 384</b>				
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>													
Nouveaux engagements domés (2)	73 765	512	(9 450)	(379)	102	503	64 417	636					
Extinction des engagements	500 265	(1 860)	6 384	(825)	-	-	506 649	(2 685)					
Passages à perte	(426 523)	1 449	(15 813)	1 721	(1)	-	(442 336)	3 170					
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-					
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	923	-	(1 274)	-	503	-	152					
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-					
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-					
Autres	23	-	(21)	(1)	103	-	105	(1)					
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>845 068</b>	<b>(3 304)</b>	<b>21 650</b>	<b>(1 529)</b>	<b>3 772</b>	<b>(1 200)</b>	<b>870 470</b>	<b>(6 033)</b>	<b>864 437</b>				

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclasserement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements domés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains						Engagements provisionnés (Stage 3)			Total	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)			Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>203 436</b>	<b>(521)</b>	<b>2 603</b>	<b>(246)</b>	<b>5 007</b>	<b>211 046</b>	<b>(3 056)</b>	<b>207 990</b>			
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>											
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 611)	86	1 349	116	262	-	(60)				
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(2 377)	33	2 377	(165)	-	-	(132)				
Transferts vers Stage 3 (1)	858	(39)	(858)	111	-	-	72				
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	(96)	96	(170)	170	266	-	-				
	4	(4)	-	-	(4)	-	-				
<b>Total après transferts</b>	<b>201 825</b>	<b>(435)</b>	<b>3 952</b>	<b>(130)</b>	<b>5 269</b>	<b>211 046</b>	<b>(3 116)</b>	<b>207 930</b>			
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>											
Nouveaux engagements donnés (2)	50 271	(159)	(1 160)	(232)	(1 823)	47 288	163				
Extinction des engagements	65 760	(202)	821	(137)	-	66 681	(339)				
Passages à perte	(15 080)	136	(1 981)	5	(1 455)	(18 516)	326				
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	(368)	(368)	-				
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(93)	-	(101)	-	-	(194)				
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-				
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-				
Autres	(409)	-	-	1	-	(409)	2				
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>252 096</b>	<b>(594)</b>	<b>2 792</b>	<b>(362)</b>	<b>3 446</b>	<b>258 334</b>	<b>(2 953)</b>	<b>255 381</b>			

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

#### **Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)**

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>58 746</b>	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 734	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	56 012	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 448</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>68 194</b>	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>56 617</b>	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 126	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPP1	54 491	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 084</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>68 701</b>	-	-	-	-	-



## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>9 224 856</b>	-	<b>2 534 804</b>	<b>514 705</b>	<b>3 263 330</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	62 099	-	18 114	3 324	27 444	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>156 181</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 863 411</b>	-	<b>2 534 804</b>	<b>514 705</b>	<b>3 263 330</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	62 099	-	18 114	3 324	27 444	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>205 264</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 224 856</b>	-	<b>2 534 804</b>	<b>514 705</b>	<b>3 263 330</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	62 099	-	18 114	3 324	27 444	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>8 549 293</b>	-	<b>2 320 664</b>	<b>457 467</b>	<b>3 049 980</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	57 229	-	18 198	2 214	22 336	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>12 951</b>	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 309 226</b>	-	<b>2 320 664</b>	<b>457 467</b>	<b>3 049 980</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	57 229	-	18 198	2 214	22 336	
<b>Titres de dettes</b>	<b>227 116</b>	-	-	-	-	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>8 549 293</b>	-	<b>2 320 664</b>	<b>457 467</b>	<b>3 049 980</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	57 229	-	18 198	2 214	22 336	

## **Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement**

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	255 381	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 449	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	864 437	-	61 146	23 028	82 909	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 572	-	17	244	732	-
<b>Total</b>	<b>1 119 818</b>	<b>-</b>	<b>61 146</b>	<b>23 028</b>	<b>82 909</b>	<b>-</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 021	-	17	244	732	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	207 990	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 718	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	799 508	-	57 093	22 519	81 342	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 967	-	48	374	449	-
<b>Total</b>	<b>1 007 498</b>	<b>-</b>	<b>57 093</b>	<b>22 519</b>	<b>81 342</b>	<b>-</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 685	-	48	374	449	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

### **3.1.3 Actifs financiers modifiés**

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>15</b>	<b>(3)</b>	<b>4 852</b>
Valeur comptable brute avant modification	15	11	4 872
Gains ou pertes nets de la modification	-	(14)	(20)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i> Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	5 159 676	47 475		5 207 151	4 279 002	8 394		4 287 396
	0,5% < PD ≤ 2%	793 924	178 014		971 938	1 199 457	9 168		1 208 625
	2% < PD ≤ 20%	308 561	238 277		546 838	561 479	228 789		790 268
	20% < PD < 100%		10 854		10 854		50 743		50 743
	PD = 100%			107 808	107 808			116 230	116 230
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>6 262 161</b>	<b>474 620</b>	<b>107 808</b>	<b>6 844 589</b>	<b>6 039 938</b>	<b>297 094</b>	<b>116 230</b>	<b>6 453 262</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	1 682 836	16 105		1 698 941	1 340 192	1 002		1 341 194
	0,6% < PD < 12%	675 601	87 422		763 023	782 677	55 110		837 787
	12% ≤ PD < 100%		30 321		30 321		41 001		41 001
	PD = 100%			34 873	34 873			29 582	29 582
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>2 358 437</b>	<b>133 848</b>	<b>34 873</b>	<b>2 527 158</b>	<b>2 122 869</b>	<b>97 113</b>	<b>29 582</b>	<b>2 249 564</b>
Dépréciations		(29 578)	(36 730)	(80 582)	(146 890)	(32 186)	(31 044)	(88 583)	(151 813)
<b>Total</b>		<b>8 591 019</b>	<b>571 738</b>	<b>62 099</b>	<b>9 224 856</b>	<b>8 128 901</b>	<b>363 163</b>	<b>57 229</b>	<b>8 549 293</b>

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020				
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	395 983	280	■	396 263	317 887	252	■	318 139	
	0,5% < PD ≤ 2%	72 263	4 931	■	77 194	76 609	347	■	76 956	
	2% < PD ≤ 20%	22 123	5 864	■	27 987	35 382	6 784	■	42 166	
	20% < PD < 100%	■	167	■	167	■	1 393	■	1 393	
	PD = 100%	■	■	2 227	2 227	■	■	2 001	2 001	
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>490 369</b>	<b>11 242</b>	<b>2 227</b>	<b>503 838</b>	<b>429 878</b>	<b>8 776</b>	<b>2 001</b>	<b>440 655</b>	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	240 874	238	■	241 112	230 939	16	■	230 955	
	0,6% < PD < 12%	113 825	7 794	■	121 619	124 447	4 191	■	128 638	
	12% ≤ PD < 100%	■	2 356	■	2 356	■	4 648	■	4 648	
	PD = 100%	■	■	1 545	1 545	■	■	1 157	1 157	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>354 699</b>	<b>10 388</b>	<b>1 545</b>	<b>366 632</b>	<b>355 386</b>	<b>8 855</b>	<b>1 157</b>	<b>365 398</b>	
Provisions (1)		(3 304)	(1 529)	(1 200)	(6 033)	(4 113)	(1 241)	(1 191)	(6 545)	
<b>Total</b>		<b>841 764</b>	<b>20 101</b>	<b>2 572</b>	<b>864 437</b>	<b>781 151</b>	<b>16 390</b>	<b>1 967</b>	<b>799 508</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2019				
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	12 494	-		12 494	9 686	-		9 686	
	0,5% < PD ≤ 2%	5 211	310		5 521	9 344	-		9 344	
	2% < PD ≤ 20%	22 292	832		23 124	21 194	623		21 817	
	20% < PD < 100%		3		3		95		95	
	PD = 100%			354	354			315	315	
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>39 997</b>	<b>1 145</b>	<b>354</b>	<b>41 496</b>	<b>40 224</b>	<b>718</b>	<b>315</b>	<b>41 257</b>	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	20 128	-		20 128	15 322	-		15 322	
	0,6% < PD < 12%	191 971	907		192 878	147 890	1 085		148 975	
	12% ≤ PD < 100%		740		740		800		800	
	PD = 100%			3 092	3 092			4 692	4 692	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>212 099</b>	<b>1 647</b>	<b>3 092</b>	<b>216 838</b>	<b>163 212</b>	<b>1 885</b>	<b>4 692</b>	<b>169 789</b>	
Provisions (1)		(594)	(362)	(1 997)	(2 953)	(521)	(246)	(2 289)	(3 056)	
<b>TOTAL</b>		<b>251 502</b>	<b>2 430</b>	<b>1 449</b>	<b>255 381</b>	<b>202 915</b>	<b>2 357</b>	<b>2 718</b>	<b>207 990</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par agent économique

### Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	398 038	198	683	398 919	477 387	984	473	478 844
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	175 655	-	-	175 655	36 820	-	-	36 820
Grandes entreprises	1 784 743	133 650	34 190	1 952 583	1 606 942	96 129	29 109	1 732 180
Clientèle de détail	6 262 161	474 620	107 808	6 844 589	6 039 938	297 094	116 230	6 453 262
Dépréciations	(29 578)	(36 730)	(80 582)	(146 890)	(32 186)	(31 044)	(88 583)	(151 813)
<b>Total</b>	<b>8 591 019</b>	<b>571 738</b>	<b>62 099</b>	<b>9 224 856</b>	<b>8 128 901</b>	<b>363 163</b>	<b>57 229</b>	<b>8 549 293</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	25 289	28 063
Grandes entreprises	1 763 273	1 540 032
Clientèle de détail	3 027 278	2 766 455
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 815 840</b>	<b>4 334 550</b>

### Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en milliers d'euros)								
Administration générale	14 952	-	-	14 952	28 947	-	-	28 947
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	339 747	10 388	1 545	351 680	326 439	8 855	1 157	336 451
Clientèle de détail	490 369	11 242	2 227	503 838	429 878	8 776	2 001	440 655
Provisions (1)	(3 304)	(1 529)	(1 200)	(6 033)	(4 113)	(1 241)	(1 191)	(6 545)
<b>Total</b>	<b>841 764</b>	<b>20 101</b>	<b>2 572</b>	<b>864 437</b>	<b>781 151</b>	<b>16 390</b>	<b>1 967</b>	<b>799 508</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en milliers d'euros)								
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	212 099	1 647	3 092	216 838	163 212	1 885	4 692	169 789
Clientèle de détail	39 997	1 145	354	41 496	40 224	718	315	41 257
Provisions (1)	(594)	(362)	(1 997)	(2 953)	(521)	(246)	(2 289)	(3 056)
<b>Total</b>	<b>251 502</b>	<b>2 430</b>	<b>1 449</b>	<b>255 381</b>	<b>202 915</b>	<b>2 357</b>	<b>2 718</b>	<b>207 990</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	8 493 289	607 291	142 400	<b>9 242 980</b>	8 020 766	393 821	145 444	<b>8 560 031</b>
Autres pays de l'Union européenne	61 983	516	137	<b>62 636</b>	98 795	223	365	<b>99 383</b>
Autres pays d'Europe (1)	29 853	389	144	<b>30 386</b>	7 210	-	3	<b>7 213</b>
Amérique du Nord	25 672	55	-	<b>25 727</b>	24 512	-	-	<b>24 512</b>
Amériques centrale et du Sud	218	79	-	<b>297</b>	218	83	-	<b>301</b>
Afrique et Moyen-Orient	4 167	20	-	<b>4 187</b>	3 940	80	-	<b>4 020</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	5 415	118	-	<b>5 533</b>	5 646	-	-	<b>5 646</b>
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(29 578)	(36 730)	(80 582)	<b>(146 890)</b>	(32 186)	(31 044)	(88 583)	<b>(151 813)</b>
<b>Total</b>	<b>8 591 019</b>	<b>571 738</b>	<b>62 099</b>	<b>9 224 856</b>	<b>8 128 901</b>	<b>363 163</b>	<b>57 229</b>	<b>8 549 293</b>

(1) Dont 23 063 milliers d'euros réalisés en Grande Bretagne en 2021.

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	4 774 278	4 294 114
Autres pays de l'Union européenne	11 952	28 254
Autres pays d'Europe (1)	20 216	1 726
Amérique du Nord	3 548	3 658
Amériques centrale et du Sud	520	767
Afrique et Moyen-Orient	2 951	3 004
Asie et Océanie (hors Japon)	2 325	2 795
Japon	50	232
Organismes supra-nationaux	-	-
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 815 840</b>	<b>4 334 550</b>

(1) Dont 18 285 milliers d'euros réalisés en Grande Bretagne en 2021.

**Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	841 370	21 621	3 772	866 763	783 497	17 630	3 158	804 285
Autres pays de l'Union européenne	2 479	3	-	2 482	1 093	1	-	1 094
Autres pays d'Europe (1)	299	4	-	303	19	-	-	19
Amérique du Nord	382	1	-	383	20	-	-	20
Amériques centrale et du Sud	3	-	-	3	2	-	-	2
Afrique et Moyen-Orient	19	1	-	20	217	-	-	217
Asie et Océanie (hors Japon)	516	-	-	516	416	-	-	416
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (2)	(3 304)	(1 529)	(1 200)	(6 033)	(4 113)	(1 241)	(1 191)	(6 545)
<b>Total</b>	<b>841 764</b>	<b>20 101</b>	<b>2 572</b>	<b>864 437</b>	<b>781 151</b>	<b>16 390</b>	<b>1 967</b>	<b>799 508</b>

(1) Dont 273 milliers d'euros réalisés en Grande Bretagne en 2021.

(2) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	252 096	2 792	3 446	258 334	203 423	2 603	5 007	211 033
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	13	-	-	13
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(594)	(362)	(1 997)	(2 953)	(521)	(246)	(2 289)	(3 056)
<b>Total</b>	<b>251 502</b>	<b>2 430</b>	<b>1 449</b>	<b>255 381</b>	<b>202 915</b>	<b>2 357</b>	<b>2 718</b>	<b>207 990</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>10 390</b>	<b>23 057</b>	-	<b>10 782</b>	<b>2 033</b>	<b>1</b>	<b>1 997</b>	<b>1 796</b>	<b>29 317</b>
Administration générale	-	1 753	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	200	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	2 447	-	-	1 284	26	-	189	635	4 931
Clientèle de détail	7 743	21 304	-	9 498	2 007	1	1 808	1 161	24 386
<b>Total</b>	<b>10 390</b>	<b>23 057</b>	-	<b>10 782</b>	<b>2 033</b>	<b>1</b>	<b>1 997</b>	<b>1 796</b>	<b>29 317</b>

	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>18 656</b>	<b>19 180</b>	-	<b>10 093</b>	<b>1 378</b>	-	<b>1 526</b>	<b>1 776</b>	<b>32 623</b>
Administration générale	-	5 369	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	479	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	6 724	638	-	1 974	54	-	258	90	585
Clientèle de détail	11 453	13 173	-	8 119	1 324	-	1 268	1 686	32 038
<b>Total</b>	<b>18 656</b>	<b>19 180</b>	-	<b>10 093</b>	<b>1 378</b>	-	<b>1 526</b>	<b>1 776</b>	<b>32 623</b>

### 3.2 Risque de marché

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

#### ***Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle***

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	389	5 582	3 477	9 448
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	389	5 582	3 477	9 448
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	389	5 582	3 477	9 448
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	389	5 582	3 477	9 448

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	6 259	5 825	12 084
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	6 259	5 825	12 084
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	6 259	5 825	12 084
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	-	6 259	5 825	12 084

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	487	2 184	25 414	28 085
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	487	2 184	25 414	28 085
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	487	2 184	25 414	28 085
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	487	2 184	25 414	28 085

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	1 024	5 400	38 840	45 264
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 024	5 400	38 840	45 264
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	1 024	5 400	38 840	45 264
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	1 024	5 400	38 840	45 264

## **Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif**

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	56	1 281	1 344	2 681
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	56	1 281	1 334	2 671
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	10	10
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	5	-	-	5
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	5	-	-	5
<b>Sous-total</b>	-	-	-	61	1 281	1 344	2 686
Opérations de change à terme	-	-	-	48	-	-	48
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	109	1 281	1 344	2 734



	31/12/2020							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	183	983	880	2 046	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	183	983	880	2 046	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	24	-	-	24	
Opérations fermes de change	-	-	-	24	-	-	24	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	1	-	-	1	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	1	-	-	1	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	208	983	880	2 071	
Opérations de change à terme	-	-	-	55	-	-	55	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	263	983	880	2 126	

## **Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif**

	31/12/2021							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	49	141	1 362	1 552	
Futures	-	-	-	-	-	-	-	
FRA	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	49	141	1 346	1 536	
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	16	16	
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	10	-	-	10	
Opérations fermes de change	-	-	-	10	-	-	10	
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	14	-	-	14	
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	14	-	-	14	
<b>Sous-total</b>	-	-	-	73	141	1 362	1 576	
Opérations de change à terme	-	-	-	41	-	-	41	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	114	141	1 362	1 617	

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	27	319	911	1 257
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	27	319	911	1 257
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	27	-	-	27
Opérations fermes de change	-	-	-	27	-	-	27
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	99	-	-	99
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	99	-	-	99
<b>Sous-total</b>	-	-	-	153	319	911	1 383
Opérations de change à terme	-	-	-	50	-	-	50
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	203	319	911	1 433

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>654 748</b>	<b>592 841</b>
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	635 922	588 701
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	18 826	4 140
Autres instruments conditionnels	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>36 516</b>	<b>20 178</b>
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	36 516	20 178
<b>Autres instruments</b>	<b>504</b>	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	504	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>691 768</b>	<b>613 019</b>
Opérations de change à terme	11 879	7 095
<b>Total Notionnels</b>	<b>703 647</b>	<b>620 114</b>

### Risque de change

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

### **3.3 Risque de liquidité et de financement**

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

### ***Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 634 211	277 498	432 483	355 780	-	2 699 972
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	519 833	952 835	3 221 414	4 292 011	24 151	9 010 244
<b>Total</b>	<b>2 154 044</b>	<b>1 230 333</b>	<b>3 653 897</b>	<b>4 647 791</b>	<b>24 151</b>	<b>11 710 216</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(146 833)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>11 563 383</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	859 353	254 961	434 482	231 921	-	1 780 717
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	452 968	1 096 905	2 888 377	3 989 774	32 971	8 460 995
<b>Total</b>	<b>1 312 321</b>	<b>1 351 866</b>	<b>3 322 859</b>	<b>4 221 695</b>	<b>32 971</b>	<b>10 241 712</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(151 769)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>10 089 943</b>

### **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	552 786	1 206 027	2 641 340	1 384 117	-	5 784 270
Dettes envers la clientèle	4 181 272	112 459	436 113	85 986	10	4 815 840
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 734 058</b>	<b>1 318 486</b>	<b>3 077 453</b>	<b>1 470 103</b>	<b>10</b>	<b>10 600 110</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	734 809	927 570	1 915 911	1 418 383	-	4 996 673
Dettes envers la clientèle	3 774 515	118 848	323 440	117 737	10	4 334 550
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 509 324</b>	<b>1 046 418</b>	<b>2 239 351</b>	<b>1 536 120</b>	<b>10</b>	<b>9 331 223</b>

### **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	155 000	356 301	600	-	-	511 901
Emprunts obligataires	5	-	-	33 444	-	33 449
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>155 005</b>	<b>356 301</b>	<b>600</b>	<b>33 444</b>	<b>-</b>	<b>545 350</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	294	440	-	56 839	(62)	57 511
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>294</b>	<b>440</b>	<b>-</b>	<b>56 839</b>	<b>(62)</b>	<b>57 511</b>

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	90 678	346 251	900	-	-	437 829
Emprunts obligataires	6	-	-	35 709	-	35 715
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>90 684</b>	<b>346 251</b>	<b>900</b>	<b>35 709</b>	<b>-</b>	<b>473 544</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	293	434	-	55 154	(62)	55 819
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>293</b>	<b>434</b>	<b>-</b>	<b>55 154</b>	<b>(62)</b>	<b>55 819</b>

### **Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	1 353	-	-	-	-	1 353

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	-	-	-	-	-	-

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### **Instruments dérivés de couverture**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>9 448</b>	<b>28 085</b>	<b>449 099</b>	<b>12 084</b>	<b>45 264</b>	<b>441 813</b>
Taux d'intérêt	9 448	28 085	449 099	12 084	45 264	441 813
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 448</b>	<b>28 085</b>	<b>449 099</b>	<b>12 084</b>	<b>45 264</b>	<b>441 813</b>

## Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	76 667	161 146	211 286	449 099
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	76 667	161 146	211 286	449 099
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	76 667	161 146	211 286	449 099
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	76 667	161 146	211 286	449 099



	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	35 253	169 805	236 755	441 813
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	35 253	169 805	236 755	441 813
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	35 253	169 805	236 755	441 813
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	35 253	169 805	236 755	441 813

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

***Instruments dérivés de couverture***

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>3</b>	<b>27 873</b>	<b>15 424</b>	<b>194 099</b>	<b>-</b>	<b>44 656</b>	<b>(2 176)</b>	<b>276 813</b>
Taux d'intérêt	3	27 873	15 424	194 099	-	44 656	(2 176)	276 813
Instruments fermes	3	27 873	15 424	194 099	-	44 656	(2 176)	276 813
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>3</b>	<b>27 873</b>	<b>15 424</b>	<b>194 099</b>	<b>-</b>	<b>44 656</b>	<b>(2 176)</b>	<b>276 813</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 445	212	(2 848)	255 000	12 084	608	(5 050)	165 000
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>9 448</b>	<b>28 085</b>	<b>12 576</b>	<b>449 099</b>	<b>12 084</b>	<b>45 264</b>	<b>(7 226)</b>	<b>441 813</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>155 573</b>	<b>21 286</b>	<b>-</b>	<b>(13 682)</b>	<b>256 446</b>	<b>34 968</b>	<b>-</b>	<b>382</b>
Taux d'intérêt	155 573	21 286	-	(13 682)	256 446	34 968	-	382
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>155 573</b>	<b>21 286</b>	<b>-</b>	<b>(13 682)</b>	<b>256 446</b>	<b>34 968</b>	<b>-</b>	<b>382</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	56 777	(3 223)	-	1 684	55 092	(4 908)	-	(1 946)
Taux d'intérêt	56 777	(3 223)	-	1 684	55 092	(4 908)	-	(1 946)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>56 777</b>	<b>(3 223)</b>	<b>-</b>	<b>1 684</b>	<b>55 092</b>	<b>(4 908)</b>	<b>-</b>	<b>(1 946)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	120 591	-	51 624	-
<b>Total - Actifs</b>	<b>120 591</b>	<b>-</b>	<b>51 624</b>	<b>-</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	168 334	1 344	140 214	-
<b>Total - Passifs</b>	<b>168 334</b>	<b>1 344</b>	<b>140 214</b>	<b>-</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments

financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisés au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	12 576	(12 482)	94	(7 226)	7 350	124
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12 576</b>	<b>(12 482)</b>	<b>94</b>	<b>(7 226)</b>	<b>7 350</b>	<b>124</b>

### 3.5 Risques opérationnels

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

**Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Conformément au règlement européen 575/20131 (CRR), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/362 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et

<sup>1</sup> Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

<sup>2</sup> Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2021 comme en 2020 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a respecté les exigences réglementaires.

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	185 485	181 835
Opérations avec les établissements de crédit	1 533	1 900
Opérations internes au Crédit Agricole	20 863	16 406
Opérations avec la clientèle	161 249	161 040
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	1 840	2 489
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 770	6 158
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>190 255</b>	<b>187 993</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(48 723)	(63 058)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 032)	(1 789)
Opérations internes au Crédit Agricole	(42 856)	(52 268)
Opérations avec la clientèle	(4 613)	(7 927)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	1 994	142
Dettes subordonnées	(1 216)	(1 216)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(10 427)	(8 077)
Autres intérêts et charges assimilées	(41)	(35)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(59 191)</b>	<b>(71 170)</b>

(1) dont 3 373 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 3 191 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 4 919 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 4 795 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	435	(73)	362	280	(77)	203
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 949	(17 309)	(10 360)	5 884	(14 729)	(8 845)
Sur opérations avec la clientèle	5 351	(2 211)	3 140	4 559	(1 975)	2 584
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	102	-	102	92	-	92
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	10	-	10	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	115 249	(7 844)	107 405	109 289	(7 108)	102 181
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 901	(54)	1 847	1 778	(48)	1 730
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>129 997</b>	<b>(27 491)</b>	<b>102 506</b>	<b>121 882</b>	<b>(23 937)</b>	<b>97 945</b>

Les charges et produits de commissions rattachent exclusivement au seul secteur opérationnel de la Caisse Régionale qui est « Banque de Proximité en France » cf. Note 5.1)

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	645	508
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	678	(357)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 506	280
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	4 967	(4 531)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	254	206
Résultat de la comptabilité de couverture	94	123
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>8 144</b>	<b>(3 771)</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>56 827</b>	<b>(56 769)</b>	<b>58</b>	<b>70 970</b>	<b>(70 820)</b>	<b>150</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	16 726	(32 092)	(15 366)	33 050	(30 723)	2 327
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	40 101	(24 677)	15 424	37 920	(40 097)	(2 177)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>18 528</b>	<b>(18 492)</b>	<b>36</b>	<b>26 059</b>	<b>(26 086)</b>	<b>(27)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 688	(7 804)	2 884	15 546	(10 524)	5 022
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	7 840	(10 688)	(2 848)	10 513	(15 562)	(5 049)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>75 355</b>	<b>(75 261)</b>	<b>94</b>	<b>97 029</b>	<b>(96 906)</b>	<b>123</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	22 664	4 593
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>22 664</b>	<b>4 593</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat



La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	80	(13)
Autres produits (charges) nets	(547)	202
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(467)</b>	<b>189</b>

#### 4.8 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(97 637)	(90 906)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(4 575)	(6 417)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(51 578)	(49 539)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(153 790)</b>	<b>(146 862)</b>

(1) Dont 693 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	KPMG		Ernst & Young		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>150</b>
Emetteur	75	74	75	74	150
Filiales intégrées globalement	-	3	-	3	-
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>
Emetteur	14	13	3	3	17
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>167</b>

Le montant total des honoraires de Ernst & Young, commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 78 milliers d'euros, dont 75 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, et 3 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de KPMG, Commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 89 milliers d'euros, dont 75 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, et 14 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.)

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, consolidées par intégration globale

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Groupe Labrégère		Total 2021
	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	11	5	11
Services autres que la certification des comptes (1)	5	-	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>16</b>

(1) Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

#### 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(8 552)</b>	<b>(7 288)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(8 546)	(7 282)
Immobilisations incorporelles	(6)	(6)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>156</b>	<b>13</b>
Immobilisations corporelles	156	13
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(8 396)</b>	<b>(7 275)</b>

(1) Dont 1 946 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

## 4.10 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>(2 746)</b>	<b>(10 018)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>3 343</b>	<b>(13 711)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 607	(11 868)
Engagements par signature	736	(1 843)
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(6 089)</b>	<b>3 693</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 685)	3 143
Engagements par signature	(404)	550
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(2 578)</b>	<b>(4 824)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(2 492)	(5 324)
Engagements par signature	(86)	500
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>(2)</b>	<b>(10)</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>16</b>	<b>9</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>	<b>(5 310)</b>	<b>(14 843)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 282)	(1 885)
Récupérations sur prêts et créances	869	1 255
comptabilisés au coût amorti	869	1 255
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(34)	(69)
Pertes sur engagements par signature	(84)	(177)
Autres pertes	(172)	(867)
Autres produits	-	707
<b>Coût du risque</b>	<b>(6 013)</b>	<b>(15 879)</b>

## 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>640</b>	<b>(1 598)</b>
Plus-values de cession	720	15
Moins-values de cession	(80)	(1 613)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>640</b>	<b>(1 598)</b>

## 4.12 Impôts

### Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(20 851)	(19 869)
Charge d'impôt différé	967	3 301
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(19 884)</b>	<b>(16 568)</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	96 352	28,41%	(27 374)
Dividende régime mère fille	(18 445)		5 240
Effet des différences permanentes			1 094
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(395)
Effet de l'imposition à taux réduit			273
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			1 278
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>20,64%</b>	<b>(19 884)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	44 165	32,02%	(14 142)
Effet des différences permanentes			1 473
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(5 236)
Effet de l'imposition à taux réduit			344
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			993
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>37,51%</b>	<b>(16 568)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	972	(748)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>172 691</b>	<b>(46 047)</b>
Ecart de réévaluation de la période	172 711	(46 047)
Transferts en réserves	(20)	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(5 518)</b>	<b>2 214</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>168 145</b>	<b>(44 581)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>168 145</b>	<b>(44 581)</b>
Dont part du Groupe	168 145	(44 581)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net dont part Groupe	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 624)	2 228	(6 396)	972	(251)	721	721	721	(7 652)	1 977	(5 675)	(5 675)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	151 713	(5 057)	146 656	172 691	(5 267)	167 424	167 424	167 424	324 404	(10 324)	314 080	314 080
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	143 089	(2 829)	140 260	173 663	(5 518)	168 145	168 145	168 145	316 752	(8 347)	308 405	308 405
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>143 089</b>	<b>(2 829)</b>	<b>140 260</b>	<b>173 663</b>	<b>(5 518)</b>	<b>168 145</b>	<b>168 145</b>	<b>168 145</b>	<b>316 752</b>	<b>(8 347)</b>	<b>308 405</b>	<b>308 405</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES</b>	<b>143 089</b>	<b>(2 829)</b>	<b>140 260</b>	<b>173 663</b>	<b>(5 518)</b>	<b>168 145</b>	<b>168 145</b>	<b>168 145</b>	<b>316 752</b>	<b>(8 347)</b>	<b>308 405</b>	<b>308 405</b>

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net dont d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(7 876)	2 035	(5 841)	(5 841)	(748)	193	(555)	(555)	(8 624)	2 228	(6 396)	(6 396)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	197 760	(7 078)	190 682	190 682	(46 047)	2 021	(44 026)	(44 026)	151 713	(5 057)	146 656	146 656
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	189 884	(5 043)	184 841	184 841	(46 795)	2 214	(44 581)	(44 581)	143 089	(2 829)	140 260	140 260
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>189 884</b>	<b>(5 043)</b>	<b>184 841</b>	<b>184 841</b>	<b>(46 795)</b>	<b>2 214</b>	<b>(44 581)</b>	<b>(44 581)</b>	<b>143 089</b>	<b>(2 829)</b>	<b>140 260</b>	<b>140 260</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>189 884</b>	<b>(5 043)</b>	<b>184 841</b>	<b>184 841</b>	<b>(46 795)</b>	<b>2 214</b>	<b>(44 581)</b>	<b>(44 581)</b>	<b>143 089</b>	<b>(2 829)</b>	<b>140 260</b>	<b>140 260</b>



## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

L'intégralité de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique : le secteur « Banque de proximité en France ».

Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographiques ne sont pas applicables.

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Non applicable à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

### 5.2 Information sectorielle par zone géographique

Non applicable à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	59 405	-	63 928	-
Banques centrales	5 509	-	3 311	-
Valeur au bilan	64 914	-	67 239	-

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 734	2 126
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	140 019	205 681
Instruments de capitaux propres	11 874	8 704
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	128 145	196 977
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>142 753</b>	<b>207 807</b>
Dont Titres prêtés	-	-

### **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>2 734</b>	<b>2 126</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 734</b>	<b>2 126</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est autorisée à redonner en garantie.

### **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	4 727	3 482
Titres de participation non consolidés	7 147	5 222
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 874</b>	<b>8 704</b>

### **Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de dettes</b>	<b>127 852</b>	<b>196 813</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 524	3 708
OPCVM	124 328	193 105
<b>Prêts et créances</b>	<b>293</b>	<b>164</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	293	164
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>128 145</b>	<b>196 977</b>

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de résultat sur option.

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 617	1 433
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 617</b>	<b>1 433</b>

### ***Passifs financiers détenus à des fins de transaction***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	1 617	1 433
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 617</b>	<b>1 433</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de résultat sur option.

## **6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

## **6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 072 606	333 200	(8 797)	864 846	163 544	(11 830)
<b>Total</b>	<b>1 072 606</b>	<b>333 200</b>	<b>(8 797)</b>	<b>864 846</b>	<b>163 544</b>	<b>(11 830)</b>

### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas d'instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

## ***Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	4 558	-	-	3 623	-	-
Titres de participation non consolidés	1 068 048	333 200	(8 797)	861 223	163 544	(11 830)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 072 606</b>	<b>333 200</b>	<b>(8 797)</b>	<b>864 846</b>	<b>163 544</b>	<b>(11 830)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		(10 324)	-		(5 057)	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>322 876</b>	<b>(8 797)</b>		<b>158 487</b>	<b>(11 830)</b>

### Instrument de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	82	20	-	80	-	-
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>82</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		(6)	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>14</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a procédé à la cession du titre RADIAN. Cette cession résulte de la décision du Groupe Crédit Agricole de démanteler ce véhicule de refinancement via une Transmission Universelle de Patrimoine avec cette filiale.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 699 972	1 780 717
Prêts et créances sur la clientèle (1)	8 863 411	8 309 226
Titres de dettes	205 264	227 116
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 768 647</b>	<b>10 317 059</b>

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à 186 278 milliers d'euros.

### ***Prêts et créances sur les établissements de crédit***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	15 171	12 472
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	8 927	5 937
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	140 810	-
Prêts subordonnés	200	479
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>156 181</b>	<b>12 951</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>156 181</b>	<b>12 951</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	1 622 189	664 261
Titres reçus en pension livrée	-	135 347
Comptes et avances à terme	921 602	968 158
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>2 543 791</b>	<b>1 767 766</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 699 972</b>	<b>1 780 717</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	3 019	4 577
Autres concours à la clientèle	8 962 915	8 400 204
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	655	510
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	23 957	32 855
Comptes ordinaires débiteurs	19 698	22 849
<b>Valeur brute</b>	<b>9 010 244</b>	<b>8 460 995</b>
Dépréciations	(146 833)	(151 769)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>8 863 411</b>	<b>8 309 226</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 863 411</b>	<b>8 309 226</b>

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	41 086	68 486
Obligations et autres titres à revenu fixe	164 235	158 674
<b>Total</b>	<b>205 321</b>	<b>227 160</b>
Dépréciations	(57)	(44)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>205 264</b>	<b>227 116</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés	
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)					
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	32 694	32 694	-	-	32 694	32 694	-	-	-	32 694	-	-	-	32 694	-	-
Titres de dettes	32 694	32 694	-	-	32 694	32 694	-	-	-	32 694	-	-	-	32 694	-	-
Prêts et créances	32 694	32 694	-	-	32 694	32 694	-	-	-	32 694	-	-	-	32 694	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	32 694	32 694	-	-	32 694	32 694	-	-	-	32 694	-	-	-	32 694	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	32 694	32 694	-	-	32 694	32 694	-	-	-	32 694	-	-	-	32 694	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral. [si concerné]

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord dormant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés			Passifs associés			Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés							
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable					dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)			
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	37 447	37 447	-	-	37 447	-	-	-	37 447	35 709	-	-	-	35 709	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	37 447	37 447	-	-	37 447	-	-	-	37 447	35 709	-	-	-	35 709	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	37 447	37 447	-	-	37 447	-	-	-	37 447	35 709	-	-	-	35 709	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	37 447	37 447	-	-	37 447	-	-	-	37 447	35 709	-	-	-	35 709	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral. [si concerné]

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord dormant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (FRS 7.42D. (d)).



## ***Titrisations***

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021***

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

### ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020***

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## **6.7 Expositions au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

31/12/2021  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	6 627	6 627	-	6 627
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	34 448	34 448	-	34 448
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	<b>41 075</b>	<b>41 075</b>	-	<b>41 075</b>

31/12/2020  (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	12 215	12 215	-	12 215
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	51 158	51 158	-	51 158
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	5 110	5 110	-	5 110
<b>Total</b>	-	-	-	<b>68 483</b>	<b>68 483</b>	-	<b>68 483</b>

### **Activité d'assurance**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas d'activité d'assurance.

### **6.8 Passifs financiers au coût amorti**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	5 784 270	4 996 673
Dettes envers la clientèle	4 815 840	4 334 550
Dettes représentées par un titre	545 350	473 544
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 145 460</b>	<b>9 804 767</b>

## Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	24 781	4 458
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	3 997	3 742
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	140 767	-
<b>Total</b>	<b>165 548</b>	<b>4 458</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	192	413
Titres donnés en pension livrée	-	135 102
Comptes et avances à terme	5 618 530	4 856 700
<b>Total</b>	<b>5 618 722</b>	<b>4 992 215</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 784 270</b>	<b>4 996 673</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	3 917 688	3 523 466
Comptes d'épargne à régime spécial	41 853	37 136
Autres dettes envers la clientèle	856 299	773 948
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 815 840</b>	<b>4 334 550</b>

## Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	511 901	437 829
Emprunts obligataires	33 449	35 715
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>545 350</b>	<b>473 544</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers  (en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	12 182	-	12 182	6 269	-	5 913
Prises en pension de titres (2)	140 810	-	140 810	140 767	-	43
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>152 992</b>	<b>-</b>	<b>152 992</b>	<b>147 036</b>	<b>-</b>	<b>5 956</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers  (en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	14 210	-	14 210	8 488	-	5 722
Prises en pension de titres (2)	135 347	-	135 347	135 102	245	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>149 557</b>	<b>-</b>	<b>149 557</b>	<b>143 590</b>	<b>245</b>	<b>5 722</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

## Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	29 702	-	29 702	6 269	23 440	(7)
Mises en pension de titres (2)	140 767	-	140 767	140 767	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>170 469</b>	<b>-</b>	<b>170 469</b>	<b>147 036</b>	<b>23 440</b>	<b>(7)</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés (1)	46 697	-	46 697	8 488	38 209	-
Mises en pension de titres (2)	135 102	-	135 102	135 102	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>181 799</b>	<b>-</b>	<b>181 799</b>	<b>143 590</b>	<b>38 209</b>	<b>-</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	1 871	1 737
Impôts différés	22 982	27 185
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>24 853</b>	<b>28 922</b>
Impôts courants	6	65
Impôts différés	2	-
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>8</b>	<b>65</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>34 416</b>	-	<b>33 531</b>	-
Charges à payer non déductibles	3 875	-	3 608	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	22 409	-	21 585	-
Autres différences temporaires	8 581	-	8 338	-
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(9 384)</b>	-	<b>(3 767)</b>	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(10 446)	-	(5 057)	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	940	-	1 290	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	-	-	-
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(2 050)</b>	<b>2</b>	<b>(2 579)</b>	-
<b>Total Impôts différés</b>	<b>22 982</b>	<b>2</b>	<b>27 185</b>	-

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

### ***Positions fiscales incertaines et contrôles fiscaux***

Nous n'avons pas de positions fiscales incertaines au 31/12/2021.

## **6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers**

### ***Comptes de régularisation et actifs divers***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>	<b>108 522</b>	<b>124 956</b>
Comptes de stocks et emplois divers	1 001	1 001
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	107 458	123 929
Comptes de règlements	63	26
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>56 266</b>	<b>45 212</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	14 532	17 526
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	7
Produits à recevoir	39 760	26 983
Charges constatées d'avance	845	311
Autres comptes de régularisation	1 126	385
<b>Valeur au bilan</b>	<b>164 788</b>	<b>170 168</b>

(1) Dont 1 437 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>101 431</b>	<b>73 447</b>
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	85 079	53 400
Versements restant à effectuer sur titres	13 864	16 542
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives	2 488	3 505
Autres	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>99 118</b>	<b>114 882</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	20 290	17 803
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	12	16
Produits constatés d'avance	41 819	44 018
Charges à payer	35 253	51 451
Autres comptes de régularisation	1 744	1 594
<b>Valeur au bilan</b>	<b>200 549</b>	<b>188 329</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

## 6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas d'intérêts dans des partenariats et des entreprises associées.

## 6.14 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	4 408	-	1 054	(1 024)	-	(450)	3 988
Amortissements et dépréciations	(718)	-	(124)	470	-	(115)	(487)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>3 690</b>	-	<b>930</b>	<b>(554)</b>	-	<b>(565)</b>	<b>3 501</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	2 909	-	1 130	(125)	-	494	4 408
Amortissements et dépréciations	(405)	-	(86)	42	-	(269)	(718)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 504</b>	-	<b>1 044</b>	<b>(83)</b>	-	<b>225</b>	<b>3 690</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple



## Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 3 757 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 3 806 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	3 757	3 806
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>3 757</b>	<b>3 806</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	144 571	-	9 681	(17 717)	-	450	136 985
Amortissements et dépréciations	(79 728)	-	(8 560)	11 696	-	115	(76 477)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>64 843</b>	<b>-</b>	<b>1 121</b>	<b>(6 021)</b>	<b>-</b>	<b>565</b>	<b>60 508</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	964	-	-	(132)	-	-	832
Amortissements et dépréciations	(958)	-	(6)	132	-	-	(832)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	138 353	-	42 314	(37 198)	-	1 102	144 571
Amortissements et dépréciations	(86 300)	-	(6 902)	13 604	-	(130)	(79 728)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>52 053</b>	<b>-</b>	<b>35 412</b>	<b>(23 594)</b>	<b>-</b>	<b>972</b>	<b>64 843</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	973	-	-	(10)	-	-	964
Amortissements et dépréciations	(962)	-	(6)	10	-	-	(958)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 5 096 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 3 496 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

## 6.16 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de participations pour lesquelles un écart d'acquisition est constaté dans son bilan, ni pour lesquels il existe des pertes de valeur.

## 6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas d'activités assurances.

## 6.18 Provisions

	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	11 876	-	-	195	-	(1 217)	-	-	10 854
Risques d'exécution des engagements par signature	9 601	-	-	26 201	(368)	(26 447)	-	-	8 986
Risques opérationnels (1)	796	-	-	1 107	(120)	(143)	-	-	1 640
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	4 723	-	-	1 630	(1 629)	(26)	-	189	4 886
Litiges divers	204	-	-	145	(170)	(12)	-	-	167
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 461	-	-	3 074	(718)	(325)	-	-	4 493
<b>TOTAL</b>	<b>29 661</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 352</b>	<b>(3 005)</b>	<b>(28 170)</b>	<b>-</b>	<b>189</b>	<b>31 026</b>

(1) Dont 817 milliers d'euros concernant le litige échange image chèque (voir note 2)

(2) Dont 3 394 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 794 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail. Impact estimé de la 1<sup>ère</sup> application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf : note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

Au 1er janvier 2020, l'impact sur les engagements sociaux (retraites) aurait été de -209 milliers d'euros.

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	10 581	-	1 771	-	(476)	-	-	11 876
Risques d'exécution des engagements par signature	8 934	-	22 505	(125)	(21 713)	-	-	9 601
Risques opérationnels	441	-	687	(44)	(288)	-	-	796
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 456	-	1 732	(1 618)	(1 609)	-	762	4 723
Litiges divers	316	-	626	(41)	(697)	-	-	204
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 564	-	999	(3 046)	(1 056)	-	-	2 461
<b>TOTAL</b>	<b>31 292</b>	<b>-</b>	<b>28 320</b>	<b>(4 874)</b>	<b>(25 839)</b>	<b>-</b>	<b>762</b>	<b>29 661</b>

(1) Dont 3 531 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 801 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

## Provision épargne-logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	200 629	173 437
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	728 485	726 506
Ancienneté de plus de 10 ans	304 758	307 217
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 233 872</b>	<b>1 207 160</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>134 503</b>	<b>129 839</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 368 375</b>	<b>1 336 999</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	305	424
Comptes épargne-logement	1 255	1 933
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 560</b>	<b>2 357</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	858	639
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 120	6 053
Ancienneté de plus de 10 ans	4 876	5 184
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>10 854</b>	<b>11 876</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	-	-
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>10 854</b>	<b>11 876</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	11 876	195	(1 217)	-	10 854
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 876</b>	<b>195</b>	<b>(1 217)</b>	-	<b>10 854</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## 6.19 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	57 511	55 819
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>57 511</b>	<b>55 819</b>

## 6.20 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2021	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>25 913 293</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 913 293</b>
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Sacam Mutualisation	15 704 193			15 704 193
<b>Parts sociales</b>	<b>139 395 092</b>	<b>12 848 863</b>	<b>9 195 093</b>	<b>143 048 862</b>
Dont part du public	139 394 911	12 848 863	9 195 093	143 048 681
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Sacam Mutualisation	1			1
Dont Autres				
<b>Total</b>	<b>165 308 385</b>	<b>12 848 863</b>	<b>9 195 093</b>	<b>168 962 155</b>

La valeur nominale des titres est de 1,53 euros (CCA et parts sociales de la Caisse Régionale) et de 1,52€ pour les parts sociales des Caisses Locales souscrites par le public. Le montant total du capital est de 257,82 milliers d'euros

### **Rémunération par titre de capital**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

### **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 22/03/2022 le paiement d'une rémunération accordée aux CCA et parts sociales de 0,28 euros par CCA et un intérêt de 2,23% par parts sociales sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2017	0,25	0,05
2018	0,26	0,04
2019	0,25	0,04
2020	0,20	0,04
Prévu 2021	0,28	0,03

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7 269 milliers d'euros en 2021.

## **Affectations du résultat et fixation du dividende 2021**

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement de la rémunération des CCA et parts sociales 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord du 22 Mars 2022.

Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2021

<b>2021 (en milliers d'euros)</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Résultat conservé</b>	<b>Résultat distribué</b>
<b>Résultat comptable après IS</b>	<b>58 255</b>		
<b>Report à Nouveau</b>	<b>223</b>		
<b>Total à affecter :</b>	<b>58 478</b>		
Affectation			
Réserves spéciales Loi Mécénat		20	
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 259
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation			4 397
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 859
Réserve légale		37 458	
Autres réserves		12 486	
<b>TOTAUX</b>	<b>58 478</b>	<b>49 964</b>	<b>8 515</b>

### **6.21 Participations ne donnant pas le contrôle**

#### **Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord ne détient pas de participation dans des filiales ou entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

## 6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	64 914	-	-	-	-	64 914
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21	1 930	2 248	1 769	136 785	142 753
Instruments dérivés de couverture	-	389	5 582	3 477	-	9 448
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	1 072 606	1 072 606
Actifs financiers au coût amorti	2 126 628	1 228 415	3 700 168	4 689 511	23 925	11 768 647
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					591	591
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>2 191 563</b>	<b>1 230 734</b>	<b>3 707 998</b>	<b>4 694 757</b>	<b>1 233 907</b>	<b>13 058 959</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	39	75	141	1 362	-	1 617
Instruments dérivés de couverture	180	307	2 184	25 414	-	28 085
Passifs financiers au coût amorti	4 889 063	1 674 787	3 078 053	1 503 547	10	11 145 460
Dettes subordonnées	294	440	-	56 839	(62)	57 511
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					18 011	18 011
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>4 889 576</b>	<b>1 675 609</b>	<b>3 080 378</b>	<b>1 587 162</b>	<b>17 959</b>	<b>11 250 684</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	67 239	-	-	-	-	67 239
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	78	2 042	2 106	1 303	202 278	207 807
Instruments dérivés de couverture	-	-	6 259	5 825	-	12 084
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	864 846	864 846
Actifs financiers au coût amorti	1 282 469	1 364 776	3 374 427	4 262 644	32 743	10 317 059
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					1 465	1 465
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 349 786</b>	<b>1 366 818</b>	<b>3 382 792</b>	<b>4 269 772</b>	<b>1 101 332</b>	<b>11 470 500</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	177	26	319	911	-	1 433
Instruments dérivés de couverture	227	797	5 400	38 840	-	45 264
Passifs financiers au coût amorti	4 600 008	1 392 669	2 240 251	1 571 829	10	9 804 767
Dettes subordonnées	293	434	-	55 154	(62)	55 819
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					24 519	24 519
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>4 600 705</b>	<b>1 393 926</b>	<b>2 245 970</b>	<b>1 666 734</b>	<b>24 467</b>	<b>9 931 802</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements (1)	(53 396)	(49 312)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(5 905)	(5 887)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 299)	(2 139)
Autres charges sociales	(19 756)	(18 643)
Intéressement et participation	(8 156)	(6 920)
Impôts et taxes sur rémunération	(8 125)	(8 005)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(97 637)</b>	<b>(90 906)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 433 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 504 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont médailles du travail pour -77 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre -56 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	1 281	1 251
Étranger	-	-
<b>Total</b>	<b>1 281</b>	<b>1 251</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.



## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>25 233</b>	-	<b>25 233</b>	<b>25 600</b>
<b>Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)</b>	(223)	-	(223)	-
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	2 202	-	2 202	1 527
Coût financier	90	-	90	244
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	(1 398)
Variations de périmètre	(47)	-	(47)	(131)
Prestations versées (obligatoire)	(1 462)	-	(1 462)	(1 384)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	31	-	31	(296)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(906)	-	(906)	1 071
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>24 918</b>	-	<b>24 918</b>	<b>25 233</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 223 milliers d'euros au 1er janvier 2021 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

Au 1er janvier 2020, l'impact sur les dettes actuarielles aurait été de 209 milliers d'euros.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 202	-	2 202	129
Charge/produit d'intérêt net	(355)	-	(355)	9
<b>Impact en compte de résultat à la clôture</b>	<b>1 847</b>	-	<b>1 847</b>	<b>138</b>

## Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écart actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b>	<b>8 626</b>	-	<b>8 626</b>	<b>7 878</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(98)	-	(98)	(27)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	31	-	31	(296)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(906)	-	(906)	1 071
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>Montant du stock d'écart actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture</b>	<b>7 653</b>	-	<b>7 653</b>	<b>748</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>21 307</b>	-	<b>21 307</b>	<b>20 941</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	80	-	80	235
Gains/(pertes) actuariels	98	-	98	27
Cotisations payées par l'employeur	2 029	-	2 029	1 599
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-	-	-	-
Variations de périmètre	(46)	-	(46)	(131)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 443)	-	(1 443)	(1 364)
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>22 025</b>	-	<b>22 025</b>	<b>21 307</b>

## Variation de juste valeur des droits à remboursement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture</b>	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	-
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime (1)	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
<b>Juste valeur des droits à remboursement à la clôture</b>	-	-	-	-

## Position nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>24 918</b>	-	<b>24 918</b>	<b>25 233</b>
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(22 025)	-	(22 025)	(21 307)
Autres (1)	1 199	-	1 199	-
<b>Position nette (passif) / actif à la clôture</b>	<b>(4 092)</b>	-	<b>(4 092)</b>	<b>(3 926)</b>

(1) « Suite à la régularisation de 1 564 milliers d'euros constatée au 1er janvier 2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 1 199 milliers d'euros au 31 décembre 2021, un étalement de 365 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021 »

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,86%	0,00%	0,36%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,28%	0,00%	0,90%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,67%	0,00%	3,50%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

### Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions (2)	12,10%	2 665	-	0,00%	-	-	12,10%	2 665	-
Obligations (2)	80,20%	17 664	-	0,00%	-	-	80,20%	17 664	-
Immobilier	0,00%	-	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Autres actifs (3)	7,70%	1 696	-	0,00%	-	-	7,70%	1 696	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,73 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,74%.

## 7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 4 886 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021.

## 7.6 Paiements à base d'actions

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de plan de Stock-Options ou d'accord dont le paiement serait fondé sur des actions.

## 7.7 Rémunérations de dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs du Conseil de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 4 110 milliers d'euros dont 2 163 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi.

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	58 013	61 277
Droits d'utilisation des contrats de location	2 495	3 566
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>60 508</b>	<b>64 843</b>

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est preneur de nombreux actifs dont des bureaux et des agences.

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2021
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	5 661	-	-	(921)	-	-	4 740
Amortissements et dépréciations	(2 095)	-	(710)	560	-	-	(2 245)
<b>Total Immobilier</b>	<b>3 566</b>	-	<b>(710)</b>	<b>(361)</b>	-	-	<b>2 495</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
<b>Total Mobilier</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>3 566</b>	-	<b>(710)</b>	<b>(361)</b>	-	-	<b>2 495</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	5 951	-	29	(1 915)	-	1 596	5 661
Amortissements et dépréciations	(2 737)	-	(869)	1 910	-	(399)	(2 095)
<b>Total Immobilier</b>	<b>3 214</b>	<b>-</b>	<b>(840)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>1 197</b>	<b>3 566</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
<b>Total Mobilier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>3 214</b>	<b>-</b>	<b>(840)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>1 197</b>	<b>3 566</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 5 093 milliers d'euros au 31/12/2019

### Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>636</b>	<b>1 678</b>	<b>174</b>	<b>2 488</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>779</b>	<b>2 282</b>	<b>444</b>	<b>3 505</b>

### Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(20)	(34)
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(20)</b>	<b>(34)</b>
Charges relatives aux contrats de location court terme	(1 567)	(1 085)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	-	-
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	-	-
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	2	-
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 565)</b>	<b>(1 085)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(669)	(1 249)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(669)</b>	<b>(1 249)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(2 254)</b>	<b>(2 368)</b>

## Montants des flux de trésorerie de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(3 319)</b>	<b>(1 497)</b>

### 8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Les autres contrats de location sont classés en location simple.

#### Produits de contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Location-financement</b>	-	-
Profits ou pertes réalisés sur la vente	-	-
Produits financiers tirés des créances locatives	-	-
Produits des paiements de loyers variables	-	-
<b>Location simple</b>	<b>167</b>	<b>88</b>
Produits locatifs	167	88

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 138 548</b>	<b>1 138 193</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>870 470</b>	<b>806 053</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	870 470	806 053
Ouverture de crédits confirmés	475 942	441 943
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	9 021	5 941
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	466 921	436 002
Autres engagements en faveur de la clientèle	394 528	364 110
<b>Engagements de garantie</b>	<b>268 078</b>	<b>332 140</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 744	121 094
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	9 744	121 094
Engagements d'ordre de la clientèle	258 334	211 046
Cautions immobilières	7 462	6 423
Autres garanties d'ordre de la clientèle	250 872	204 623
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 337 842</b>	<b>4 884 062</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 339</b>	<b>13 533</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	11 339	13 533
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>5 326 503</b>	<b>4 870 529</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	407 715	339 589
Engagements reçus de la clientèle	4 918 788	4 530 940
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	277 662	342 772
Autres garanties reçues	4 641 126	4 188 168
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 111 403 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 166 643 milliers d'euros.



## ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 983 044	3 767 312
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	39 030
Autres dépôts de garantie	-	37 710
Titres et valeurs donnés en pension	140 767	135 102
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>4 123 811</b>	<b>3 979 154</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	181 160	184 814
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>181 160</b>	<b>184 814</b>

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Charente Périgord a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté 3 983 044 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 767 312 milliers d'euros en 2020. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté :

- 3 348 687 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 047 318 milliers d'euros en 2020 ;

- 127 577 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 141 591 milliers d'euros en 2020 ;

- 506 779 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 578 403 milliers d'euros en 2020.

## **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 140 453 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 40 351 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 45 604 milliers d'euros au 31 décembre 2020, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

## **10 Reclassements d'instruments financiers**

### **Principes retenus par le groupe Crédit Agricole**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

### **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 11 **Juste valeur des instruments financiers**

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

### *Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur*

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 563 383</b>	<b>11 627 663</b>	-	<b>2 713 777</b>	<b>8 913 886</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 699 972</b>	<b>2 699 971</b>	-	<b>2 699 971</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 631 116	1 631 116	-	1 631 116	-
Comptes et prêts à terme	927 846	927 846	-	927 846	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	140 810	140 809	-	140 809	-
Prêts subordonnés	200	200	-	200	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 863 411</b>	<b>8 927 692</b>	-	<b>13 806</b>	<b>8 913 886</b>
Créances commerciales	3 019	3 019	-	-	3 019
Autres concours à la clientèle	8 823 311	8 887 406	-	-	8 887 406
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	339	538	-	538	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	23 957	23 944	-	483	23 461
Comptes ordinaires débiteurs	12 785	12 785	-	12 785	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>205 264</b>	<b>203 674</b>	<b>202 268</b>	<b>364</b>	<b>1 042</b>
Effets publics et valeurs assimilées	41 075	39 442	39 442	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	164 189	164 232	162 826	364	1 042
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 768 647</b>	<b>11 831 337</b>	<b>202 268</b>	<b>2 714 141</b>	<b>8 914 928</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>10 089 943</b>	<b>10 139 949</b>	-	<b>1 832 650</b>	<b>8 307 299</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 780 717</b>	<b>1 784 580</b>	-	<b>1 784 580</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	670 198	670 198	-	670 198	-
Comptes et prêts à terme	974 693	974 693	-	974 693	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	135 347	139 210	-	139 210	-
Prêts subordonnés	479	479	-	479	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>8 309 226</b>	<b>8 355 369</b>	-	<b>48 070</b>	<b>8 307 299</b>
Créances commerciales	4 577	4 577	-	-	4 577
Autres concours à la clientèle	8 256 776	8 302 722	-	-	8 302 722
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	196	396	-	396	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	32 855	32 852	-	32 852	-
Comptes ordinaires débiteurs	14 822	14 822	-	14 822	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>227 116</b>	<b>232 313</b>	<b>229 687</b>	<b>2 626</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	68 482	68 897	68 897	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 634	163 416	160 790	2 626	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>10 317 059</b>	<b>10 372 262</b>	<b>229 687</b>	<b>1 835 276</b>	<b>8 307 299</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 784 270</b>	<b>5 781 678</b>	-	<b>5 781 678</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 189	3 994	-	3 994	-
Comptes et emprunts à terme	5 639 314	5 637 231	-	5 637 231	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	140 767	140 453	-	140 453	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 815 840</b>	<b>4 812 971</b>	-	<b>4 771 118</b>	<b>41 853</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 917 688	3 917 676	-	3 917 676	-
Comptes d'épargne à régime spécial	41 853	41 853	-	-	41 853
Autres dettes envers la clientèle	856 299	853 442	-	853 442	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>545 350</b>	<b>545 303</b>	<b>33 403</b>	<b>511 900</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>57 511</b>	<b>60 000</b>	-	<b>60 000</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 202 971</b>	<b>11 199 952</b>	<b>33 403</b>	<b>11 124 696</b>	<b>41 853</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 996 673</b>	<b>4 994 713</b>	-	<b>4 994 713</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 155	4 073	-	4 073	-
Comptes et emprunts à terme	4 857 416	4 855 538	-	4 855 538	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	135 102	135 102	-	135 102	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 334 550</b>	<b>4 334 390</b>	-	<b>4 297 254</b>	<b>37 136</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 523 466	3 528 459	-	3 528 459	-
Comptes d'épargne à régime spécial	37 136	37 136	-	-	37 136
Autres dettes envers la clientèle	773 948	768 795	-	768 795	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>473 544</b>	<b>472 640</b>	<b>35 323</b>	<b>437 317</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>55 819</b>	<b>60 000</b>	-	<b>60 000</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 860 586</b>	<b>9 861 743</b>	<b>35 323</b>	<b>9 789 284</b>	<b>37 136</b>

## 11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou *CVA*) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou *DVA* ou *risque de crédit propre*).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de

données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 734</b>	-	<b>2 734</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 734	-	2 734	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>140 019</b>	<b>74 492</b>	<b>34 250</b>	<b>31 277</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 874</b>	-	<b>11 874</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	4 727	-	4 727	-
Titres de participation non consolidés	7 147	-	7 147	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>128 145</b>	<b>74 492</b>	<b>22 376</b>	<b>31 277</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	293	-	-	293
Titres de dettes	127 852	74 492	22 376	30 984
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 524	-	1 713	1 811
OPCVM	124 328	74 492	20 663	29 173
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 072 606</b>	-	<b>1 054 512</b>	<b>18 094</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 072 606	-	1 054 512	18 094
Actions et autres titres à revenu variable	4 558	-	4 558	-
Titres de participation non consolidés	1 068 048	-	1 049 954	18 094
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-



Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 448</b>	-	<b>9 448</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 224 807</b>	<b>74 492</b>	<b>1 100 944</b>	<b>49 371</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		75 089
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	<b>75 089</b>

En 2021, une révision des niveaux des justes valeurs a été effectuée au regard de la norme IFRS13. Au sein du groupe Crédit Agricole SA le niveau de juste valeur par défaut pour les actifs non cotés étant le niveau 3, ont été transférés en 2021 les FPCI et les titres de participations non cotés.

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 126</b>	<b>79</b>	<b>2 047</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 126	79	2 047	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>205 681</b>	<b>144 709</b>	<b>59 151</b>	<b>1 821</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>8 704</b>	<b>-</b>	<b>8 704</b>	<b>-</b>
Actions et autres titres à revenu variable	3 482	-	3 482	-
Titres de participation non consolidés	5 222	-	5 222	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>196 977</b>	<b>144 709</b>	<b>50 447</b>	<b>1 821</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	164	-	164	-
Titres de dettes	196 813	144 709	50 283	1 821
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 708	-	1 887	1 821
OPCVM	193 105	144 709	48 396	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-

Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>864 846</b>	-	<b>864 846</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	864 846	-	864 846	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 623	-	3 623	-
Titres de participation non consolidés	861 223	-	861 223	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 084</b>	-	<b>12 084</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 084 737</b>	<b>144 788</b>	<b>938 128</b>	<b>1 821</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 617</b>	<b>10</b>	<b>1 607</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 617	10	1 607	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>28 085</b>	-	<b>28 085</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>29 702</b>	<b>10</b>	<b>29 692</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 433</b>	-	<b>1 433</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 433	-	1 433	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>45 264</b>	-	<b>45 264</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>46 697</b>	-	<b>46 697</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

### **Changements de modèles de valorisation**

En 2021, une révision des niveaux des justes valeurs a été effectuée au regard de la norme IFRS13. Au sein du groupe Crédit Agricole SA le niveau de juste valeur par défaut pour les actifs non cotés étant le niveau 3, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a transféré du Niveau 2 au Niveau 3 l'ensemble des FPCI et des titres de participations non cotés.

### **Instrument financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord valorise selon le modèle de niveau 3 les TSDI PREDICA, les FPCI, les certificats d'association du FGDR et les titres de participations non cotés.

**Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Solde de clôture (31/12/2020)	1 821	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	47 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	47 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (31/12/2021)	49 371	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
(en milliers d'euros)																			
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 821	-	1 821	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	(10)	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	(10)	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	293	-	-	-	-	29 173	29 173	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	293	-	-	-	-	29 173	29 173	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	-	293	-	-	-	1 811	29 173	30 984	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	18 094	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	18 094	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	-	18 094	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(7)
Comptabilisés en résultat	(7)
Comptabilisés en capitaux propres	-

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.

### ***Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3***

Le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrées non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation importante.

### **11.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de marge à l'origine.

## 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord, des 49 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées (liste ci-dessous), du FCT Crédit Agricole Habitat Compartiment CR et des deux filiales Charente Périgord Immobilier et Charente Périgord Expansion ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Caisse locale	Civilité	Prénom Président	Nom Président	Adresse	COMMUNE	Parts de C.R
AIGRE	Mr	Pascal	DENIS	AVENUE DU 8 MAI	AIGRE	1,49%
2 B	Mr	Michel	DUBOJSKI	40 BOULEVARD CHANZY	BARBEZIEUX ST HILAIRE	4,22%
BLANZAC	Mr	Stéphane	MOREAU	ROUTE DE CHALAIS	COTEAUX DU BLANZACAIS	1,54%
LACS	Mr	Sandrine	LESERVOISIER	ROUTE D ANGOULEME	CHABANAIS	2,57%
SUD CHARENTE	Mme	Brigitte	GUGLIELMINI	ROUTE DE BARBEZIEUX	CHALAIS	1,73%
COGNACAIS	Mme	Valérie	BODIN	61-65 AVENUE VICTOR HUGO	COGNAC	7,13%
CONFOLENS	Mr	Guy	DUDOUIT	15, AVENUE DE LA LIBERATION	CONFOLENS	2,44%
JARNAC	Mr	Olivier	PREVOTEAU	7 RUE DES MOINES	JARNAC	2,39%
LA ROCHEFOUCAULD	Mr	Olivier	COGULET	BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE	LA ROCHEFOUCAULD	1,73%
MANSLE	Mr	Francis	CHARRAUD	29 RUE GRANGE DU CHAPITRE	MANSLE	1,34%
MONTBRON	Mr	Pierre	AUPY	PLACE DE L HOTEL DE VILLE	MONTBRON	1,68%
MONTMOREAU	Mme	Nathalie	FAYOUX	ROUTE D ANGOULEME	MONTMOREAU ST CYBARD	1,26%
ROUILLAC	Mme	Chantal	GESTREAU	ROUTE DE JARNAC	ROUILLAC	1,99%
NORD CHARENTE	Mr	Bertrand	FRADIN	28 RUE DE L HOPITAL	RUFFEC	2,96%
ST-AMANT DE BOIXE	Mme	Corinne	BENCHEIKH-GUILLEMETEAU	PLACE DU DR FEUILLET	MONTIGNAC CHARENTE	1,17%
LAVALLETTE	Mr	Yannick	GLANGETAS	PLACE DES HALLES	VILLEBOIS LAVALLETTE	1,52%
ANGOUMOISINE	Mr	Christophe	LAZARD	27 RUE GOSCINNY	ANGOULEME	4,84%
VAL CHARENTE	Mr	Jean-Philippe	BRISSON	1 BOULEVARD GAMBETTA	CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	2,42%
ST-CLAUD CHASSENEUIL	Mr	Arnold	LOHUES	18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	1,54%
SOYAUX	Mme	Christine	GOULET	2 RUE DE L EPARGNE	SOYAUX	1,22%
LA COURONNE	Mr	Sonia	POUPEAU	32BIS RUE DE LA LIBERATION	LA COURONNE	1,00%
RUELLE	Mr	Alain	LAGARDE	RUE JOLIOT CURIE	MAGNAC SUR TOUVRE	1,81%
BERGERAC EN PERIGORD	Mr	Joël	LAJONIE	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	BERGERAC	7,13%
PERIGUEUX	Mr	Eric	VIGNE	17 BOULEVARD MONTAIGNE	PERIGUEUX	4,84%
RIBERAC	Mme	Annie	MAZIERE	5-7 PLACE NATIONALE	RIBERAC	1,46%
SARLAT	Mr	Florian	BOUCHERIE	39 AVENUE GAMBETTA	SARLAT LA CANEDA CEDEX	2,19%
BRANTOME	Mr	Laurent	TRELY	8 PLACE DU MARCHE	BRANTOME	1,07%
DAGLAN	Mr	Yannick	FRANCES	QUARTIER DU PONT	DAGLAN	1,01%
MONTIGNAC	Melle	Anne	ROGER	PLACE DU DOCTEUR RAFFARIN	MONTIGNAC	1,23%
VILLEFRANCHE-MONTPON	Mr	Thierry	FOURCAUD	PLACE CLEMENCEAU	MONTPON MENESTEROL	1,43%
MUSSIDAN-VILLAMBLARD	Mr	Yannick	DEVIER	17 RUE JEAN JAURES	MUSSIDAN	1,64%
DE LA TOUR AUX COUTEAUX	Mme	Brigitte	MOREAU COMBEAU	12 AVENUE JULES FERRY	NONTRON	1,69%
TERRASSON	Mr	Olivier	MARTY	PLACE VOLTAIRE	TERRASSON LAVILLEDIEU	2,33%
Ô PERIGORD	Mr	Jean-Yves	PORCHERIE	5 RUE JULES THEULIER	THIVIERS	2,64%
VERGT	Mr	Charlie	DENIS	GRAND RUE	VERGT	1,03%
EYMET	Mr	Lionel	SIMONET	44 BOULEVARD NATIONAL	EYMET	0,99%
CONFLUENT DORDOGNE VEZERE	Mr	Frédéric	DUPONT	PLACE LEOPOLD SALME	LE BUGUE	2,07%
ROUTES DE LA NOIX ET DE LA POMME	Mme	Valérie	JOFFRE	6 PLACE DU CHÂTEAU	EXCIDEUIL	2,50%
MAREUIL	Mr	Bruno	DAUPHIN	PLACE DU MARCHE	MAREUIL	0,87%
DEUX RIVES	Mme	Carole	BIARD	40 RUE GABRIEL PERI	LALINDE	1,70%
PERIGORD BLANC	Mr	Guy	DEBREGEAS	RUE VIVIANI	ST ASTIER	1,90%
VELINES	Mr	Bernard	TIRARD-BOIS	8 RUE E TRICOCHÉ	PORT STE FOY ET PONCHAPT	2,04%
SALIGNAC	Mme	Corinne	CHAUMEIL	PLACE DU CHAMP DE MARS	SALIGNAC EYVIGNES	0,91%
THENON	Mr	Patrick	ALEMPES	39 AVENUE DE LA LIBERATION	THENON	1,01%
TRELISSAC	Mme	Florence	TRONCHE	18 RUE DES SAUGES	TRELISSAC	1,05%
BASTIDES ET BESSEDE	Mr	Guillaume	CHATRAS	21 PLACE D ARMES	BELVES	1,73%
VERTEILLAC	Mr	Christophe	MEGE	PLACE DE LA MAIRIE	VERTEILLAC	0,92%
SIGOULES	Mr	Philippe	BEYLAT	AVENUE DE LA GARE	GARDONNE	1,63%
ST-AULAYE	Mr	Jacques	VILMIN	AVENUE DU PERIGORD	LA ROCHE CHALAIS	1,00%

### Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.



## **12.1 Information sur les filiales**

### ***12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées***

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord ne se trouve pas dans les cas où :

- elle ne contrôle pas une autre entité, même si elle en détient plus de la moitié des droits de vote ;
- elle contrôle une autre entité, même si elle en détient moins de la moitié des droits de vote.

Il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles limitant la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord.

### ***12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

### ***12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés***

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 211,76 millions d'euros aux FCT.

## 12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation (Siège social)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Caisse régionale	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 compartiment CR	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 compartiment CR	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 compartiment CR	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 compartiment CR	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
Charente Périgord Immobilier	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
Charente Périgord Expansion	Intégration globale		France	Contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 8 993 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 6 353 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### 13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
SCI PRODREOS	France	72,00%	58,20%	Caractère non significatif
CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD COGNAC PORTAGE	France	100,00%		Caractère non significatif
CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD ENERGIES VERTES	France	100,00%		Caractère non significatif
SCI CADUCIMMO (2)	France	49,06%	49,06%	Caractère non significatif
SCI LAGORA (2)	France	70,95%	62,00%	Caractère non significatif
CONCEPTION INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIES FUTURES (1)	France	22,03%	22,03%	Caractère non significatif
SEM 24 PERIGORD ENERGIES (1)	France	20,00%	20,00%	Caractère non significatif
BISCOTTERIE LA CHANTERACOISE (1)	France	22,50%		Caractère non significatif

(1) Titres de participation détenus par Charente Périgord Expansion

(2) Titres de participation détenus par Charente Périgord Immobilier

### 13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

La Caisse régionale ne détient pas de titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 %, présentant un caractère significatif et n'entrant pas dans le périmètre de consolidation.

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % sont non significatifs et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (1)	Résultat du dernier exercice (1)
		31/12/2021	31/12/2020		
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS RURALES PÉRIGOURDINES	France	17,62%	17,62%	NC	NC
SCI WAB	France	18,63%	18,75%	NC	NC
IMMOBILIERE CHARENTE (3)	France	18,70%	18,70%	NC	NC
SEMITOUR (2)	France	16,83%	16,83%	NC	NC
BFF Finance (2)	France	16,05%	16,05%	NC	NC
DIODE INVEST	France	12,52%	12,52%	NC	NC
ORECO (2)	France	11,09%	11,09%	NC	NC
INOVELEC INVESTISSEMENTS (2)	France	11,01%	11,01%	NC	NC
COULEURS D'AQUITAINE (2)	France	10,00%	10,00%	NC	NC

(1) Non communiqué

(2) Titres de participation détenus par Charente Périgord Expansion

(3) Titres de participation détenus par Charente Périgord Immobilier

## 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

## Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2021												
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement (1)			Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale		Valeur au bilan	Perte maximale		Valeur au bilan	Perte maximale		Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte de dette	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		Exposition nette	Exposition maximale au risque de perte de dette		Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte de dette	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	72 134	-	-	72 134	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	<b>72 134</b>	-	-	<b>72 134</b>	-	-	<b>72 134</b>	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements donnés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	-	-	-	-	-	<b>4 117 210</b>	-	-	<b>4 117 210</b>	-	-	<b>4 117 210</b>	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas géant et des entités de financement structurées dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.



### ***Exposition maximale au risque de perte***

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

### ***14 Événements postérieurs au 31 décembre 2021***

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**



**KPMG AUDIT FS I**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de € 200 000  
512 802 596 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.
Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut ( <i>Stage 3</i> ) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers.	Nous avons en particulier :
Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;</li><li>▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;</li></ul>

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à M€ 80,6.

- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## ■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (<i>Expected Credit Losses</i> ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (<i>Stage 1</i>) ; et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (<i>Stage 2</i>).</p> <p>Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (<i>Forward Looking</i>) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de votre caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.</p> <p>Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de M€ 72 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de :</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :</li> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;</li> <li>▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut <i>Loss Given Default</i> ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ;</li> <li>▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;</li> </ul>

- ▶ l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- ▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (*Stage 1* et *Stage 2*).
- ▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
- ▶ tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking*.
- ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord par votre assemblée générale du 29 mars 2005 pour le cabinet KPMG AUDIT FS I et du 30 mars 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG AUDIT FS I était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la trentième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 7 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I



Diego Dechelotte

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux









# 3. comptes individuels

## EXERCICE 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Charente-Périgord en date du 28 Janvier 2022 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale ordinaire en date du 22 Mars 2022

- Comptes annuels.....p.318
- Notes annexes aux comptes annuels .....p.322
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....p.386

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

### ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>291 370</b>	<b>177 980</b>
Caisse, banques centrales		64 913	67 239
Effets publics et valeurs assimilées	5	39 453	65 576
Créances sur les établissements de crédit	3	187 004	45 165
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>2 543 790</b>	<b>1 767 767</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>8 688 694</b>	<b>8 107 305</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>447 268</b>	<b>515 200</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	335 349	329 592
Actions et autres titres à revenu variable	5	111 919	185 608
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>865 828</b>	<b>839 214</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	778 468	754 272
Parts dans les entreprises liées	6-7	29 565	23 633
Immobilisations incorporelles	7	34	85
Immobilisations corporelles	7	57 761	61 224
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>	8		
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>180 409</b>	<b>184 759</b>
Autres actifs	9	120 943	136 699
Comptes de régularisation	9	59 466	48 060
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 017 359</b>	<b>11 592 225</b>

## PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>198 974</b>	<b>39 539</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	198 974	39 539
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>5 636 019</b>	<b>5 013 889</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>4 822 474</b>	<b>4 339 516</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>511 901</b>	<b>437 836</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>207 151</b>	<b>194 880</b>
Autres passifs	14	101 742	71 130
Comptes de régularisation	14	105 409	123 750
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>363 006</b>	<b>352 120</b>
Provisions	15-16-17	93 814	89 651
Dettes subordonnées	19	269 192	262 469
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>101 500</b>	<b>90 000</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>1 176 334</b>	<b>1 124 445</b>
Capital souscrit		96 110	96 110
Primes d'émission		124 274	124 274
Réserves		897 442	863 702
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		30	30
Report à nouveau		223	
Résultat de l'exercice		58 255	40 329
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 017 359</b>	<b>11 592 225</b>

## **HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 140 007</b>	<b>1 140 273</b>
Engagements de financement	28	870 470	806 054
Engagements de garantie	28	268 076	332 140
Engagements sur titres	28	1 461	2 079
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>2 755 293</b>	<b>2 514 946</b>
Engagements de financement	28	11 339	13 533
Engagements de garantie	28	2 742 493	2 499 334
Engagements sur titres	28	1 461	2 079

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 25 et 26.

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	34	185 025	181 282
Intérêts et charges assimilées	34	-58 321	-67 312
Revenus des titres à revenu variable	35	23 640	29 079
Commissions Produits	36	130 199	122 165
Commissions Charges	36	-27 467	-23 905
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		311	228
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	627	-2 126
Autres produits d'exploitation bancaire	38	4 639	6 006
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-2 435	-1 523
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>256 218</b>	<b>243 894</b>
Charges générales d'exploitation	39	-154 258	-150 840
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-7 743	-3 991
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>94 217</b>	<b>89 063</b>
Coût du risque	40	-4 888	-14 630
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>89 329</b>	<b>74 433</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	730	-5 864
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>90 059</b>	<b>68 569</b>
Résultat exceptionnel	42		
Impôts sur les bénéfices	43	-20 304	-18 895
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-11 500	-9 345
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>58 255</b>	<b>40 329</b>

## **Note 1**      **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1**      **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Charente-Périgord est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Charente-Périgord, 49 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Charente-Périgord est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Charente-Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Note 1.2**      **Relations internes au Crédit Agricole**

#### **❖ Mécanismes financiers internes**

L'appartenance du Crédit Agricole Charente-Périgord au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».



- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit Agricole Charente-Périgord se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Au 31/12/2021 le Groupe a souscrit pour 1,1 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

#### ❖ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au

réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

❖ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

## **Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021**

### ● **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à 186 278 milliers d'euros.

### **Risque de crédit**

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ● **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

### ● **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 817 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de Crédit Agricole Charente-Périgord au 31 décembre 2021.

#### **Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2021**

Aucun événement postérieur à la clôture n'est de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **Note 2**      **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de Crédit Agricole Charente-Périgord sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Charente-Périgord publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Charente-Périgord est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

<b>Règlements / Recommandations</b>	<b>Date de 1<sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du</b>
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

### **Note 2.1**      **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole Charente-Périgord constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature



prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole Charente-Périgord applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole Charente-Périgord doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;

- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un évènement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Charente-Périgord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Charente-Périgord par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Charente-Périgord le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

## Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

## **Note 2.2**     **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Charente-Périgord dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Charente-Périgord dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière

significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Charente-Périgord satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.



Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Charente-Périgord détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Charente-Périgord utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

Crédit Agricole Charente-Périgord enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

### **Note 2.3**     **Immobilisations**

Crédit Agricole Charente-Périgord applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Charente-Périgord, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Charente-Périgord sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Note 2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole Charente-Périgord applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **Note 2.6**     **Provisions**

Crédit Agricole Charente-Périgord applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole Charente-Périgord a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

## **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole Charente-Périgord constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole Charente-Périgord à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter Crédit Agricole Charente-Périgord au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Charente-Périgord à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Charente-Périgord intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### **Note 2.9 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise

concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Charente-Périgord a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

### **Note 2.10**    **Intégration des succursales à l'étranger**

Non concerné

### **Note 2.11**    **Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

### **Note 2.12**    **Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé avec les instances du personnel en date du 26 juin 2018. Il définit l'enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

### **Note 2.13**    **Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

#### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Crédit Agricole Charente-Périgord a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Charente-Périgord provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, Crédit Agricole Charente-Périgord applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 223 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres) : Il s'élève à 223 milliers d'euros en contrepartie de 223 milliers d'euros au titre des excédent d'actif de régime (Cf. Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers).

Crédit Agricole Charente-Périgord a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Charente-Périgord a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse Régionale Charente Périgord a externalisé une partie des engagements sociaux auprès de la compagnie d'assurance qui couvre le personnel, y compris les mandataires sociaux.

Afin d'assurer une couverture intégrale des engagements sociaux postérieurs à l'emploi, il a été constitué dans les comptes de la Caisse Régionale, une provision destinée à couvrir les charges relatives aux accords locaux de préretraite conclus en 1988 pour un montant de 371 milliers d'euros.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou



implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

**Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Non concerné

**Note 2.15 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Charente-Périgord.

**Note 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole Charente-Périgord a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole Charente-Périgord constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

### Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	6 557				6 557	1	6 558	3 492
à terme	73	217	1 160	37 935	39 385	51	39 436	41 194
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée		140 453			140 453	357	140 810	
Prêts subordonnés				200	200		200	479
<b>Total</b>	<b>6 630</b>	<b>140 670</b>	<b>1 160</b>	<b>38 135</b>	<b>186 595</b>	<b>409</b>	<b>187 004</b>	<b>45 165</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>187 004</b>	<b>45 165</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	1 622 189				1 622 189		1 622 189	664 262
Comptes et avances à terme	414	135 039	419 202	350 795	905 450	16 151	921 601	968 157
Titres reçus en pension livrée								135 348
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>1 622 603</b>	<b>135 039</b>	<b>419 202</b>	<b>350 795</b>	<b>2 527 639</b>	<b>16 151</b>	<b>2 543 790</b>	<b>1 767 767</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>2 543 790</b>	<b>1 767 767</b>
<b>TOTAL</b>							<b>2 730 794</b>	<b>1 812 932</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 200 milliers d'euros. Les créances sur les établissements de crédit ne sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à 186 278 milliers d'euros.

### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2021						31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Créances commerciales	3 019				3 019		4 577
Autres concours à la clientèle	469 921	941 431	3 149 640	4 162 274	8 723 266	22 848	8 167 974
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs	19 631				19 631	67	22 849
<b>Dépréciations</b>							-80 095
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>8 688 694</b>
							<b>8 107 305</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 354 milliers d'euros au 31/12/2021 et à 284 milliers d'euros au 31/12/2020.

Parmi les créances sur la clientèle 3 347 324 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 3 070 885 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 49 228 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 54 185 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

## Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

L'activité du Crédit Agricole Charente-Périgord en dehors de la France est non significative.

## Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Non concerné

## Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 303 632	41 187	19 828	-17 762	-9 465	3 998 877	49 459	27 451	-24 248	-13 615
Agriculteurs	1 145 772	31 531	17 218	-17 913	-11 167	1 090 421	28 987	17 019	-18 307	-11 670
Autres professionnels	1 063 530	34 212	22 834	-21 868	-16 585	1 022 021	32 179	20 599	-21 559	-14 528
Clientèle financière	302 819	2 639	1 026	-1 510	-306	250 429	1 750	1 127	-956	-819
Entreprises	1 537 731	31 305	19 209	-20 462	-14 290	1 385 355	32 101	23 927	-22 743	-18 075
Collectivités publiques	359 390	683	171	-447	-171	390 685	472		-191	
Autres agents économiques	55 957	191	191	-175	-175	57 612	107	103	-91	-87
<b>TOTAL</b>	<b>8 768 831</b>	<b>141 748</b>	<b>80 477</b>	<b>-80 137</b>	<b>-52 159</b>	<b>8 195 400</b>	<b>145 055</b>	<b>90 226</b>	<b>-88 095</b>	<b>-58 794</b>

**Note 5**      **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées (1) :				39 034	39 034	64 741
dont surcote restant à amortir				2 066	2 066	2 796
dont décote restant à amortir				-32	-32	-55
Créances rattachées				419	419	835
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>39 453</b>	<b>39 453</b>	<b>65 576</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (2):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		1 819		332 740	334 559	328 551
dont surcote restant à amortir				2 495	2 495	3 291
dont décote restant à amortir				-595	-595	-426
Créances rattachées		2		797	799	1 053
Dépréciations		-9			-9	-12
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>1 812</b>		<b>333 537</b>	<b>335 349</b>	<b>329 592</b>
Actions et autres titres à revenu variable		112 545	303		112 848	186 649
Créances rattachées						
Dépréciations		-929			-929	-1 041
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>111 616</b>	<b>303</b>		<b>111 919</b>	<b>185 608</b>
<b>TOTAL</b>		<b>113 428</b>	<b>303</b>	<b>372 990</b>	<b>486 721</b>	<b>580 776</b>
Valeurs estimatives		123 158	634	376 026	499 818	594 775

(1) Crédit Agricole Charente-Périgord détient des titres de dettes souveraines de la France et de l'Autriche. Pour la France, la valeur nette au bilan est de 33 010 milliers d'euros. Pour l'Autriche, la valeur nette au bilan est de 6 024 milliers d'euros.

(2) dont 31 918 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 33 918 milliers d'euros au 31 décembre 2020

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale Charente-Périgord n'a pas effectué de transfert de portefeuille sur l'exercice 2021.

Le montant des cessions de titres d'investissement

La Caisse régionale Charente-Périgord n'a pas effectué de cessions de titres d'investissement avant l'échéance sur l'exercice 2021.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 9 732 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 5 521 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 331 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 420 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 4 804 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 10 181 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -552 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -235 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés concernant les obligations et les autres titres à revenu fixe s'élève à 140 453 milliers d'euros.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	19 441	23 562
Clientèle financière	291 581	365 399
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	136 385	126 239
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>447 407</b>	<b>515 200</b>
Créances rattachées	799	1 053
Dépréciations	-938	-1 053
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>447 268</b>	<b>515 200</b>

## Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	334 559	39 034	112 848	486 441	328 551	64 741	186 649	579 941
dont titres cotés	162 401	39 034		201 435	156 450	64 741		221 191
dont titres non cotés (1)	172 158		112 848	285 006	172 101		186 649	358 750
Créances rattachées	799	419		1 218	1 053	835		1 888
Dépréciations	-9		-929	-938	-12		-1 041	-1 053
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>335 349</b>	<b>39 453</b>	<b>111 919</b>	<b>486 721</b>	<b>329 592</b>	<b>65 576</b>	<b>185 608</b>	<b>580 776</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 109 629 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 69 611 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 2 290 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 2 290 milliers d'euros

Les OPCVM figurent à l'actif du bilan pour 111 919 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 12 982 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires	72 753	74 955
OPCVM actions		
OPCVM autres	39 166	47 027
<b>TOTAL</b>	<b>111 919</b>	<b>121 982</b>

**Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 009	6 333	69 693	251 524	334 559	799	335 358	329 604
Dépréciations							-9	-12
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>7 009</b>	<b>6 333</b>	<b>69 693</b>	<b>251 524</b>	<b>334 559</b>	<b>799</b>	<b>335 349</b>	<b>329 592</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		11 025	21 985	6 024	39 034	419	39 453	65 576
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>11 025</b>	<b>21 985</b>	<b>6 024</b>	<b>39 034</b>	<b>419</b>	<b>39 453</b>	<b>65 576</b>

**Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique**

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	288 551		295 512	
Autres pays de l'U.E.	51 554		72 373	
Autres pays d'Europe	10 211		2 009	
Amérique du Nord	23 277		23 398	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>373 593</b>		<b>393 292</b>	
Créances rattachées	1 218		1 888	
Dépréciations	-9		-12	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>374 802</b>		<b>395 168</b>	



## Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2020.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
- SAS Charente Périgord Expansion (1)	EUR	16 140	-666	100,00	16 140	15 646			444	-172	
- SAS Charente Périgord Immobilier (1)	EUR	11 519	736	100,00	11 819	11 819			710	244	
- SAS Charente Périgord Cognac Portage	EUR	2 000	0	100,00	2 000	2 000			0	0	
Autres titres de participations [détail]											
- SAS La Boétie	EUR	2 928 713	18 151 632	2,10	433 121	433 121	15 167		1 112 639	-3 980	18 445
- SAS SACAM Mutualisation	EUR	18 556 677	10 065	1,43	266 154	266 154			274 090	271 332	3 242
- SAS SACAM International	EUR	522 023	-38 777	2,21	19 931	10 457			152	-102 179	
- SAS SACAM Développement	EUR	725 471	69 308	2,22	16 251	16 251	7 601		72 678	61 185	446
- SA Grand Sud Ouest Capital	EUR	45 737	47 761	7,96	5 567	5 567			2 398	4 092	309
- SAS SACAM Avenir	EUR	277 623	-111 362	1,58	5 945	4 373			0	-111 130	
- SAS SACAM Immobilier	EUR	173 273	14 605	1,76	3 138	3 138			5 350	5 309	95
- SAS Delta	EUR	79 550	-1 731	1,76	1 397	1 397			0	-28	
- SAS SACAM Participations	EUR	62 558	23 542	1,82	1 320	1 320			3 709	2 384	
- SAS CZMS	EUR	53 053	12 198	1,79	1 148	1 148			300	251	40
- SAS CAPS (EX : CTCAM)	EUR	511	40 741	1,28	788	788			9 940	964	7
- SAS SACAM Fireca	EUR	55 594	-4 958	1,53	1 381	772			0	-2 110	
- SA Crédit Agricole Payment Services	EUR	49 027	27 719	1,11	542	542			342 840	6 078	
- SAS SACAM Assurance Caution	EUR	13 713	23 135	1,40	443	443			1 936	1 893	25
- SCI CAM	EUR	14 563	28 851	2,12	307	307			3 503	854	
- SNC CA Titres	EUR	15 245	44 145	0,98	273	273			152 880	672	
- Edokial	EUR	661	10 862	0,86	773	773			42 057	969	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité</b>											
Parts dans les entreprises liées dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
Autres titres de participation (ensemble)	EUR				100	100					62
<b>TOTAL</b>					<b>790 319</b>	<b>777 909</b>	<b>23 206</b>				<b>22 671</b>

1) Données de 2021

## Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	30 060	29 628	23 960	23 633
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-495		-327	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>29 565</b>	<b>29 628</b>	<b>23 633</b>	<b>23 633</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	760 259	1 096 908	728 887	1 045 477
Titres cotés				
Avances consolidables	23 206	23 206	31 986	31 986
Créances rattachées	112	112	107	107
Dépréciations	-11 915		-11 830	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>771 662</b>	<b>1 120 226</b>	<b>749 150</b>	<b>1 077 570</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	6 809	6 875	5 193	5 147
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-3		-71	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>6 806</b>	<b>6 875</b>	<b>5 122</b>	<b>5 147</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>778 468</b>	<b>1 127 101</b>	<b>754 272</b>	<b>1 082 717</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>808 033</b>	<b>1 156 729</b>	<b>777 905</b>	<b>1 106 350</b>

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	797 128		758 040	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>797 128</b>		<b>758 040</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2021
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	23 960	6 100			30 060
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-327	-168			-495
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>23 633</b>	<b>5 932</b>			<b>29 565</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	728 887	31 434	-62		760 259
Avances consolidables	31 986	18 753	-27 533		23 206
Créances rattachées	107	348	-343		112
Dépréciations	-11 830	-85			-11 915
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>749 150</b>	<b>50 450</b>	<b>-27 938</b>		<b>771 662</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	5 193	1 624	-8		6 809
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-71		68		-3
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>5 122</b>	<b>1 624</b>	<b>60</b>		<b>6 806</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>754 272</b>	<b>52 074</b>	<b>-27 878</b>		<b>778 468</b>
<b>TOTAL</b>	<b>777 905</b>	<b>58 006</b>	<b>-27 878</b>		<b>808 033</b>

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	139 424	10 385	-17 582		132 227
Amortissements et dépréciations	-78 200	-7 898	11 632		-74 466
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>61 224</b>	<b>2 487</b>	<b>-5 950</b>		<b>57 761</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	1 473		-338		1 135
Amortissements et dépréciations	-1 388	-41	328		-1 101
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>85</b>	<b>-41</b>	<b>-10</b>		<b>34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 309</b>	<b>2 446</b>	<b>-5 960</b>		<b>57 795</b>

## Note 8      ACTIONS PROPRES

Non concerné

## Note 9      COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	2	6
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	120 878	136 666
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	63	27
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>120 943</b>	<b>136 699</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	14 532	17 526
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	23	12
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 015	362
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 457	1 860
Autres produits à recevoir	40 312	27 909
Charges à répartir		7
Autres comptes de régularisation	1 127	384
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>59 466</b>	<b>48 060</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180 409</b>	<b>184 759</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 437 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole Charente Périgord et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 223 milliers d'euros.

## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	88 095	20 079	-26 988	-1 049		80 137
Sur opérations sur titres	1 053	422	-537			938
Sur valeurs immobilisées	12 682	293	-264			12 711
Sur autres actifs	108	5				113
<b>TOTAL</b>	<b>101 938</b>	<b>20 799</b>	<b>-27 789</b>	<b>-1 049</b>		<b>93 899</b>

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	4 255				4 255	3	4 258	3 979
à terme	200		15 000	38 441	53 641	308	53 949	35 560
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée		140 453			140 453	314	140 767	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 455</b>	<b>140 453</b>	<b>15 000</b>	<b>38 441</b>	<b>198 349</b>	<b>625</b>	<b>198 974</b>	<b>39 539</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	5 654				5 654	192	5 846	6 453
Comptes et avances à terme	561 688	1 065 260	2 626 341	1 375 104	5 628 393	1 780	5 630 173	4 872 334
Titres donnés en pension livrée								135 102
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>567 342</b>	<b>1 065 260</b>	<b>2 626 341</b>	<b>1 375 104</b>	<b>5 634 047</b>	<b>1 972</b>	<b>5 636 019</b>	<b>5 013 889</b>
<b>TOTAL</b>	<b>571 797</b>	<b>1 205 713</b>	<b>2 641 341</b>	<b>1 413 545</b>	<b>5 832 396</b>	<b>2 597</b>	<b>5 834 993</b>	<b>5 053 428</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale [Cf. Cadre Juridique et Financier].

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 924 208				3 924 208	12	3 924 220	3 528 334
Comptes d'épargne à régime spécial (1) :	41 853				41 853		41 853	37 136
à vue	41 853				41 853		41 853	37 136
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	218 982	112 460	436 113	85 986	853 541	2 860	856 401	774 046
à vue	5 441				5 441		5 441	9 739
à terme	213 541	112 460	436 113	85 986	848 100	2 860	850 960	764 307
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 185 043</b>	<b>112 460</b>	<b>436 113</b>	<b>85 986</b>	<b>4 819 602</b>	<b>2 872</b>	<b>4 822 474</b>	<b>4 339 516</b>

## Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

Non concerné

## Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	2 028 553	1 846 908
Agriculteurs	503 623	464 305
Autres professionnels	333 082	296 813
Clientèle financière	481 228	108 025
Entreprises	1 292 061	1 438 190
Collectivités publiques	25 280	28 051
Autres agents économiques	155 775	152 036
<b>Total en principal</b>	<b>4 819 602</b>	<b>4 334 328</b>
Dettes rattachées	2 872	5 188
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 822 474</b>	<b>4 339 516</b>

## Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	155 000	356 300	600		511 900	1	511 901	437 836
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>155 000</b>	<b>356 300</b>	<b>600</b>		<b>511 900</b>	<b>1</b>	<b>511 901</b>	<b>437 836</b>

(1) dont 0 milliers d'euros émis à l'étranger.

### Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Non concerné

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés (2)		
Instruments conditionnels vendus	12	9
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	88 353	55 512
Versements restant à effectuer sur titres	13 377	15 609
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>101 742</b>	<b>71 130</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	20 290	17 802
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	25	16
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	2 730	3 864
Produits constatés d'avance	44 003	47 047
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 230	1 795
Autres charges à payer	35 754	51 827
Autres comptes de régularisation	1 377	1 399
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>105 409</b>	<b>123 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>207 151</b>	<b>194 880</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.



## Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	392	1 793	-1 587			598
Provisions pour autres engagements sociaux	799	62	-42	-26		793
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	9 600	26 202	-368	-26 448		8 986
Provisions pour litiges fiscaux (1)	235	4	-229			10
Provisions pour autres litiges	35			-13		22
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	63 183	194 389		-191 322		66 250
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (3)	796	1 107	-120	-143		1 640
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	11 876	195		-1 217		10 854
Autres provisions (5)	2 735	3 211	-718	-567		4 661
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>89 651</b>	<b>226 963</b>	<b>-3 064</b>	<b>-219 736</b>		<b>93 814</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la norme IFRS 9 est appliquée pour la détermination des provisions non affectées et se substitue aux provisions collectives et filières. Les provisions sur créances saines, dégradées, ou non, présentent un encours de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les provisions sectorielles (Bergerac, Cognac, Bovin viande et lait, bâtiment, CRH, Forbone, pharmacie et commerce de détail) ont fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année pour atteindre un encours de 47,8 millions d'euros contre 42,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après.

(5) Dont la provision liée à l'étalement des intérêts sur les DAT à taux progressif pour 1 444 milliers d'euros contre 1 502 milliers d'euros au 31 décembre 2020, ainsi que la provision sur les immeubles pour 1 289 milliers d'euros contre 628 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	200 629	173 437
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	728 485	726 506
Ancienneté de plus de 10 ans	304 758	307 217
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 233 872</b>	<b>1 207 160</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>134 503</b>	<b>129 839</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 368 375</b>	<b>1 336 999</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	305	424
Comptes épargne-logement	1 255	1 933
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 560</b>	<b>2 357</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	858	639
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 120	6 053
Ancienneté de plus de 10 ans	4 875	5 184
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>10 853</b>	<b>11 876</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10 853</b>	<b>11 876</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	11 876	195	-1 217	10 854
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>11 876</b>	<b>195</b>	<b>-1 217</b>	<b>10 854</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

### Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>	24 843	25 189
Coût des services rendus sur l'exercice	2 202	1 527
Coût financier	90	244
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-1 398
Variation de périmètre	-46	-131
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 443	-1 364
(Gains) / pertes actuariels	-875	775
Autres mouvements (1)	-223	
<b>DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE</b>	<b>24 547</b>	<b>24 842</b>

(1) La modification de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par le Crédit Agricole Charente-Périgord et a pour conséquence de réduire de 223 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021, faisant ressortir une position active de 223 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 223 milliers d'euros.

Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau des engagements sociaux aurait été estimé à 24 966 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 25 189 milliers d'euros présenté dans le tableau ci-dessus.

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	2 202	1 527
Coût financier	90	244
Rendement attendu des actifs	-80	-235
Coût des services passés	0	-1 398
(Gains) / pertes actuariels net	383	368
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-365	1 182
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 230</b>	<b>1 688</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture</b>	21 309	20 941
Rendement attendu des actifs	80	235
Gains / (pertes) actuariels	98	27
Cotisations payées par l'employeur	2 122	1 599
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-46	-131
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1443	-1364
Autres mouvements		
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE</b>	<b>22 120</b>	<b>21 307</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale a souscrit, en couverture de ses engagements, des polices d'assurance auprès de la compagnie d'assurance PREDICA.

### Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	-24 547	-24 843
Impact de la limitation d'actifs	-1 199	-1 564
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler à la clôture	3 638	4 994
Juste valeur des actifs fin de période	22 026	21 309
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLOTURE</b>	<b>-82</b>	<b>-104</b>

### Rendement des actifs des régimes

Crédit Agricole Charente-Périgord utilise un taux d'actualisation de 0,86% pour le calcul du rendement annualisé des actifs.

### Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,63 % ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,74 %.

## Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux		
- FRBG risque de crédit	71 500	60 000
- FRBG autre	30 000	30 000
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>101 500</b>	<b>90 000</b>

## Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>				60 000	60 000	734	60 734	60 727
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Placement des fonds propres des Caisses Locales</b>			169 200	38 896	208 096	362	208 458	201 742
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>								
<b>VALEUR AU BILAN</b>			<b>169 200</b>	<b>98 896</b>	<b>268 096</b>	<b>1 096</b>	<b>269 192</b>	<b>262 469</b>

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 260 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 3 235 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31/12/2019</b>	96 110	598 085		346 233		30	51 723	1 092 181
Dividendes versés au titre de N-2							-8 065	-8 065
Variation de capital(5)								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		32 738		10 920			-43 658	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							40 329	40 329
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2020</b>	96 110	630 823		357 153		30	40 329	1 124 445
Dividendes versés au titre de N-1							-6 589	-6 589
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		25 290		8 673			-33 740	
Report à nouveau (1)								223
Résultat de l'exercice N							58 255	58 255
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2021</b>	96 110	656 113		365 826		30	58 255	1 176 334

Le capital social est composé de :

- 36 903 479 parts sociales de 1,53 euros dont 36 903 298 titres détenus par les Caisses Locales, 180 titres détenus par les administrateurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et un titre détenu par Sacam Mutualisation. Le tout représente un nominal de 56 462 milliers d'euros.
- 6 172 800 CCA souscrits par le public en 2004 et représentant un nominal de 9 444 milliers d'euros.
- 4 036 300 CCA souscrits par le public en juin 2007 représentant un nominal de 6 175 milliers d'euros.
- 15 704 193 CCA souscrits par Sacam Mutualisation en 2016 et représentant un nominal de 24 027 milliers d'euros.

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 124 274 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 305 milliers d'euros de primes de fusion.

(1) Dont 223 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

## Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	1 176 334	1 124 445
Fonds pour risques bancaires généraux	101 500	90 000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 277 834</b>	<b>1 214 445</b>

Par ailleurs, les dettes subordonnées et titres participatifs s'élèvent à 269 192 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 262 469 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
<b>Créances</b>	<b>23 206</b>	<b>31 986</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	23 206	31 986
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>2 852</b>	<b>960</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	2 852	960
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Non concerné

## Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 002 846	12 897 243	11 605 667	11 451 714
Autres devises de l'Union Europ.			1 196	1 196
Franc Suisse	196	196	267	267
Dollar	4 935	4 935	5 113	5 113
Yen				
Autres devises (1)	3 010	3 010	1 563	1 563
<b>Valeur brute</b>	<b>13 010 988</b>	<b>12 905 384</b>	<b>11 613 806</b>	<b>11 459 853</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	100 272	111 975	80 358	132 372
Dépréciations	-93 901		-101 939	
<b>TOTAL</b>	<b>13 017 359</b>	<b>13 017 359</b>	<b>11 592 225</b>	<b>11 592 225</b>

(1) Dont 2 059 milliers d'euros réalisés en Livre Sterling –GBP en 2021

## Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
- Devises				
- Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>5 944</b>	<b>5 937</b>	<b>3 550</b>	<b>3 545</b>
- Devises	2 988	2 988	1 744	1 744
- Euros	2 956	2 949	1 806	1 801
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>5 944</b>	<b>5 937</b>	<b>3 550</b>	<b>3 545</b>



## Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>515 765</b>	<b>53 818</b>	<b>569 583</b>	<b>518 552</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>515 765</b>	<b>53 818</b>	<b>569 583</b>	<b>518 552</b>
Swaps de taux d'intérêt	515 765	53 314	569 079	518 552
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		504	504	
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>55 344</b>	<b>55 344</b>	<b>24 318</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>55 344</b>	<b>55 344</b>	<b>24 318</b>
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		9 413	9 413	2 070
Vendus		9 413	9 413	2 070
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		18 259	18 259	10 089
Vendus		18 259	18 259	10 089
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>515 765</b>	<b>109 162</b>	<b>624 927</b>	<b>542 870</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	5 984	30 534		5 984	30 534				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	91 013	177 767	300 299	91 013	177 767	300 299			
Caps, Floors, Collars	3 526		15 300	3 526		15 300			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	504			504					
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>101 027</b>	<b>208 301</b>	<b>315 599</b>	<b>101 027</b>	<b>208 301</b>	<b>315 599</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	11 703	177		11 703	177				
<b>Sous total</b>	<b>11 703</b>	<b>177</b>		<b>11 703</b>	<b>177</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>112 730</b>	<b>208 478</b>	<b>315 599</b>	<b>112 730</b>	<b>208 478</b>	<b>315 599</b>			

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 733	18 445		1 733	18 445				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	53 364	202 517	262 671	53 364	202 517	262 671			
Caps, Floors, Collars		4 140			4 140				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>55 097</b>	<b>225 102</b>	<b>262 671</b>	<b>55 097</b>	<b>225 102</b>	<b>262 671</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	7 095			7 095					
<b>Sous total</b>	<b>7 095</b>			<b>7 095</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>62 192</b>	<b>225 102</b>	<b>262 671</b>	<b>62 192</b>	<b>225 102</b>	<b>262 671</b>			

## Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
Futures						
Options de change		8	36 518		99	20 178
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	11 108	29 616	569 079	13 643	45 248	518 552
Caps, Floors, Collars			18 826			4 140
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices	504		504			
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>11 612</b>	<b>29 624</b>	<b>624 927</b>	<b>13 643</b>	<b>45 347</b>	<b>542 870</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme		3	11 880		26	7 095
<b>Sous total</b>		<b>3</b>	<b>11 880</b>		<b>26</b>	<b>7 095</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 612</b>	<b>29 627</b>	<b>636 807</b>	<b>13 643</b>	<b>45 373</b>	<b>549 965</b>

## Note 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	53 314	194 098	321 667	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

## Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	34 051	635	34 686	52 040	563	52 603
Risques sur les autres contreparties	497	200	698	680	96	776
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>34 548</b>	<b>835</b>	<b>35 383</b>	<b>52 721</b>	<b>658</b>	<b>53 379</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	34 548	835	35 383	52 721	658	53 379
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>34 548</b>	<b>835</b>	<b>35 383</b>	<b>52 721</b>	<b>658</b>	<b>53 379</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	6 167	330	6 497	8 150	198	8 347
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>28 381</b>	<b>505</b>	<b>28 886</b>	<b>44 571</b>	<b>461</b>	<b>45 032</b>

\*calculé selon les normes prudentielles CRR2 / CRD5

**Note 28**      **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>870 470</b>	<b>806 054</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	870 470	806 054
Ouverture de crédits confirmés	475 942	441 943
Ouverture de crédits documentaires	9 021	5 941
Autres ouvertures de crédits confirmés	466 921	436 002
Autres engagements en faveur de la clientèle	394 528	364 111
<b>Engagements de garantie</b>	<b>268 076</b>	<b>332 140</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	9 744	121 094
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	9 744	121 094
Engagements d'ordre de la clientèle	258 332	211 046
Cautions immobilières	7 462	6 423
Autres garanties d'ordre de la clientèle	250 870	204 623
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 461</b>	<b>2 079</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	1 461	2 079

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 339</b>	<b>13 533</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	11 339	13 533
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 742 493</b>	<b>2 499 334</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	401 476	333 280
Engagements reçus de la clientèle	2 341 017	2 166 054
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	277 662	342 772
Autres garanties reçues	2 063 355	1 823 282
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 461</b>	<b>2 079</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 461	2 079

Engagements donnés – Engagements de garantie – Engagements d'ordre d'établissement de crédit – Autres garanties :

(1) dont 111 403 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance en 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole Charente-Périgord a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). AU 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 186 278 milliers d'euros.

## **Note 29**     **ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2021, Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté 3 983 044 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 767 312 milliers d'euros en 2020. Crédit Agricole Charente-Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté :

- 3 348 687 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 047 318 milliers d'euros en 2020 ;
- 127 577 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 141 591 milliers d'euros en 2020 ;
- 506 779 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 578 403 milliers d'euros en 2020.

## **Note 30**     **ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 882 737 milliers d'euros.

## **Note 31**     **ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Non concerné

## **Note 32**    OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

### **Note 32.1**    Désendettement de fait

Non concerné

### **Note 32.2**    Titrisation

Non concerné

## **Note 33**    COMPENSATION DES EMPRUNTS DE TITRES ET DE L'EPARGNE CENTRALISEE

### **Note 33.1**    Emprunts de titres

Non concerné

### **Note 33.2**    Epargne centralisée

Non concerné

## Note 34 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 975	2 181
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 864	16 427
Sur opérations avec la clientèle	152 498	150 050
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 240	4 848
Produit net sur opérations de macro-couverture	4 428	7 181
Sur dettes représentées par un titre	2 020	517
Autres intérêts et produits assimilés		78
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>185 025</b>	<b>181 282</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 009	-1 778
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-42 129	-50 024
Sur opérations avec la clientèle	-12 067	-12 482
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-2 012	-2 601
Sur dettes représentées par un titre	-100	-419
Autres intérêts et charges assimilées	-4	-8
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-58 321</b>	<b>-67 312</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>126 704</b>	<b>113 970</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 3 260 milliers d'euros, contre 3 235 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 35 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	23 013	28 572
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	627	507
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>23 640</b>	<b>29 079</b>



## Note 36 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	435	-73	362	280	-77	203
Sur opérations internes au crédit agricole	6 950	-17 309	-10 359	5 884	-14 729	-8 845
Sur opérations avec la clientèle	33 240	-1 881	31 359	31 796	-1 685	30 111
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	102		102	92		92
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	10		10			
Sur prestations de services financiers (1)	89 157	-7 874	81 283	83 819	-7 123	76 696
Provision pour risques sur commissions	305	-330	-25	294	-291	3
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>130 199</b>	<b>-27 467</b>	<b>102 732</b>	<b>122 165</b>	<b>-23 905</b>	<b>98 260</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 16 450 milliers d'euros contre 16 157 milliers d'euros en 2020.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		7
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	251	209
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	60	12
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>311</b>	<b>228</b>

## Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-422	-415
Reprises de dépréciations	537	282
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>115</b>	<b>-133</b>
Plus-values de cession réalisées	830	1 942
Moins-values de cession réalisées	-318	-3 935
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>512</b>	<b>-1 993</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>627</b>	<b>-2 126</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>627</b>	<b>-2 126</b>

## Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	4 552	5 743
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	69	135
Reprises provisions	18	128
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>4 639</b>	<b>6 006</b>
Charges diverses	-457	-769
Quote part des opérations faites en commun	-755	-680
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-1 223	-74
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-2 435</b>	<b>-1 523</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 204</b>	<b>4 483</b>

## Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-54 479	-51 704
Charges sociales	-28 220	-26 655
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-5 905	-5 887
Intéressement et participation	-8 156	-6 920
Impôts et taxes sur rémunérations	-8 125	-8 005
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-98 980</b>	<b>-93 284</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	1 141	1 451
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-97 839</b>	<b>-91 833</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	-2 800	-3 576
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1)	-53 795	-55 590
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-56 595</b>	<b>-59 166</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	176	159
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-56 419</b>	<b>-59 007</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-154 258</b>	<b>-150 840</b>

(1) dont 693 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

## Effectif moyen

### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	351	336
Non cadres	930	915
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 281</b>	<b>1 251</b>
Dont : - France	1 281	1 251
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	1	

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale Charente-Périgord, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 2 096 milliers d'euros.

## **Note 40**    **COÛT DU RISQUE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-239 881</b>	<b>-216 123</b>
Dépréciations de créances douteuses	-19 267	-25 945
Autres provisions et dépréciations	-220 614	-190 178
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>245 054</b>	<b>217 503</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	26 681	36 111
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	218 373	181 392
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>5 173</b>	<b>1 380</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 538	-2 929
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-9 255	-14 918
Décote sur prêts restructurés	-34	-69
Récupérations sur créances amorties	869	1 205
Autres pertes	-103	-6
Autres produits		707
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-4 888</b>	<b>-14 630</b>

(1) dont 1 988 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 1 049 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 471 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 943 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises en 2021 et dont 707 milliers d'euros de garantie switch en 2020

(4) dont 7 267 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-252	-4 341
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-252	-4 341
<b>Reprises de dépréciations</b>	68	91
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	68	91
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	-184	-4 250
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-184	-4 250
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	19	3
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	19	3
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>		-3
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-3
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	19	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	19	
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	-165	-4 250
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	996	15
Moins-values de cessions	-101	-1 629
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	895	-1 614
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>730</b>	<b>-5 864</b>

## **Note 42**     **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Néant

## **Note 43**     **IMPOT SUR LES BENEFICES**

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse régionale Charente-Périgord a dénoncé son régime d'intégration fiscale mise en place avec ses filiales pour rejoindre le régime d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

Outre Crédit Agricole SA, société mère du Groupe fiscal, les filiales nationales de CASA et les 38 autres Caisses régionales, ce périmètre d'intégration fiscale peut comprendre également les filiales des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Charente-Périgord fait partie du groupe d'intégration fiscale avec sa filiale Charente Périgord Immobilier.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque structure demeure responsable de son impôt et doit verser sa participation contributive aux Caisses régionales, elles-mêmes le reversant à CASA. Au titre de l'année 2021, la Caisse régionale a bénéficié d'un produit de 1 269 milliers d'euros.

Outre le produit d'intégration fiscale rappelé ci-dessus, cette rubrique d'un montant de 20 363 milliers d'euros est essentiellement constitué par :

-L'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 19 822 milliers d'euros, calculé au taux de droit commun, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices ;

-L'actualisation de l'impôt dû sur le crédit d'impôt relatif aux prêts à taux zéro utilisé sur l'exercice pour un montant de 1 521 milliers d'euros.

## **Note 44**     **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Crédit Agricole Charente Périgord exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Cela implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

## **Note 45**     **EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES**

Non concerné

## **Note 46**     **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Néant

## Note 47 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>2021(en milliers d'euros)</i>	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
<b>Résultat comptable après IS</b>	<b>58 478</b>		
<b>Total à affecter :</b>	<b>58 478</b>		
Affectation			
Réserves spéciales Loi Mécénat		20	
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 259
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation			4 397
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 859
Réserve légale		37 457	
Autres réserves		12 486	
<b>TOTAUX</b>	<b>58 478</b>	<b>49 963</b>	<b>8 515</b>

## Note 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Crédit Agricole Charente-Périgord ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## Note 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole Charente-Périgord

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)</b>	75	96%	75	84%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	3	4%	14	16%
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>		<b>89</b>	

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**KPMG AUDIT FS I**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. au capital de € 200 000  
512 802 596 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels, qui s'élève à M€ 80,1.

Nous avons en particulier :

- ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## ■ Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :</li> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;</li> </ul>

Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte des données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente M€ 66,3 au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :

- ▶ l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice 2021 ;
  - ▶ l'importance de ces provisions dans le bilan de la caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local).
- ▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut *Loss Given Default* ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ;
  - ▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;
  - ▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
  - ▶ tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
  - ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
  - ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans un contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* ;
  - ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
  - ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord  
Exercice clos le 31 décembre 2021

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord par votre assemblée générale du 29 mars 2005 pour le cabinet KPMG AUDIT FS I et du 30 mars 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG AUDIT FS I était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la trentième année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## ■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Toulouse, le 7 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I



Diego Dechelotte

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux





# 4. informations générales

---

## EXERCICE 2021

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ..... p.396
- Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale..... p.400





**KPMG AUDIT FS I**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Ernst & Young Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France



S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

*Caisse régionale de Crédit  
Agricole Mutuel Charente-Périgord*  
**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur  
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2021  
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord  
30, rue d'Epagnac - 16800 Soyaux



**KPMG AUDIT FS I**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Ernst & Young Audit**  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse cedex 6  
France



S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord**

Siège social : 30, rue d'Epagnac - 16800 Soyaux  
Capital social : €. 96.109.661

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse régionale des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

#### **a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Avec les Caisses locales de Bergerac en Périgord, Périgueux, Cognacais et Angoumoisine affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord**

Nature et objet : rémunération de l'engagement de liquidité

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les Caisses locales Angoumoisine, Cognac, Bergerac et Périgueux ne détiennent pas de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) émis par la Caisse régionale. Elles perçoivent €. 1.000 chacune en rémunération de leur engagement de liquidité.

### **Avec le Directeur Général**

Nature et objet : suspension du contrat de travail du Directeur Général

Une convention a été autorisée en 2017 concernant la suspension du contrat de travail du Directeur Général, initialement signée en 2014, et ayant évolué en avril 2017 pour prendre en compte la garantie en cas d'invalidité ou de décès de celui-ci au cours de son mandat de Directeur Général.

#### **b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

## Avec les Caisses locales de Charente-Périgord affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Nature et objet : facturation des prestations administratives

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Caisse régionale n'a pas facturé de prestations administratives aux Caisses locales.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 7 mars 2022

KPMG Audit FS I



Diego Déchelotte  
Associé

Toulouse, le 7 mars 2022

Ernst & Young Audit



Frank Astoux  
Associé



CHARENTE-PÉRIGORD  
BANQUE ET ASSURANCES

## RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD DU 22 MARS 2022 A SOYAUX

### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et quitus
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Charges non déductibles – Article 223 quater du CGI
- Approbation des Conventions réglementées
- Composition du Capital Social et approbation des mouvements de parts sociales
- Affectation du résultat
- Répartition des excédents
- Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs au titre de l'exercice 2022
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2021 au Directeur général, aux membres permanents du Comité de direction et aux Responsables des fonctions de contrôle de la Caisse régionale
- Election des administrateurs
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION – *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et quitus***

La lettre d'approbation de Crédit Agricole S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2021, ni au projet de répartition des excédents de la Caisse régionale, et après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée approuve les comptes qui viennent de lui être soumis et donne quitus aux administrateurs et au Directeur général de la Caisse régionale pour leur gestion concernant l'exercice 2021.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION – *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021***

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve ces comptes arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **TROISIÈME RÉSOLUTION – Charges non déductibles – Article 223 quater du CGI**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 51 276,00 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 14 568,00 €.

### **QUATRIÈME RÉSOLUTION – Approbation des Conventions réglementées**

En application de l'article L511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 225-38 à 225-43 du Code du commerce et autorisées par le Conseil d'Administration :

- constate l'absence de conclusion de nouvelles Conventions réglementées en 2021 ;
- approuve la poursuite des Conventions réglementées conclues antérieurement à l'exercice 2021.

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION – Composition du Capital Social et approbation des mouvements de parts sociales**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'absence de variation de capital entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021.

Au 31 décembre 2021, il s'élève à un montant de 96 109 661,16 € et est composé de 62 816 772 titres d'une valeur nominale de 1,53 €, dont 36 903 479 parts sociales et 25 913 293 certificats coopératifs d'associés (CCA).

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les souscriptions, remboursements et transferts de parts sociales opérés au cours de l'exercice.

### **SIXIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, fixe :

- à 2,23% l'intérêt aux parts sociales, soit le maximum autorisé,
- et à 0,28 € le dividende des CCA pour l'exercice 2021.

Les intérêts servis sur les parts sociales et les dividendes des CCA ouvrent droit à l'abattement de 40 % (article 243 bis du CGI).

La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 31 mars 2022.

### **SEPTIÈME RÉSOLUTION – Répartition des excédents**

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2021 :

<b>* Résultat comptable net</b>	<b>58 254 981,87 €</b>
<b>* Report à Nouveau</b>	<b>223 278,00 €</b>
Affectation Réserves spéciales Loi Mécénat	- 19 869,00 €

<b>* Résultat distribuable</b>	<b>58 458 390,87 €</b>	
Intérêts aux parts sociales	- 1 259 109,72 €	soit 0,034119 € par part sociale
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	- 7 255 722,04 €	soit 0,28 € par titre
<b>* Résultat après distribution</b>	<b>49 943 559,11 €</b>	
Affectation des $\frac{3}{4}$ du solde à la réserve légale	- 37 457 669,33 €	
Affectation du reste à la réserve libre	- 12 485 889,78 €	

**(Article 243 bis du CGI)**

<b>Intérêts au Parts Sociales</b>			
<i>Année</i>	<i>Nombre de Parts Sociales</i>	<i>Montant distribué par titre</i>	<i>Montant distribution totale</i>
2018	<b>36 903 479</b>	<b>0,044679 €</b>	<b>1 648 699,89 €</b>
2019	<b>36 903 479</b>	<b>0,042993 €</b>	<b>1 586 591,27 €</b>
2020	<b>36 903 479</b>	<b>0,038097 €</b>	<b>1 405 911,80 €</b>

<b>Dividendes des CCA</b>			
<i>Année</i>	<i>Nombre de CCA</i>	<i>Montant distribué par titre</i>	<i>Montant distribution totale</i>
2018	<b>25 913 293</b>	<b>0,26 €</b>	<b>6 737 456,18 €</b>
2019	<b>25 913 293</b>	<b>0,25 €</b>	<b>6 478 323,25 €</b>
2020	<b>25 913 293</b>	<b>0,20 €</b>	<b>5 182 658,60 €</b>

**HUITIÈME RÉSOLUTION – Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs au titre de l'exercice 2022**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'Administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 325 000,00 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION – Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2021 au Directeur général, aux membres permanents du Comité de direction et aux Responsables des fonctions de contrôle de la Caisse régionale**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'Administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres permanents du

Comité de direction et aux Responsables des fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 145 888,79 € au titre de l'exercice 2021.

#### **DIXIEME RÉOLUTION – *Election des administrateurs***

L'Assemblée Générale Ordinaire constate :

Que 6 administrateurs de la série 1, sont sortants, il s'agit de Madame Véronique DIAZ, Monsieur Stéphane DUPUY, Monsieur Benoit FAYOL, Monsieur Thierry FOURCAUD, Monsieur Alain LARUE et Stéphane MOREAU.

Que 6 administrateurs de cette série 1 sont rééligibles : Madame Véronique DIAZ, Monsieur Stéphane DUPUY, Monsieur Benoit FAYOL, Monsieur Thierry FOURCAUD, Monsieur Alain LARUE et Stéphane MOREAU.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate la vacance de 6 postes d'administrateurs.

Concernant les administrateurs rééligibles, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur les candidatures suivantes :

- Madame Véronique DIAZ,
- Monsieur Stéphane DUPUY,
- Monsieur Benoit FAYOL,
- Monsieur Thierry FOURCAUD,
- Monsieur Alain LARUE
- Stéphane MOREAU.

Les administrateurs élus, le seront pour un mandat entier de 3 ans.

#### **ONZIEME RÉOLUTION – *Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises***

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi.





## CHARENTE-PÉRIGORD

### Crédit Agricole Charente-Périgord

30, rue d'Épagnac - CS 72424 Soyaux

16024 ANGOULÊME Cedex

Tél : 05 45 20 45 20 - Fax : 05 45 20 49 99

[credit-agricole.fr/ca-charente-perigord](http://credit-agricole.fr/ca-charente-perigord)

